



# Evaluation de la mise en œuvre de la Charte 2008-2019 du Parc naturel régional de Chartreuse

Mars 2018





# Sommaire

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
1.1 <i>Le contexte de la mission .....</i>	4
1.2 <i>Le contexte du bilan évaluatif .....</i>	4
1.3 <i>La méthodologie mobilisée .....</i>	4
<b>2. RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION : LA CHARTE 2008-20195</b>	
2.1 <i>Une déclinaison de la Charte en 3 axes, 13 orientations et 34 mesures .....</i>	5
2.2 <i>Analyse .....</i>	8
<b>3. ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE ....</b>	<b>10</b>
3.1 <i>Analyse budgétaire du Syndicat Mixte .....</i>	10
3.1.1 <i>Les dépenses .....</i>	10
3.1.2 <i>Les recettes .....</i>	12
3.2 <i>Analyse des moyens humains du Parc .....</i>	15
3.2.1 <i>Caractéristiques .....</i>	15
3.2.2 <i>Détail des postes par axe de la Charte .....</i>	17
3.3 <i>Analyse des opérations financées sur le territoire .....</i>	20
3.3.1 <i>Répartition des opérations par orientation de la Charte .....</i>	20
3.3.2 <i>Répartition géographique des opérations .....</i>	22
3.4 <i>Zoom sur la réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse .....</i>	25
3.5 <i>Analyse de la gouvernance .....</i>	25
<b>4. ANALYSE DES RÉALISATIONS ET DES RÉSULTATS... 27</b>	
4.1 <i>Mode d'emploi des fiches évaluation .....</i>	27
<i>Orientation 1.1 : Renforcer l'adhésion des habitants en faisant partager la connaissance .....</i>	28
<i>Orientation 1.2 : Accroître l'implication des acteurs économiques et sociaux .....</i>	35

<i>Orientation 1.3 : imaginer une nouvelle gouvernance en impliquant mieux les acteurs du territoire .....</i>	39
<i>Orientation 1.4 : Développer les collaborations entre territoire de montagne et régions urbaines .....</i>	44
<i>Orientation 2.1 : Engager une politique en faveur de la qualité des paysages .....</i>	47
<i>Orientation 2.2 : Promouvoir une gestion durable de l'environnement, des milieux naturels et des espèces montagnardes .....</i>	55
<i>Orientation 2.3 : Gérer les ressources naturelles de montagne au plus près des besoins actuels tout en préservant le capital patrimonial .....</i>	67
<i>Orientation 2.4 : Valoriser les patrimoines culturels de Chartreuse et les pratiques locales 74</i>	
<i>Orientation 3.1 : Accompagner la consolidation et la diversification de l'économie locale 77</i>	
<i>Orientation 3.2 : Pour une agriculture vivante indispensable et bien identifiée .....</i>	82
<i>Orientation 3.3 : S'appuyer sur la forêt, ressource et patrimoine emblématiques de Chartreuse .....</i>	91
<i>Orientation 3.4 : Vers un tourisme des quatre saisons en moyenne montagne, durable et ambitieux .....</i>	98
<i>Orientation 3.5 : Maintenir un tissu économique et social vivant par la qualité de l'accueil, des services et des transports .....</i>	107

## **5. SYNTHÈSE CONCLUSIVE ET PRÉCONISATIONS ..... 113**

## 1. INTRODUCTION

### 1.1 LE CONTEXTE DE LA MISSION

Le Parc naturel régional (PNR) de Chartreuse a vu le jour le 6 mai 1995, en avril 2008 il était renouvelé par décret, assurant son classement jusqu'en 2019. Les élus du Syndicat mixte et du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes ont décidé d'engager le renouvellement de ce classement.

La circulaire du 4 mai 2012 rappelle qu'un certain nombre d'études préalables au renouvellement doivent être menées. Il s'agit de :

- Un diagnostic actualisé, qui consiste en une valorisation des inventaires et diagnostics existants afin de proposer un état des lieux actualisé, de mettre en avant les causes d'évolution du territoire et d'alimenter la réflexion sur la future Charte ;
- Une évaluation de la mise en œuvre de la Charte précédente. L'évaluation doit notamment être mise en perspective avec l'analyse de l'évolution du territoire pour apprécier les effets du classement en PNR sur ce dernier.

Le présent document constitue le rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte - et non de l'action du Syndicat mixte - qui prendra fin en 2019.

### 1.2 LE CONTEXTE DU BILAN EVALUATIF

L'évaluation porte sur la « Charte du Parc naturel régional de Chartreuse 2008-2019 » signée par l'ensemble des membres du Syndicat Mixte du PNR. La Charte fixe un certain nombre d'orientations pour le territoire et définit pour l'ensemble des membres et partenaires du Parc les objectifs à poursuivre dans leur action pour s'inscrire dans ces orientations.

L'évaluation de la mise en œuvre de la Charte s'inscrit dans une démarche

globale (elle n'est pas centrée sur un enjeu en particulier et considère le territoire dans son ensemble) et stratégique (elle se distingue du bilan des actions réalisées en cherchant à mettre en exergue les effets propres de la Charte).

En effet, comme pour toute politique publique, ces actions ne sont pas mises en œuvre dans un environnement « clos », et une multitude de facteurs influencent les résultats et les effets attendus des actions menées (tendances structurelles d'évolution du territoire, changement climatique, politiques menées par d'autres acteurs, etc.). Ceci est d'autant plus vrai pour une Charte de PNR, dans laquelle le Syndicat Mixte du Parc agit pour une large part afin que l'action d'autres acteurs (communes, professionnels du territoire, usagers, etc.) prenne en compte les objectifs de la Charte.

Si les ressources (financières et humaines) mobilisées par le Syndicat Mixte du Parc peuvent être cernées de façon assez précise, puisqu'elles relèvent de son fonctionnement, les résultats des actions menées dépendent aussi des autres acteurs intervenant sur le territoire et sont ainsi plus difficiles à évaluer avec précision. Les effets ou les impacts s'apprécient quant à eux grâce au recueil de la perception des acteurs du territoire, et au recoupement avec la mise à jour du diagnostic.

### 1.3 LA METHODOLOGIE MOBILISEE

L'évaluation de la mise en œuvre de la Charte « 2008-2019 » s'est appuyée sur deux sources principales :

- L'exploitation des données de suivi et bilans dont dispose le Syndicat Mixte du Parc : fiches mesures détaillant les objectifs opérationnels, fiches bilan détaillant par mesure les actions réalisées, suivi budgétaire, rapports d'activités publiés en cours de Charte... ;
- Le recueil et l'analyse des perceptions des principaux acteurs de la

mise en œuvre de la Charte. Plus de vingt-cinq personnes ont ainsi été interrogées sous forme d'entretiens semi directifs : élus, acteurs socio-professionnels, associations, responsables de mission au Parc, partenaires institutionnels et techniques.

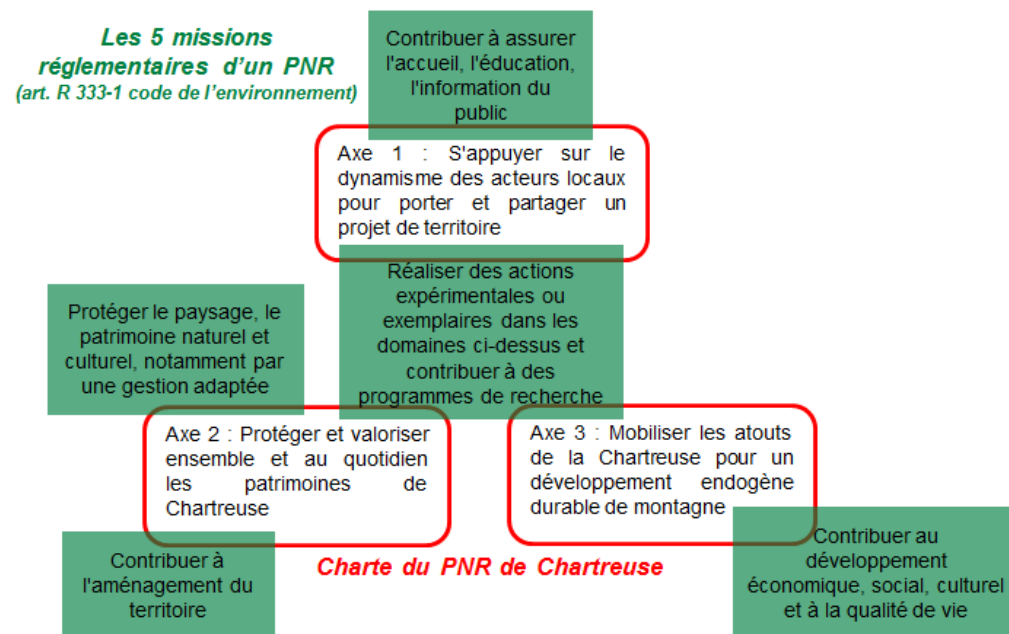
Parallèlement, la mise à jour du diagnostic du territoire (sur le périmètre de classement potentiel pour la future Charte) a été réalisée et a pu enrichir cette évaluation, bien que les deux documents aient leurs propres logiques et objectifs.

## 2. RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION : LA CHARTE 2008-2019

### 2.1 UNE DECLINAISON DE LA CHARTE EN 3 AXES, 13 ORIENTATIONS ET 34 MESURES

L'organisation de la Charte fait ressortir une vision claire du projet de territoire qu'elle porte. Celui-ci englobe largement les 5 missions réglementaires dévolues aux PNR, il est également porteur d'une dimension partenariale qui illustre l'ambition du PNR de faire partager et porter une même vision du développement territorial par le plus grand nombre. Ce projet s'articule autour de trois axes qui portent la volonté de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, professionnels, associations et collectivités) autour de la préservation et de la valorisation des ressources et patrimoines (naturels et culturels) comme base d'un

développement durable endogène du territoire.



Ces trois axes se déclinent ensuite en 13 orientations et 34 mesures :

Axes	Orientations	Mesures	Thématiques	
1. S'appuyer sur le dynamisme des acteurs locaux pour porter et partager le projet de territoire	1.1 Renforcer l'adhésion des habitants en faisant partager la connaissance	111 Mieux porter à la connaissance du territoire les orientations et les actions du Parc et valoriser les initiatives et les expériences des acteurs de Chartreuse	Connaissance Education	
		112 Poursuivre et développer l'information et la sensibilisation des jeunes publics		
		113 Mieux porter à connaissance les atouts patrimoniaux du territoire		
	1.2 Accroître l'implication des acteurs économiques et sociaux	121 Accompagner la structuration d'initiatives collectives et consolider les réseaux professionnels	Coopération (mise en réseaux)	
		122 Etablir et développer un réseau de coopération avec les acteurs de l'environnement et de l'aménagement de l'espace		
	1.3 Imaginer une nouvelle gouvernance en impliquant mieux les acteurs du territoire	131 Développer la gouvernance du territoire pour une action collective et partagée	Coopération (gouvernance partagée)	
		132 Mutualiser les expériences et les moyens entre territoires et conduire des expérimentations communes		
	1.4 Développer les collaborations entre territoire de montagne et régions urbaines	140 Etablir des solidarités et développer des complémentarités entre la montagne et les agglomérations et pays périphériques de piémont	Solidarité interterritoriale	
	2. Protéger et valoriser ensemble et au quotidien les patrimoines de Chartreuse	2.1 Engager une politique de gestion de l'espace pour coordonner les actions en faveur de la qualité des paysages	211 Mettre en place un programme et des outils en faveur du paysage	Paysage Urbanisme
			212 Encourager et soutenir les initiatives pour une urbanisation économe de l'espace, une gestion durable du foncier et une réelle mixité sociale	
213 Faire évoluer les formes urbaines et architecturales pour gagner de la cohérence dans l'intégration paysagère spécifique de montagne				
214 Organiser l'accueil dans les grands sites naturels et paysagers				
2.2 Promouvoir une gestion durable de l'environnement, des milieux naturels et des montagnardes		221 Prendre en compte et intégrer la préservation de l'environnement et du patrimoine dans le soutien aux activités économiques	Milieux naturels Biodiversité	
		222 Poursuivre les actions en faveur de la connaissance, de la préservation et de la restauration des milieux naturels		
		223 Poursuivre et développer des actions en faveur des espèces spécifiques, ou emblématiques de Chartreuse pour maintenir la biodiversité		
		224 Consolider et démultiplier l'expérience acquise par la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse.		
2.3 Gérer les ressources naturelles de montagne au plus près des besoins actuels tout en		231 Considérer la ressource en eau comme un capital pour le Massif	Ressources naturelles Déchets	
		232 Gérer les ressources minérales dans la limite des capacités environnementales et paysagères du territoire		

	<b>préservant le capital patrimonial</b>	233 Prendre en compte et mettre à disposition les ressources énergétiques alternatives disponibles sur le territoire	
		234 Réduire la production de déchets et réhabiliter les espaces dégradés	
	<b>2.4 Valoriser les patrimoines de Chartreuse et les pratiques locales</b>	240 Valoriser les patrimoines culturels de Chartreuse et les pratiques locales	<i>Culture Patrimoine</i>
<b>3. Mobiliser les atouts de la Chartreuse pour un développement endogène durable de montagne</b>	<b>3.1 Accompagner la consolidation et la diversification de l'économie locale</b>	311 Positionner le Parc comme un des interlocuteurs du développement économique durable de la montagne	<i>Innovation Diversification économique</i>
		312 Innover et développer autrement	
	<b>3.2 Pour une agriculture vivante indispensable et bien identifiée</b>	321 Soutenir l'agriculture de montagne et de piémont dans sa fonction économique	<i>Agriculture</i>
		322 Positionner l'agriculture dans sa fonction de préservation de l'environnement et du paysage	
		323 Valoriser des produits « authentiques » ou à forte typicité	
	<b>3.3 S'appuyer sur la forêt, ressource et patrimoine emblématiques de Chartreuse</b>	331 Améliorer les conditions de la production forestière	<i>Forêt</i>
		332 Valoriser les potentialités de la ressource sylvicole en faveur de l'économie forestière	
		333 Donner toute sa valeur à la forêt en reconnaissant la contribution de la forêt de montagne et de coteaux à la qualité des paysages et à la diversité des milieux naturels	
	<b>3.4 Vers un tourisme des quatre saisons, en moyenne montagne, durable et ambitieux</b>	341 Conserver un tourisme de séjour en améliorant l'offre quantitative et qualitative d'hébergement touristique de montagne et de loisirs de proximité d'agglomérations	<i>Tourisme</i>
		342 Diversifier l'offre d'activités touristiques, de loisirs et de découverte	
		343 Donner aux loisirs de proximité une dimension économique et soutenir les activités sportives et de pleine nature dans le respect de la fragilité des territoires.	
	<b>3.5 Maintenir un tissu économique et social vivant par la qualité de l'accueil, des services et des transports</b>	351 Assurer le maintien des services de proximité pour l'ensemble des populations et mieux gérer les déplacements des personnes	<i>Services à la population</i>
352 Soutenir les pratiques artistiques et les structures de diffusion culturelle			

## 2.2 ANALYSE

L'axe n°1 *S'appuyer sur le dynamisme des acteurs locaux pour porter et partager le projet de territoire* s'attache à définir une gouvernance territoriale partagée afin d'impliquer l'ensemble des acteurs locaux dans le projet de territoire défini par la Charte. Les quatre orientations déclinant cet axe s'intéressent ainsi à la manière d'associer chaque catégorie d'acteurs :

- L'orientation 1.1 *Renforcer l'adhésion des habitants en faisant partager la connaissance* vise **l'adhésion des habitants** au projet grâce à des **actions de communication ou pédagogiques** (information et sensibilisation).
- L'orientation 1.2 *Accroître l'implication des acteurs économiques et sociaux* vise à **structurer des réseaux d'acteurs** pour identifier des interlocuteurs et porter plus facilement les actions.
- L'orientation 1.3 *Imaginer une nouvelle gouvernance en impliquant mieux les acteurs du territoire* a pour objectif de faire dialoguer et collaborer tous les acteurs au sein d'une **gouvernance partagée**.
- L'orientation 1.4 *Développer les collaborations entre territoire de montagne et régions urbaines* s'intéresse aux **collectivités territoriales** qui composent le Parc, son objectif est de créer des **relations de solidarité et de complémentarité** entre les différents territoires.

L'axe n°2 *Protéger et valoriser ensemble et au quotidien les patrimoines de Chartreuse* renvoie à l'objet central d'un Parc, qui se doit de préserver et valoriser les éléments patrimoniaux qui contribuent à la richesse et à la spécificité du territoire. Chacun de ces éléments patrimoniaux fait l'objet d'une orientation :

- L'orientation 2.1 *Engager une politique de gestion de l'espace pour coordonner les actions en faveur de la qualité des paysages*

s'intéresse aux **questions paysagères** et à la maîtrise de **l'impact de l'urbanisme**.

- L'orientation 2.2 *Promouvoir une gestion durable de l'environnement, des milieux naturels et des montagnardes* reprend les thématiques **milieux naturels et biodiversité**.
- L'orientation 2.3 *Gérer les ressources naturelles de montagne au plus près des besoins actuels tout en préservant le capital patrimonial* décline des mesures visant à promouvoir une gestion durable de l'ensemble des **ressources naturelles** du massif (eau, minéraux, énergies) et s'intéresse également à la gestion des **déchets**.
- L'orientation 2.4 *Valoriser les patrimoines de Chartreuse et les pratiques locales* traite quant à elle du **patrimoine culturel**.

L'axe n°3 *Mobiliser les atouts de la Chartreuse pour un développement endogène durable de montagne* définit un modèle de développement économique et social qui tire, entre-autre, sa force des ressources propres au territoire (identifiées dans l'axe 2) ainsi que des dynamiques économiques préexistantes :

- L'orientation 3.1 *Accompagner la consolidation et la diversification de l'économie locale* vise à encourager la **diversification** des activités et **l'innovation** sur le territoire.

Les autres orientations de l'axe 3 traitent chacune d'un secteur d'activité important dans le modèle économique de la Chartreuse :

- L'orientation 3.2 Pour une agriculture vivante indispensable et bien identifiée : **l'agriculture**.
- L'orientation 3.3 S'appuyer sur la forêt, ressource et patrimoine emblématiques de Chartreuse : l'économie du **bois** et de la **forêt**.



- L'orientation 3.4 Vers un tourisme des quatre saisons, en moyenne montagne, durable et ambitieux : le **tourisme**.
- L'orientation 3.5 Maintenir un tissu économique et social vivant par la qualité de l'accueil, des services et des transports : l'**économie résidentielle**.

La structuration de la Charte est relativement claire, chaque orientation pouvant être reliée à des thématiques d'actions facilement identifiables. Chacune de ses orientations se déclinent elle-même en mesures, détaillées en orientations stratégiques (une à trois par mesure), qui se composent d'objectifs opérationnels et d'indicateurs qui constituent des guides précis pour les actions à conduire. L'ensemble de cette architecture est détaillé dans le document des *Orientations opérationnelles de la Charte du Parc naturel régional de Chartreuse 2008-2019*. Ci-contre un exemple du détail de la Charte jusqu'au niveau opérationnel :

Axe 1	S'appuyer sur le dynamisme des acteurs locaux pour porter et partager le projet de territoire
Sous axe 1.1	Renforcer l'adhésion des habitants en faisant partager la connaissance
<b>Mesure 112</b>	<b>Poursuivre et développer l'information et la sensibilisation des jeunes publics</b>

<b>1<sup>ère</sup> Orientation stratégique</b>	<b>Sensibiliser les enfants aux enjeux du territoire, à son histoire et sa culture et développer la citoyenneté</b>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>① Reconstituer et prolonger les partenariats établis avec le monde de l'éducation. Renforcer et créer des partenariats avec les professionnels de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement.</li> <li>② Créer une relation entre les actions du Parc et les processus d'apprentissage et de pédagogie des enfants en soutenant et en développant des projets pédagogiques communs avec les écoles.</li> <li>③ Reconstituer les échanges scolaires entre classes rurales et classes urbaines. Proposer cette mesure à l'ensemble des communes adhérentes, aux villes portes ainsi qu'aux communes adhérentes des agglomérations portes.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouvellement des accords partenariaux avec l'Education Nationale</li> <li>- Nombre de projets pédagogiques soutenus et répartition territoriale</li> <li>- Nombre d'échanges scolaires soutenus et répartition territoriale</li> </ul>
<b>2<sup>ème</sup> Orientation stratégique</b>	<b>Elargir le champ d'intervention aux jeunes des collèges et des lycées</b>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>① Travailler avec les collèges et les lycées du territoire sur des partenariats d'échanges et de diffusion de la connaissance</li> <li>② Créer des échanges d'activités de type loisirs et découvertes pour les jeunes, hors temps scolaire, en partenariat avec les acteurs locaux et les programmes (centre de loisirs sans hébergement, associations, points d'accueil jeunes...).</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'activités et de loisirs de découverte du Parc hors temps scolaires réalisées</li> <li>- Nombre de supports pédagogiques édités</li> </ul>
<b>3<sup>ème</sup> Orientation stratégique</b>	<b>Organiser la ressource pédagogique à l'échelle du territoire pour une plus grande efficacité</b>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>① Constituer une plateforme de ressources pour mutualiser et structurer l'information et les savoir-faire relatifs à l'environnement Organiser un réseau d'intervenants pédagogiques et de structures d'accueil.</li> <li>② Coordonner les mécanismes d'intervention des partenaires.</li> <li>③ Créer des supports et outils de sensibilisation avec le soutien de la marque Parc.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de partenaires impliqués dans le réseau pédagogique</li> </ul>

Cette armature très détaillée démontre une vision claire du PNR quant à ses intentions et ses ambitions pour le territoire. Cependant, dans les faits, il est très difficile de suivre dans la durée autant d'objectifs. De même, les indicateurs n'ont pas été mobilisés au cours de la Charte. La définition de questions évaluatives, absentes de cette Charte, aurait également permis de suivre de manière plus qualitative la mise en œuvre de celle-ci.

Il en ressort que la Charte est perçue comme un document très technique et peu accessible aux acteurs du territoire (y compris aux élus), qui la connaissent peu ou pas. Soulignons tout de même l'effort produit par le Parc qui avait produit une synthèse de la Charte au moment de sa mise en place, afin de communiquer sur les grands enjeux poursuivis par le Parc. Cette volonté de vulgarisation pour une meilleure appropriation par tous des objectifs poursuivis pour faire projet de territoire est une bonne initiative, mais les efforts de communication autour de ce document, et tout au long de la mise en œuvre de la Charte, semblent insuffisants car ce document reste peu connu et sa durée de vie, 12 ans, importante.

### **3. ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE**

#### **3.1 ANALYSE BUDGETAIRE DU SYNDICAT MIXTE**

L'analyse budgétaire ci-après correspond au budget principal du Syndicat Mixte du Parc. Il est utile de préciser que, pour des obligations réglementaires, le PNR de Chartreuse a également un budget annexe dédié à la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse que le Parc gère par convention pour le compte de l'État depuis 2001 (le budget et le fonctionnement de la Réserve Naturelle feront l'objet d'un point spécifique dans ce document).

En 2017, le budget principal du Parc s'élève à 5 314 905 € (fonctionnement et investissement confondus). L'analyse conduite ci-dessous ne reprend pas l'intégralité de ce budget, mais uniquement les principaux éléments explicatifs de l'action et du fonctionnement du Parc (représentant une

enveloppe comprise entre 3 et 4,5 M€). Ne sont ainsi pas reprises les écritures spécifiques tels les amortissements, les opérations.

##### 3.1.1 Les dépenses

Dans cet ensemble, on peut distinguer ce qui relève des dépenses structurelles liées au fonctionnement du Syndicat Mixte du Parc, des dépenses dédiées à l'action au service du territoire.

Les dépenses liées au fonctionnement de la « structure Parc » portent, en section de fonctionnement, sur la location des bâtiments, les frais de téléphonie, d'affranchissement, les adhésions à divers organismes, les indemnités des élus. Afin d'assurer la visibilité du Syndicat Mixte et de son action, celui-ci consacre aussi chaque année des moyens dédiés à sa communication institutionnelle (édition de brochures, édition et diffusion du Journal du Parc, développement et animation des sites internet du PNR et de Chartreuse Tourisme...).

En section d'investissement, les dépenses concernent majoritairement le renouvellement des matériels informatiques et exceptionnellement l'achat d'un véhicule. Ces charges de structure en investissement sont relativement faibles, représentant 1 % du budget du Syndicat Mixte. Cela s'explique par le choix des élus, qui n'ont pas souhaité attacher le Parc à des biens immobiliers : il ne possède ni Maison du Parc ou autres maisons thématiques, ni musée, les Offices de Tourisme du territoire jouant le rôle de relais physiques sur le territoire.

Ces dépenses structurelles intègrent également une partie des charges de personnel correspondant au personnel de direction et des services généraux. En moyenne sur la durée de la Charte actuelle, ce personnel a représenté 23 % de la charge de personnel globale. Les 77 % de charges de personnel restants représentent l'équipe d'ingénierie au service du territoire. On peut par ailleurs considérer qu'une partie du personnel de Direction et services généraux est également tournée vers l'accompagnement du territoire au travers par exemple du montage et de l'accompagnement administratif des projets. L'analyse fine des moyens

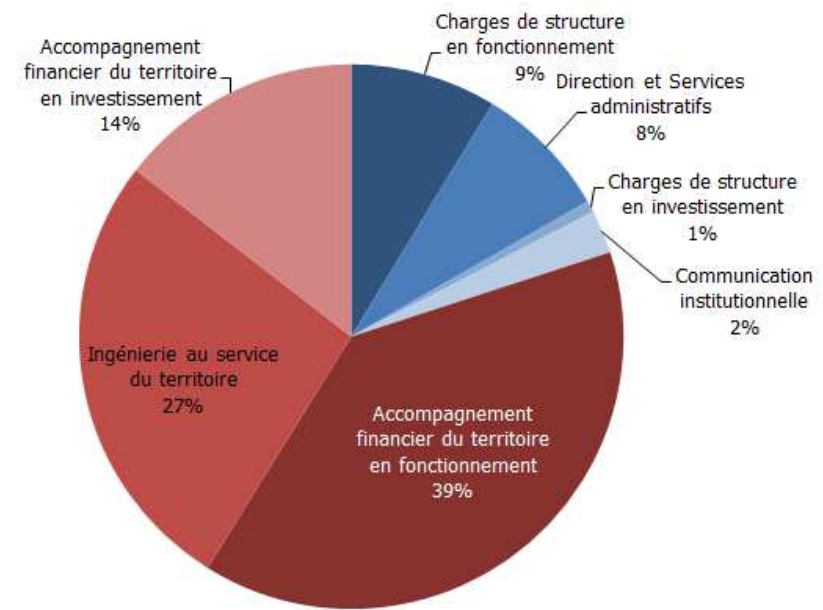
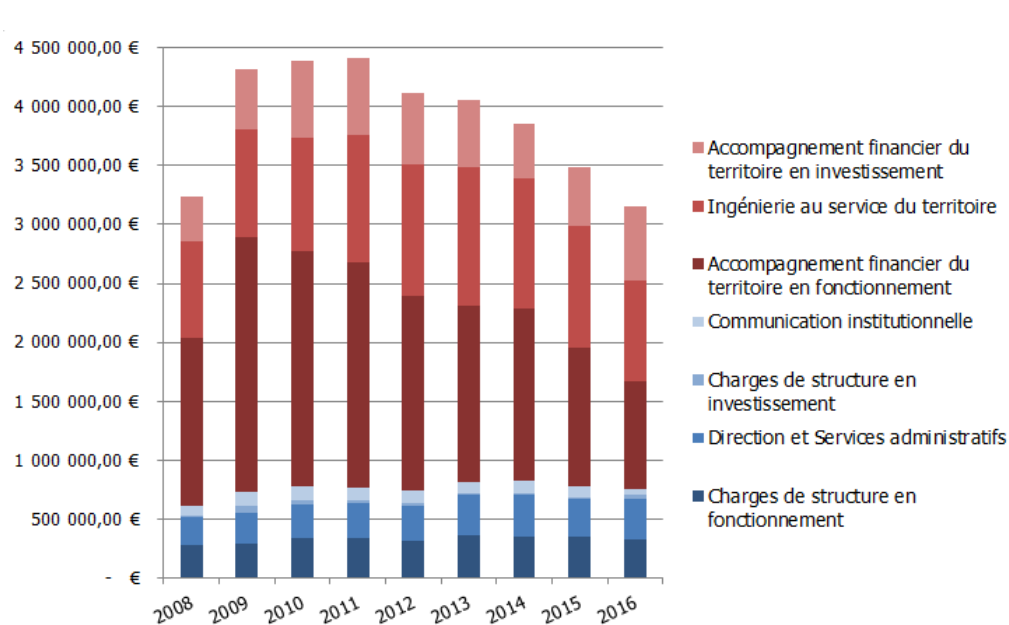


Figure 1 : Budget Principal du Syndicat Mixte distinguant charges de structure (en bleu) et l'accompagnement financier du territoire (en rouge) par année (en €) et moyenne des 8 années (en %)

humains du Parc sera traitée au point suivant, mais l'on peut déjà souligner que les moyens dédiés au personnel du Parc sont majoritairement tournés vers l'action au profit du territoire.

Sur ce budget propre, le Parc conduit également historiquement trois politiques spécifiques s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte et bénéficiant directement au territoire :

- Le soutien aux manifestations locales avec le partage d'une enveloppe annuelle de 24 000 € ;
- La politique randonnée destinée à contribuer à la valorisation de la destination Chartreuse avec la coordination, le balisage et l'entretien des sentiers ;
- Toujours dans un but de promotion de la destination Chartreuse, le

Parc apporte un soutien financier important à la structure Chartreuse tourisme (association de développement touristique, qui est liée au Parc par une convention de partenariat). Il finance également ponctuellement l'édition de brochures de promotion du territoire. A noter que, avec la loi NOTRe, les EPCI auraient dû reprendre la main sur le tourisme et son financement, mais, en 2016, le Parc intervient toujours en substitution d'une partie des cotisations des EPCI adhérents à Chartreuse Tourisme à hauteur de 25 000 € sur les 60 000 € qu'il consacre à sa politique touristique.

Le Parc accompagne également financièrement le territoire via des dépenses financées sur différents programmes opérationnels, consacrés en totalité à la mise en œuvre de la Charte. Le Parc engage ces dépenses dans le cadre d'une contractualisation avec ses partenaires institutionnels

(l'ensemble de ces contrats sera détaillé dans les recettes). Cet accompagnement financier du territoire en fonctionnement et en investissement correspond ainsi à toutes les actions que le Parc porte en maîtrise d'ouvrage.

Au final, à l'image de la répartition de ses charges de personnel, le budget propre du Syndicat Mixte du Parc est tourné vers l'action au profit du territoire grâce à des charges de structures qui sont restées stables au cours de la mise en œuvre de la Charte actuelle et représentant en moyenne 20 % de ce budget sur la période 2008-2016.

La part des dépenses dédiées à l'action au service du territoire a cependant connu plus d'évolutions sur cette même période, qui modifie la manière d'agir du Parc. Historiquement, cette part des dépenses consacrées à l'accompagnement du territoire en fonctionnement était beaucoup plus importante que celle consacrée à l'investissement. Dans les premières années de la mise en œuvre de la Charte, l'investissement représentait ¼ du montant consacré au fonctionnement hors ingénierie. Cela s'explique par le fait que le Parc porte beaucoup d'actions de type animation ou études. Cependant, comme on le verra, la Région a fait le choix de réduire fortement sa contribution au fonctionnement dans le cadre du Contrat de Parc. Celle-ci a été divisée par plus de 6 entre 2009 et 2016, avec une accentuation de cette tendance depuis l'arrivée du nouvel exécutif régional (la dotation en fonctionnement passant de 318 600 € à 111 445 € entre 2015 et 2016). A l'inverse, l'investissement est en légère hausse sur la période pour le budget opérationnel, il a gagné 22 % entre 2009 et 2016, ce qui est loin de compenser la baisse des dépenses de fonctionnement pour le territoire.

Cette tendance interroge le positionnement du Parc sur son territoire, alors qu'il joue essentiellement un rôle d'animation et de renforcement des connaissances, l'importance prise par l'investissement le repositionne dans un rôle de porteur de projets, mais avec des moyens qui restent malgré tout limités et qui ne lui permettent pas d'agir seul.

Malgré ces évolutions de fond, le Parc réussit à conserver une capacité

d'action certaine sur le territoire grâce à la bonne maîtrise de ses charges structurelles. Ainsi le fait que le Parc ne soit pas propriétaire foncier peut constituer un atout dans le contexte actuel. Le projet de Maison du Parc, prévu dans la Charte et actuellement en suspens, devra donc être examiné à la fois au regard de la maîtrise des charges, mais aussi de la plus-value qu'elle pourra apporter tant en termes de visibilité que d'accessibilité de la structure Parc aux acteurs du territoire, qu'elle se doit de servir. D'autre part, le Parc a également su être réactif face à la baisse de ses ressources en maîtrisant sa masse salariale. Ainsi, si les charges de personnels ont augmenté jusqu'en 2013, le Parc a inversé la tendance pour faire face à un budget en baisse dès 2012 et maintenir la masse salariale totale (administration et ingénierie) à un tiers du budget total.

### 3.1.2 Les recettes

Le Parc naturel régional de Chartreuse ne possédant pas de fiscalité propre, ses ressources proviennent essentiellement des participations statutaires des collectivités membres ainsi que des contreparties financières apportées par les partenaires avec qui il a contractualisé. On peut ainsi distinguer 3 sources principales de financement :

- Les dotations statutaires

Comme leur nom l'indique, les dotations statutaires sont fixées par les statuts du syndicat mixte du Parc. Entrés en vigueur avec la Charte en 2008, ces statuts fixent une clé de répartition des contributions de chacun :

- La Région Auvergne Rhône-Alpes contribue à hauteur de 60 % ;
- Le Département de l'Isère apporte 18,75 % des cotisations ;
- Le Département de la Savoie 6,25 % des cotisations ;
- Le territoire (communes, EPCI ayant approuvé la Charte du Parc et les Villes-portes - Chambéry, Grenoble, Voiron) contribue à hauteur de 15 %, les cotisations de chaque collectivité sont ensuite fixées selon une valeur

de base (0,5 € par habitant, elle n'a jamais été revue, alors que les statuts le permettaient), le type de collectivité, leur emplacement sur le territoire et leur nombre d'habitants.

A cela s'ajoute une participation forfaitaire de l'Etat qui est restée stable jusqu'en 2013 (avec un montant de 120 000 €) avant de baisser pour se stabiliser à 100 000 € en 2016 (hors dotation spécifique pour la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse).

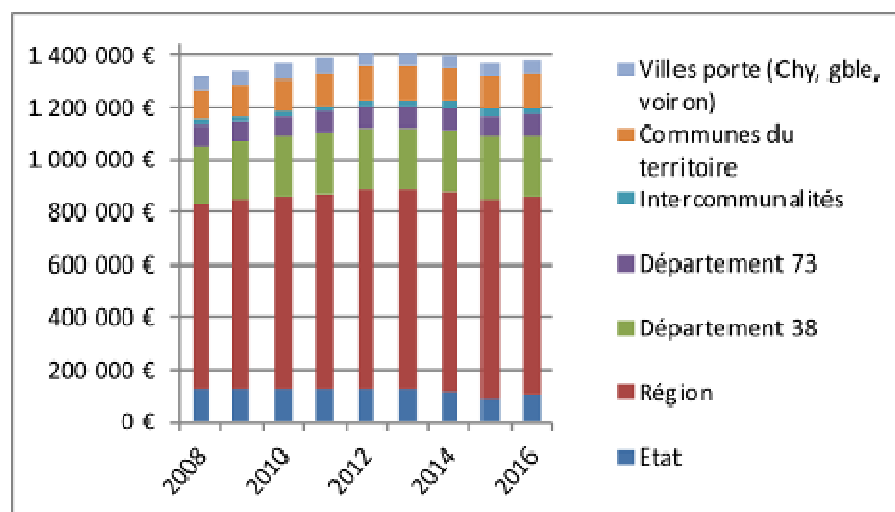


Figure 2 : Evolution des dotations statutaires

Si jusqu'en 2012 les cotisations de chacun ont globalement augmenté de 2 % par an, celles-ci ont ensuite plafonné jusqu'en 2015. Depuis, la clé de répartition statutaire est remise en cause : en 2016 la Région a diminué sa cotisation de 1,57 %. Les Départements n'ont pas souhaité s'aligner sur cette baisse, ni en 2016 ni en 2017.

Concernant les communes et EPCI, la valeur de base n'a jamais augmenté alors que les statuts prévoyaient qu'elle puisse faire l'objet d'une actualisation annuelle. Par ailleurs, Chambéry Métropole et le Pays Voironnais, non membre du Syndicat mixte, ne contribuent pas aujourd'hui

aux dotations statutaires.

Ces éléments posent la question de l'actualisation de la clé de répartition actuelle. La révision de la Charte pourrait être l'occasion de revoir également les statuts du syndicat du Parc en proposant un nouveau fonctionnement pour les dotations statutaires.

- Le Contrat de Parc

Chaque année, l'Etat, la Région et les Départements, participent au financement du programme d'action annuel établi par le Parc grâce au Contrat de Parc. Celui-ci est une déclinaison du Contrat de Plan Etat-Région (CPER). Le CPER signé entre l'Etat et la Région Auvergne Rhône-Alpes court actuellement pour la période 2015-2020. Dans ce cadre l'Etat attribue

20 000 € par an au PNR pour financer des actions sur des thématiques identifiées comme prioritaires. La Région et les Départements choisissent également dans les propositions d'actions du Parc celles qu'ils désirent financer.

Ainsi, l'engagement des collectivités évolue dans le temps en fonction des priorités politiques de chacune. Le Département de la Savoie a choisi depuis plusieurs années de se concentrer sur le financement des projets pédagogiques. Tandis que le nouvel exécutif, à la tête du Département de l'Isère depuis 2015, se positionne davantage sur les questions d'économies d'énergie et d'environnement au travers de sa contribution au budget de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse.

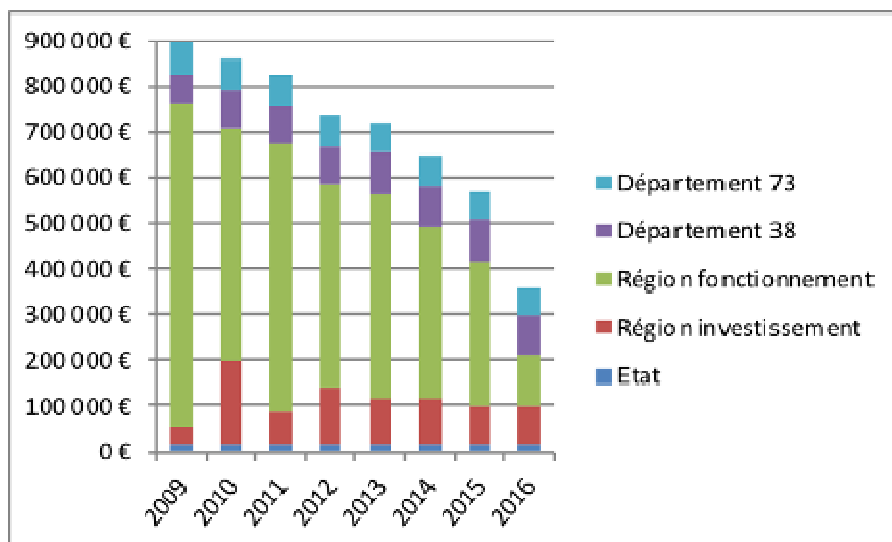


Figure 3 : Evolution des financements issus du Contrat Parc

Mais sur la période de mise en œuvre de la Charte, la principale évolution vient de la Région, qui a largement revu ses orientations de financements, impactant fortement à la baisse l'enveloppe reçue par le PNR dans le cadre du Contrat de Parc. D'année en année, la Région s'est désengagée toujours davantage du financement des opérations de fonctionnement conduites par le Parc (et qui constituent la part la plus importante de son activité) en souhaitant soutenir en priorité les opérations d'investissement. Entre 2009 et 2016, l'enveloppe régionale destinée aux opérations de fonctionnement a été divisée par plus de six, passant de 710 098 € en 2009 à 111 445 € en 2016. Cette tendance a fortement été accrue par le nouvel exécutif régional puisqu'entre 2015 et 2016 cette enveloppe a été divisée pratiquement par trois. Sur la même période 2009-2016, l'enveloppe destinée aux investissements a plus que doublée, passant de 32 552 € à 78 630 € (avec des variations annuelles sensibles selon les projets d'investissement en cours).

L'impact de cette évolution est important car la Région est le premier financeur du Contrat de Parc. Parallèlement, le Département de la Savoie a également diminué son soutien au Contrat de Parc à partir de 2015 (alors

que l'enveloppe se maintenait à 68 000 € depuis 2009, elle a été réduite à 55 080 € en 2016). A l'inverse le Département de l'Isère a accru son engagement jusqu'en 2013 et maintient depuis une enveloppe annuelle de 90 710 €.

Au final, les financements obtenus dans le cadre du Contrat de Parc auront, sur la période 2009-2016, été divisés par 2,5.

- Les autres contrats

Afin de financer ses actions, le Parc multiplie ses sources de financement en se positionnant sur divers contrats conclus avec la Région, les Départements, l'Etat ou l'Europe. La plupart de ces contrats ciblent des politiques spécifiques : agriculture et forêt pour le PSADER (Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural) et le PPT (Plan Pastoral Territorial), tourisme pour le contrat Espace Valléen et le CTTLA (Contrat de Territoire de Tourisme et de Loisirs Adaptés), ou encore économie-commerce pour l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (OCMMR).

Au fil de la dernière Charte, la passation de contrats a eu tendance à se développer, renforçant de fait cette source de financement. De quatre contrats actifs en 2008, pour une valeur d'un peu plus de 400 000 €, le nombre de contrats a été doublé en 2016, pour un financement qui a plus que quadruplé.

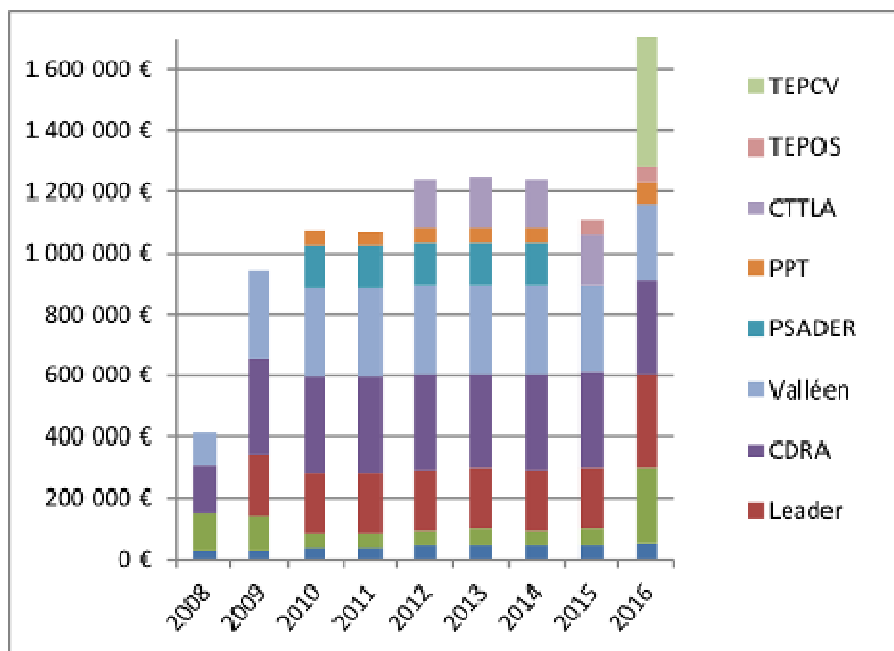


Figure 4 : Evolution du financement du Parc par les autres contrats

Mais au-delà de cette tendance à la hausse de la contractualisation, d'autres évolutions sont visibles qui montrent la fragilité induite par ce type de financement. Le nouvel exécutif régional remet ainsi en question la politique contractuelle mise en place par ses prédécesseurs. A tout d'abord été supprimé le dispositif de Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) : ce contrat arrivant à sa fin en 2016, le Parc avait relancé une candidature, approuvée en 2015 par la Région, qui avait voté par la même des montants financiers dédiés à la mise en œuvre de ce contrat. La disparition du contrat et des financements associés dès 2015, nécessitent d'envisager une nouvelle gouvernance et de nouveaux moyens de financement de la politique agricole et forestière, pour poursuivre l'action engagée sur le territoire. Le contrat de développement durable (CDDRA) a également pris fin en 2016 avec la suppression du dispositif, tandis que le Plan Pastoral Territorial est pour le moment maintenu. Par ailleurs, d'autres contrats sont signés pour une durée très

temporaire, c'est le cas du contrat territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) qui a été signé pour 3 ans (le PNR recevra au total 1,3 M€) et qui n'a pas vocation à être renouvelé. Le Parc est également engagé dans d'autres programmes contractuels avec l'Union Européenne notamment le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) qui s'inscrit dans une logique transversale de développement des territoires ruraux et l'Espace Valléen qui s'intéresse à la stratégie touristique. Ces contrats ont déjà été renouvelés à plusieurs reprises, pour la période actuelle ils courent tous les deux jusqu'en 2020. Ces contrats plus pérennes s'inscrivent sur une durée de 5 ans, qui permet d'assurer l'action à moyen terme.

Ce positionnement sur les appels à candidature, nécessite de s'inscrire dans une logique opportuniste en étant capable de sortir rapidement des opérations. Ces contrats démontrent le dynamisme de l'activité du Parc et sa capacité à ramener des financements sur le territoire.

Mais la dépendance à ces financements externes est aussi une fragilité pour le fonctionnement du Parc, qui n'est pas assuré dans le temps de la pérennité de ces recettes. Ce positionnement nécessite également pour le Parc de consacrer beaucoup d'énergie dans la recherche de contrats et de subventions avec le montage de dossiers de candidature complexes. A cela s'ajoute aussi le risque d'une potentielle perte de cohérence au niveau de l'action pour la faire « rentrer dans les cases du contrat ». Dans la durée, le Parc doit donc également trouver d'autres moyens pour pérenniser son action une fois le contrat arrivé à son terme.

## 3.2 ANALYSE DES MOYENS HUMAINS DU PARC

### 3.2.1 Caractéristiques

L'équipe technique du Parc constitue une ressource d'ingénierie au service du territoire. Elle travaille de manière transversale et en lien avec les acteurs du territoire sur de nombreuses thématiques (voir le tableau ci-

dessous).

L'évolution du nombre d'équivalents temps plein (ETP) au cours de la Charte (3 années de référence) est la suivante :

Année de référence			
	2008	2014	2017
Nombre ETP par thématique			
Biodiversité Aménagement Paysage	2,9	6,6	1,8*
Réserve Naturelle	2,8	2,8	2,8
Patrimoine culturel	2	2,7	0,8
Economie	1	1	1
Agriculture	2,8	2,7	1,9
Forêt	2,3	2,8	1,8
Tourisme	3	4,8	2
Education au territoire	0,8	0,9	0,9
Système d'information territoriale	1	1	1,2
Communication	1	1	0,9
Energie/mobilité	0	0	1**
Supports	1,5	1,5	1,5
Direction Services généraux	6,1	7,9	7,2***
<b>Total</b>	<b>27,2</b>	<b>35,7</b>	<b>24,8</b>

\* Un recrutement pour un chargé de mission Natura 2000 était en cours en 2017 suite à un départ fin 2016, avec ce recrutement les effectifs biodiversité et aménagement devrait être de 2.8

\*\* Création d'un poste en cours d'année

\*\*\* Suppression d'un poste suite à un départ en retraite en mars 2017 ramenant l'effectif à 6.2 ETP

Cette ingénierie a pour rôle de :

- Initier, accompagner, coordonner, conseiller les partenaires dans leurs projets de développement et de préservation entrant dans ses champs d'intervention sur le territoire ;

- Mettre en œuvre des actions expérimentales et innovantes sur le territoire.

Contrairement à la trajectoire suivie par d'autres PNR sur la même période, le nombre d'ETP est resté stable entre le début de la Charte (2008) et aujourd'hui. Cependant en étudiant son évolution dans le détail des années, on se rend compte que le nombre d'ETP a, dans un premier temps augmenté, jusqu'à atteindre 35.7 ETP en 2014 ; cette croissance s'explique par le fait que le Parc portait à cette époque beaucoup d'animation grâce à des appels à projets ou autres financements qu'ils avaient pu mobiliser au profit du territoire. On peut prendre deux exemples : le travail mené sur l'eau pendant trois ans dans le cadre d'une thèse CIFRE en lien avec le SIAGA, ou encore le portage de l'appel à projets Valécoparcs en partenariat avec d'autres PNR.

Une fois ces actions achevées, les effectifs ont diminué de façon assez continue jusqu'en 2017 pour retrouver le niveau de 2008. A noter l'arrivée d'une chargée de mission en charge de la transition énergétique et de la mobilité (thématiques jusqu'alors traitées par le responsable de mission forêt) en 2017, qui est venue étoffer l'équipe et ses champs de compétence. Cette embauche a pu se faire grâce à l'engagement du Parc et du Pays Voironnais dans la démarche territoire à énergie positive (TEPOS) et aux financements dédiés à la thématique énergétique à la fois du contrat Leader et du contrat TEPCV.

La création de ce poste renforce le constat développé précédemment de la dépendance du Parc envers le financement par contrats. L'évolution du nombre d'ETP montre aussi que, face à la baisse des recettes, sa dimension a pu servir de variable d'ajustement.

Cependant, si le turnover dû aux évolutions du financement est une réalité, celle-ci est à modérer. D'une part parce que, comme le montre le tableau ci-dessous, la loi Sauvadet a modifié la nature de nombreux contrats dans une logique de pérennisation (passage de CDD à CDI). De ce fait aujourd'hui, les deux tiers des ETP sont sous statut de la fonction publique territoriale ou en CDI.



D'autre part, les effectifs pour chaque thématique d'action du Parc permettent difficilement d'envisager une réduction du nombre d'ETP supplémentaire, les équipes étant déjà relativement réduites.

Année Nombre ETP/statut	2008	2014	2017
Titulaire	7,6	6,8	5,7
CDI	1,7	12,1	10,4
CDD	15,6	15,8	7,7
Mise à disposition	2,3	1	1
Total	27,2	35,7	24,8

Evolution de la nature des contrats de travail

### 3.2.2 DETAIL DES POSTES PAR AXE DE LA CHARTE

La plupart des thématiques se retrouvent dans un axe particulier, cependant certaines thématiques sont transversales, c'est le cas des postes liés aux missions supports (où l'on retrouve notamment les postes liés aux contrats Leader aujourd'hui et CDDRA dans les premières années de la Charte) ainsi que la direction et les services généraux qui se répartissent entre les 3 axes. Cela explique la répartition suivante des postes selon l'axe dans lequel ils interviennent :

Année Nombre ETP/axe	2008	2014	2017
Axe 1	4,7	5,4	5
Axe 2	10,6	15,7	9,9*

Axe 3	11,9	14,6	9,9
-------	------	------	-----

\*10,9 avec le recrutement Natura 2000 en cours en 2017

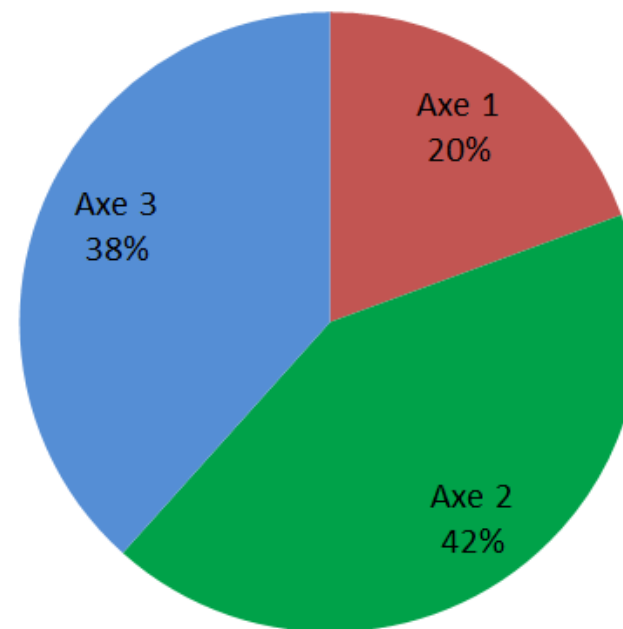


Figure 5 : Répartition des ETP par axe de la Charte en 2017

Malgré la variation des effectifs entre 2008, 2014 et 2017, la répartition entre les axes est restée relativement stable.

#### **Axe 1 : S'appuyer sur le dynamisme des acteurs locaux pour porter et partager le projet de territoire**

C'est l'axe qui est resté le plus stable en matière d'ETP (environ 5 ETP) tout au long de la Charte. Il est relativement transversal, tout comme les postes qu'il regroupe.

On y trouve notamment les responsables de mission communication, éducation au territoire et Système d'Information Territoriale (SIT), qui sont

chacun seuls sur leur thématique respective.

L'activité du responsable de mission SIT s'est particulièrement développée au cours de la mise en œuvre de la Charte, puisqu'il a mis en place des services informatiques et des plateformes de données dans de nombreuses collectivités du Parc et même au-delà. Les collectivités sont très satisfaites de ces services et les sollicitations restent fortes. Malgré le bon fonctionnement actuel, se pose la question de savoir si les limites des capacités d'action du responsable de mission ne sont pas atteintes. Cependant, augmenter les capacités d'action pour faire face à la demande ne passe pas nécessairement par un renfort humain au Parc, mais par une montée en compétence des collectivités et la création d'un réseau de personnes ressources sur le territoire, qui pourront intervenir en relai de l'action du Parc. Les échanges de compétences inter-structures se mettent actuellement en place, à l'image du contrat de réciprocité que Grenoble Alpes Métropole souhaite développer avec le Parc.

### **Axe 2 : Protéger et valoriser ensemble et au quotidien les patrimoines de Chartreuse**

Les effectifs de cet axe ont connu des variations significatives au cours de la période de mise en œuvre de la charte avec un renouvellement de postes suivant l'évolution des missions dans lequel le Parc s'est investi. Ainsi l'augmentation des effectifs en 2014 s'explique par des renforts sur la thématique de l'eau, sur le suivi de la réintroduction des bouquetins des Alpes et par un poste dédié à la gestion de l'Espace Naturel Sensible du col du Coq. Ces postes en CDD n'existent plus en 2017, de même les effectifs dédiés au patrimoine culturel ont diminué sur la fin de la période de référence, marquant la fin d'un gros travail lié à l'inventaire du patrimoine sur le territoire.

Par ailleurs, sur la thématique biodiversité, aménagement et paysage, l'équipe se compose aujourd'hui de la responsable de mission, d'un chargé

de mission biodiversité et d'un chargé de mission Natura 2000. Il s'agit donc d'une équipe d'ingénierie qui ne comprend pas d'agents de terrain (ce qui n'empêche les chargés de mission d'être présents sur le terrain), à la différence du personnel de la Réserve Naturelle qui possède 2 gardes techniciens, en plus de la conservatrice en charge de la gestion de la Réserve (soit 2,8 ETP au total sur toute la période). Ceux-ci sont d'ailleurs mobilisés de manière très ponctuelle par le Parc en dehors du périmètre de la Réserve, bien que cela ne fasse pas partie de leurs attributions.

Au final si l'on intègre le recrutement du chargé de mission Natura 2000 en cours en 2017, les effectifs dédiés à l'axe 2 à cette date s'élève à 10,9 ETP, soit des moyens équivalents à ceux de 2008.

En 2017 l'équipe s'est également étoffée avec la création d'un poste de chargé de mission énergie et mobilité dont une partie importante des missions s'inscrit dans ce second axe (le volet mobilité étant davantage rattaché à l'axe 3).

On le voit, l'évolution des effectifs dans cet axe est relativement dynamique, en lien avec l'actualité des missions ou des appels à projet dont se saisit le Parc. Si l'on peut y voir une cohérence certaine entre les moyens et l'action portée, le parc doit cependant rester attentif aux besoins de fond du territoire. On peut ainsi remarquer qu'il n'y a plus de poste dédié à l'urbanisme depuis 2013, alors que l'aménagement du territoire fait partie des missions du PNR et que le besoin du territoire en la matière est important, que ce soit dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme en cours sur le territoire ou du fait des pressions liées à l'urbanisation d'un territoire attractif aux portes d'agglomérations.

### **Axe 3 : Mobiliser les atouts de la Chartreuse pour un développement endogène durable de montagne**

Les effectifs de cet axe sont équivalents à ceux de l'axe 2 et ont, eux aussi, connu des évolutions importantes au cours de la période.

La thématique tourisme explique principalement ces évolutions. En effet, elle a connu des variations importantes en termes de postes, passant de 3 ETP en 2008 à 4.8 ETP en 2014 (les effectifs se composaient alors d'agents de terrain partagés avec la biodiversité et présent toute l'année, il n'y a plus désormais que 0,5 ETP saisonnier), pour revenir à 2 ETP en 2017. Si le Parc accorde une importance particulière à sa politique touristique, la baisse des ETP sur cette thématique s'explique par le fait qu'elle est aujourd'hui à la charge des EPCI, qui souhaitent malgré tout continuer à s'appuyer sur le Parc. Ainsi le Parc est toujours investi sur la définition de la stratégie touristique à l'échelle du massif, tandis que la promotion et la commercialisation sont désormais assurées par l'Agence de Développement Touristique "Chartreuse Tourisme" qui, depuis 2017, fédère les 7 EPCI du territoire et travaille en collaboration avec leurs Offices du Tourisme. La baisse de l'investissement humain par le Parc est donc compensée par ailleurs.

Sur la thématique forestière, 1/2 ETP a été perdu entre 2008 et 2017 mais l'effet de cette baisse d'effectif peut être relativisé puisque de 2008 à 2015 l'animation du Comité Interprofessionnel du Bois (CIBC) était assurée par 0,8 ETP au Parc, correspondant au poste de la chargée de mission en charge du dossier AOC, qui est aujourd'hui directement employée par le CIBC.

Concernant l'agriculture, on peut souligner le statut du responsable de mission qui est détaché de la Chambre d'Agriculture de l'Isère et travaille également pour l'Association des Agriculteurs de Chartreuse, dont il est l'animateur. Cette configuration donne à ce poste un rôle clé pour l'action du Parc sur l'agriculture puisqu'elle bénéficie ainsi d'un interlocuteur au cœur des réseaux professionnels (pour toucher directement les agriculteurs) et institutionnels (permettant d'avoir accès facilement aux institutions et personnes ressources). Un ETP complète l'équipe du Parc sur la thématique agricole, soit une perte de près d'un ETP sur la période 2008-2017.

Sur le développement économique, le Parc bénéficie de l'expertise d'une

responsable de mission, dont le poste est mutualisé depuis 2016 avec la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse. Si dans les faits il n'y a plus désormais qu'un demi ETP dédié à l'activité du Parc sur cette thématique, les postes occupés par cette même personne sont relativement complémentaires. Cette position permet en effet au Parc de faire le lien avec un territoire intercommunal central tant géographiquement sur le Massif qu'économiquement (puisqu'il concentre la plus grande partie des activités du territoire). Ce choix semble d'autant plus stratégique que, comme pour le tourisme, le développement économique relève désormais du champ d'intervention des intercommunalités. Ce poste mutualisé facilite donc la mise en cohérence de l'action du Parc et de la collectivité, même s'il semble aujourd'hui qu'il faille définir davantage le périmètre d'intervention de chacun dans un souci de clarté.

Enfin, depuis 2017, le Parc dispose également d'une animation dédiée à la mobilité et portée par une chargée de mission énergie et mobilité, permettant d'approfondir ces thématiques qui prennent aujourd'hui de l'ampleur avec la candidature TEPOS sur le volet énergie et des relations et des projets qui se développent autour de la mobilité avec les territoires voisins.

### 3.3 ANALYSE DES OPERATIONS FINANCEES SUR LE TERRITOIRE

Par son action sur le territoire, le Parc naturel régional de Chartreuse permet à de nombreuses opérations de voir le jour chaque année. Son rôle dans la mise en œuvre de ces opérations est multiple. Il porte par lui-même un certain nombre d'opérations en tant que maître d'ouvrage, mais il apporte aussi son soutien à d'autres porteurs de projet (collectivités, privés, associations...) via des financements, un accompagnement ou le portage de ses contrats. Ainsi, l'analyse qui est ici conduite portera d'un côté sur l'ensemble des opérations menées sur le territoire grâce à une intervention plus ou moins directe du PNR, de l'autre, seront extraites de cet ensemble les opérations portées en maîtrise d'ouvrage par le Parc. Le montant des opérations correspond au montant total des dépenses subventionnables.

#### 3.3.1 Répartition des opérations par orientation de la Charte

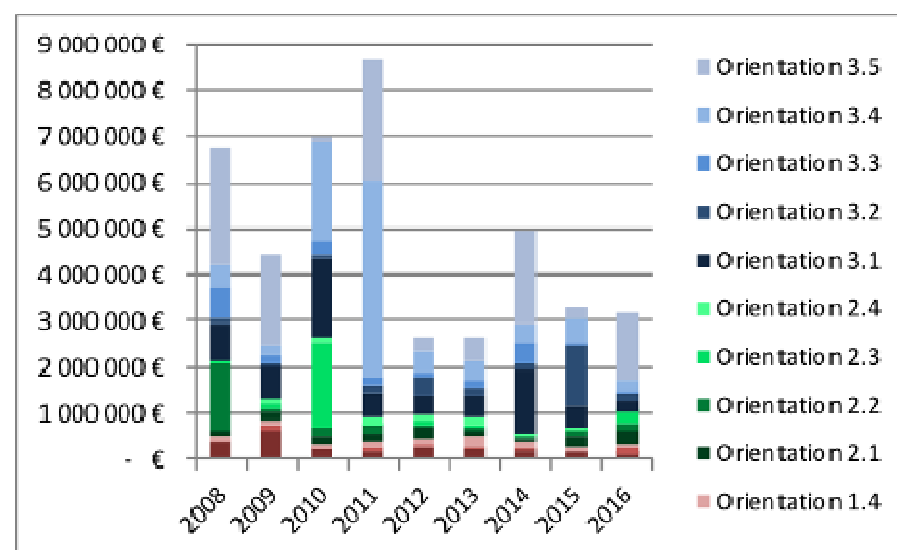


Figure 6 : Montant total des opérations réalisées au bénéfice du territoire par orientation de la Charte

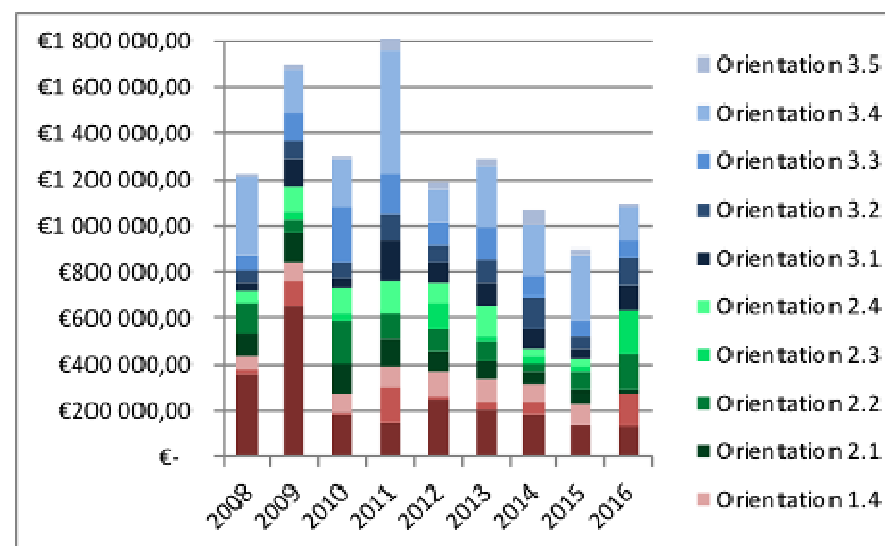


Figure 7 : Montant des opérations portées par le PNR par orientation de la Charte

Sur la période 2008-2016, les opérations portées par le Parc en maîtrise d'ouvrage représentent un peu plus du quart du financement du total des opérations. Si certaines opérations conduites par des tiers auraient quand même vu le jour sans la présence du Parc, il faut tout de même signaler que l'impact du PNR sur le territoire va au-delà de son action propre : il fait en effet bénéficier une multitude d'acteurs du territoire des subventions issues des différents contrats dans lesquels il s'est engagé. Ainsi 74 % du montant total des opérations financées s'inscrivent dans l'axe 3 de la Charte, soit son volet développement économique, où l'on retrouve une grande partie des contrats : Espace Valléen et CTTLA pour le tourisme, OCMMR pour les commerces, PSADER et PPT pour l'agriculture et la forêt, en partie les contrats Leader et CDRA ...

La répartition des opérations portées par le Parc est différente : si l'axe 3 est encore en tête des montants financés, c'est dans cet axe qu'on retrouve les investissements les plus importants, la répartition des financements entre les axes est plus équilibrée (cf. Figure 8).

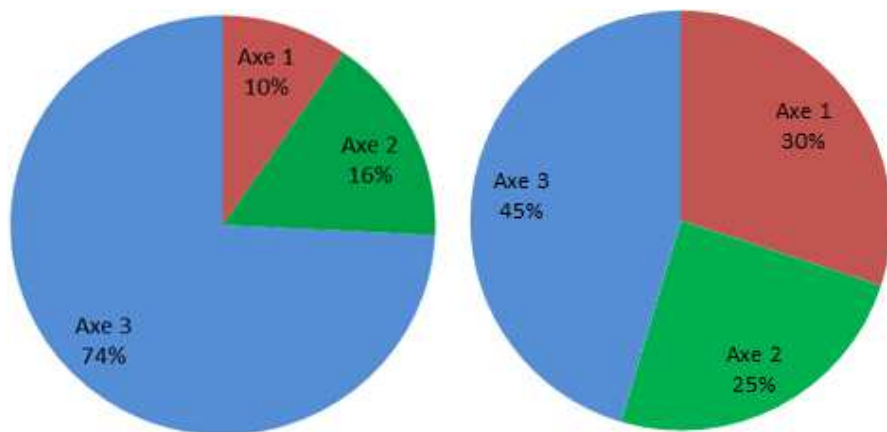


Figure 8 : Répartition par axe de la Charte des opérations financées entre 2008 et 2016 ; à gauche : montant total des opérations financées sur le territoire, à droite : montant des opérations portées par le PNR en maîtrise d'ouvrage.

Ces différences de répartition entre axe tiennent à la nature des opérations portées par les acteurs. Alors que les autres opérateurs se lancent dans des projets d'investissement, le Parc se positionne davantage en soutien du territoire via des opérations d'accompagnement financier ou d'animation.

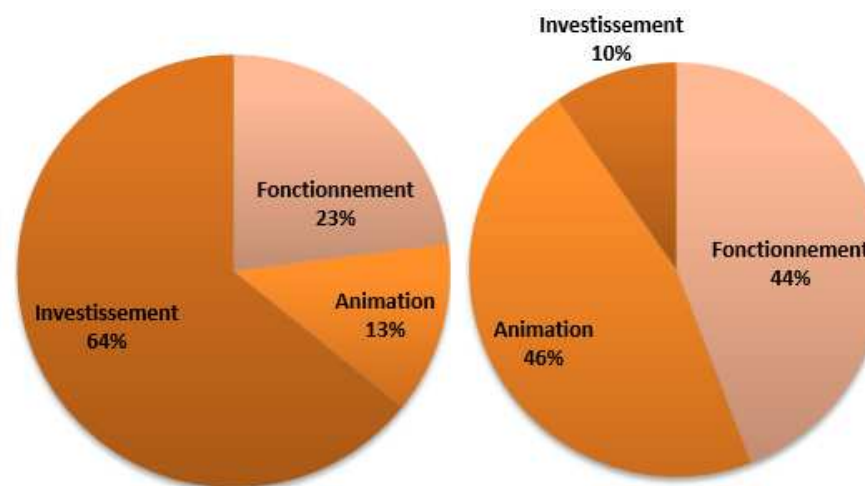


Figure 9 : Répartition des opérations selon la nature de l'accompagnement financier ; à gauche : montant total des opérations financées sur le territoire, à droite : Montant des opérations portées par le PNR

Le parc conduit très peu d'opérations d'investissement - aménagements, travaux, acquisitions de biens - qui sont surtout à la charge de ses partenaires. Le Parc intervient dans ces domaines principalement dans le cadre de ses politiques propres : gestions des sentiers de randonnées, quelques équipements touristiques, informatique dans le cadre du Système d'Information Territorial, ou encore création des dessertes forestière (chantier dans lequel s'est beaucoup investi le Parc).

Les opérations de fonctionnement conduites par le Parc sont de natures très diverses : elles se composent en premier lieu d'études et de diagnostics, mais on y trouve également l'élaboration de documents stratégiques (stratégie habitat, Charte forestière...), de porter à connaissance, du conseil, de la formation, de la communication, ou encore plus ponctuellement des événements ou des voyages d'études.

L'animation fait bien souvent partie intégrante des contrats conclus par le Parc, avec le subventionnement de postes d'animateurs chargés de faire

vivre ces contrats (via un temps important d'accompagnement au montage de dossiers). Mais le Parc conduit également ses propres opérations d'animation autour de démarches collectives qu'il impulse (l'AOC bois, la valorisation des produits agricoles, la gestion des loisirs motorisés, etc.). Cette animation portée par une équipe pluridisciplinaire et expérimentée est un des apports importants du Parc pour son territoire.

Le Parc et les autres acteurs territoriaux conduisent ainsi des opérations complémentaires sur territoire. L'objectif du Parc n'est donc pas de faire à la place des acteurs du territoire mais de les accompagner dans leurs réalisations, en veillant à ce que celles-ci répondent aux objectifs de la Charte. Il semble pertinent que le Parc reste sur ce type d'opérations considérant ses capacités financières et en gardant à l'esprit que le Parc ne possède pas de compétences propres, mais qu'il poursuit des missions au service de son territoire. Pourtant, comme on l'a vu dans l'analyse des recettes du Parc, il est aujourd'hui mis à mal dans son action avec, notamment, une baisse importante des financements des opérations de fonctionnement dans le cadre du Contrat Parc.

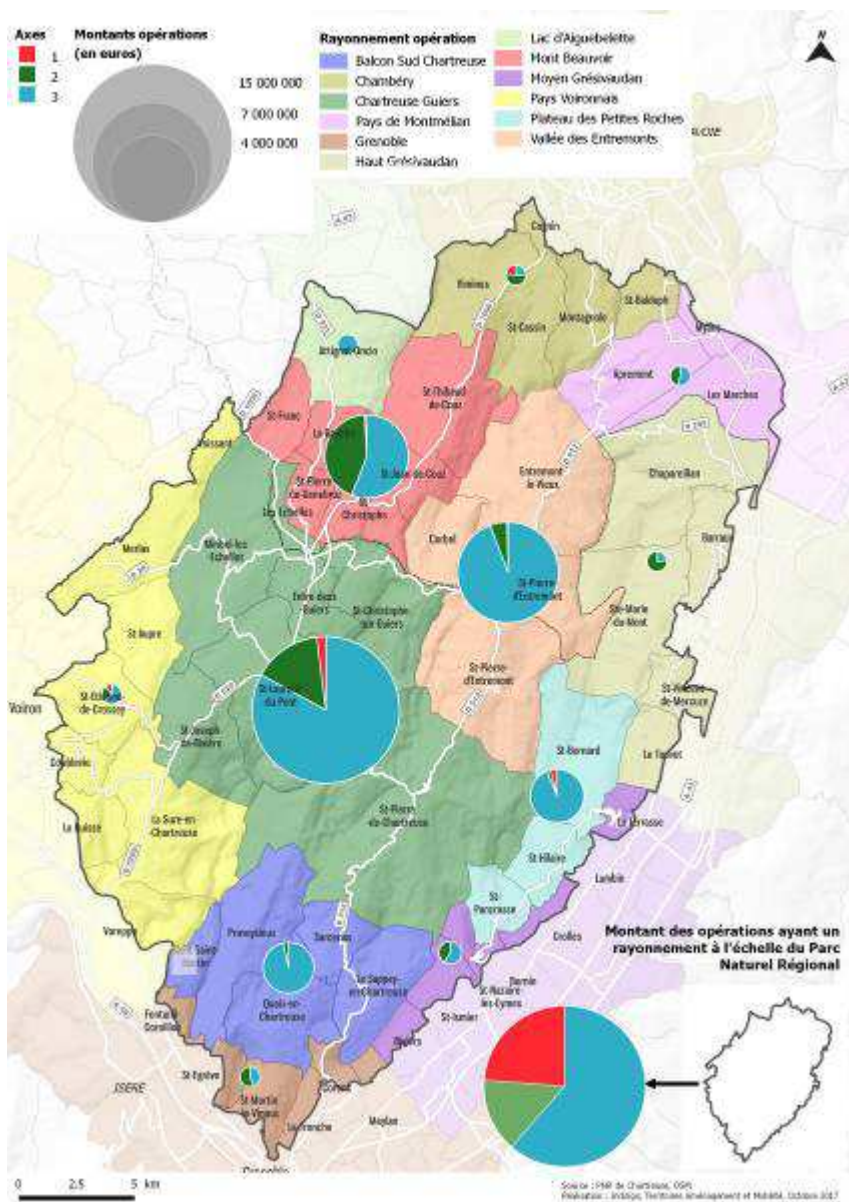
### 3.3.2 Répartition géographique des opérations

Les opérations financées via le PNR ont un rayonnement qui peut être communal, intercommunal, voire à l'échelle du Parc. L'analyse de la répartition des opérations selon leur localisation permet de mettre en évidence les secteurs du territoire qui ont le plus bénéficié de l'action du Parc.

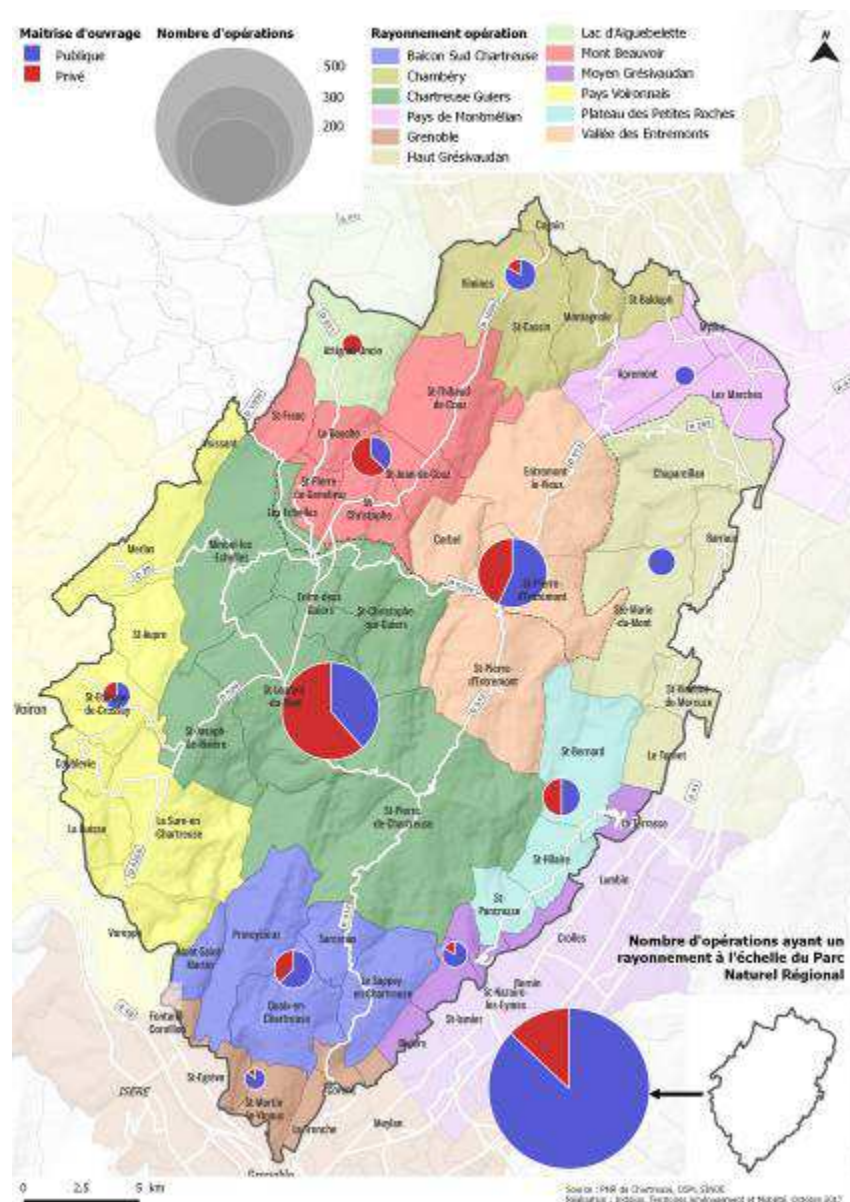
L'analyse de cette répartition géographique des opérations est réalisée à l'échelle de secteurs géographiques correspondant majoritairement au découpage intercommunal tel qu'il existait au début de la Charte, en 2008. Pour rester sur des secteurs géographiques pertinents, il a été fait le choix d'intégrer la Communauté de communes du Grésivaudan (CIAGE) et quelques communes isolées au Haut Grésivaudan ainsi que les communes de Biviers, Saint-Ismier et Saint-Nazaire-les-Eymes à la Communauté de communes du Moyen Grésivaudan (voir les deux cartes ci-après).

Les opérations regroupées dans ces secteurs géographiques correspondent aux opérations localisées dans les communes de ces secteurs et qui ont un rayonnement à l'échelle des communes ou des secteurs géographiques. Ont été distinguées, en bas à droite de la carte, les opérations ayant un rayonnement à l'échelle du Parc.

Pour chaque carte, les données concernant les opérations conduites ont été croisées afin de mettre en évidence, d'un côté le montant des opérations financées sur chaque secteur mais aussi leur nature (selon l'axe de la Charte dans lequel elles s'inscrivent), et de l'autre le nombre d'opérations conduites sur chaque secteur et par quel type d'opérateur : public (commune, EPCI ou Parc) ou privé (entreprise, association...).



Carte 1 : Répartition du montant des opérations selon leur rayonnement géographique et l'axe de la Charte, dans lequel elles s'inscrivent



Carte 2 : Répartition des opérations selon leur rayonnement géographique et la nature de la maîtrise d'ouvrage (publique/privée)

Si ces deux cartes mettent en évidence une inégale répartition des opérations sur le territoire, on peut en premier lieu constater qu'**une majorité des opérations conduites (53 %) rayonne à l'échelle du Parc**. Elles représentent 36 % du montant total financé. Le territoire dans son ensemble a donc bénéficié d'une part conséquente des opérations intervenues dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte de 2008 à 2016. C'est également à l'échelle du Parc que les opérations sont le plus diversifiées avec près d'1/4 du montants des opérations s'inscrivant dans l'axe 1 (qui est quasi-inexistant au niveau des opérations s'inscrivant à l'échelle des secteurs géographiques), 15 % contribuant à l'axe 2 et 61 % à l'axe 3.

Au niveau de la répartition des opérations sur le territoire on constate cependant que plus on s'éloigne du centre du territoire, plus le nombre d'opérations portées sur ces secteurs est faible. On peut ainsi définir un gradient territorial :

- Le cœur du massif qui a capté le plus d'opérations : Chartreuse-Guiers, Vallée des Entremonts et Mont Beauvoir, qui concentrent près du tiers des opérations, et 69 % des opérations ayant un rayonnement infra-territorial (excluant les opérations rayonnant à l'échelle du Parc) ;
- Les territoires à proximité géographique immédiate du cœur du massif : Balcon Sud et Plateau des Petites Roches ont bénéficié d'un nombre d'opérations moindre mais tout de même significatif. Près d'une trentaine d'opérations ont bénéficié à chacun de ces 2 secteurs, équivalent au nombre d'actions ayant bénéficié au secteur Mont Beauvoir. Cependant, pour un nombre d'opérations équivalent, leur montant est moitié moins important pour chacun de ces secteurs de proximité par rapport au secteur Mont Beauvoir ;
- Les territoires périphériques du massif : Chambéry Métropole, Pays de Montmélian, Haut et Moyen Grésivaudan, Grenoble Métropole et Pays Voironnais, ont bénéficié d'opérations de manière plus ponctuelle.

Cette inégale répartition des opérations trouve plusieurs explications. Tout d'abord, si le cœur du massif porte le plus d'opérations, c'est en premier lieu parce qu'il s'agit du secteur géographique qui bénéficie le plus de la politique contractuelle du Parc. En effet cet espace concentre à la fois sites Natura 2000, alpages ou encore zones humides, autant d'espaces qui sont éligibles aux dispositifs Natura 2000, Plan Pastoral Territorial, Mesures Agro-Environnementales. Le cœur du massif regroupe également une majorité des communes éligibles aux financements de l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural. D'autre part, le CDDRA avait été conclu uniquement sur la partie centrale du Massif.

Ce constat soulève néanmoins un enjeu pour le Parc dans le cadre du renouvellement de sa Charte, d'autant plus que les intercommunalités de sa périphérie, avec l'augmentation de leurs périmètres, voient mécaniquement leurs centres de gravité s'éloigner du centre du Parc. Il ne faudrait ainsi pas que cet éloignement se double d'un moindre investissement du Parc.

En effet le cœur du massif s'est renforcé avec la fusion, en 2014, des trois intercommunalités, correspondant aux secteurs géographiques centraux, au sein de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse. Cette nouvelle intercommunalité est très liée au Parc, qui a été acteur de sa création, et elle le sollicite aujourd'hui beaucoup. A l'inverse les EPCI périphériques du Parc se sont étendus en dehors du périmètre du Parc. Pour ses territoires, leur spécificité Chartreuse a donc tendance à se diluer avec l'intégration de nouvelles composantes territoriales et donc de nouveaux enjeux.

L'investissement du Parc et de son équipe d'ingénierie sur l'ensemble de son territoire sera un enjeu de premier ordre pour la future Charte, si le Parc souhaite rester un acteur de la cohésion à l'échelle du Massif dans son ensemble.



### 3.4 ZOOM SUR LA RESERVE NATURELLE DES HAUTS DE CHARTREUSE

La Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse a pour mission de protéger et gérer ce secteur pour que les diverses activités qui s'y exercent (élevage, exploitation forestière, randonnée...) soient compatibles avec la préservation de la faune, de la flore et du paysage. Le Parc naturel régional de Chartreuse en a été désigné gestionnaire en 2001.

Pour mener à bien ses missions, elle bénéficie d'une contribution financière majoritairement apportée par l'Etat pour un montant annuel moyen d'environ 187 000 €, stable depuis quelques années. A cette subvention, s'ajoute depuis plusieurs années une contribution financière du Conseil départemental de l'Isère à hauteur de 20 % de la dotation de l'Etat.

Le budget annuel moyen s'élève ainsi à environ 225 000€. Ce budget permet à la Réserve naturelle de fonctionner avec une conservatrice et deux gardes techniciens (2,8 ETP), mais également de pouvoir mettre en place un certain nombre d'actions que ce soit en termes de suivis, d'études, de travaux, etc.

Chaque année, environ 30 à 40 000 € d'actions, suivis ou inventaires sont engagés sur le terrain ainsi que des animations pédagogiques et institutionnelles qui permettent une bonne insertion de la Réserve dans son territoire.

La gouvernance de la Réserve naturelle est assurée par ailleurs via un comité consultatif de 54 personnes administrés par le Préfet de l'Isère en lien avec la DREAL, complémentaire au Conseil scientifique de la Réserve.

### 3.5 ANALYSE DE LA GOUVERNANCE

L'organisation du Syndicat mixte repose sur les instances d'élus suivantes :

- Comité syndical :

Composé d'environ 80 délégués, il regroupe les délégués communaux, régionaux, départementaux, des intercommunalités adhérentes et des villes

portes. Il se réunit 2 à 3 fois par an.

- Bureau syndical :

Il est composé de 34 élus issus du Comité syndical, dont 11 Vice-présidents. Il se réunit 5 à 6 fois par an.

- Exécutif :

Il est composé du Président et des 11 Vice-présidents nommés par le bureau. Il se réunit toutes les 6 à 8 semaines.

Outres les instances d'élus, le Parc compte également :

- Conseils scientifiques :

Le Conseil scientifique du Parc compte 11 membres bénévoles fin 2017. Il a comme principale finalité d'aider les élus dans la mise en œuvre de la Charte, à la demande ou sur auto-saisie, en accompagnement, conseil, expertise, sur tous les aspects scientifiques. Le Président du Conseil est invité à toutes les réunions du bureau et comité de bureau syndical.

Le Conseil scientifique de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse compte quant à lui 13 membres bénévoles (dont 5 font également partie du Conseil scientifique du Parc).

L'ensemble des Conseils scientifiques se réunit 1 à 2 fois par an.

- Plateforme environnement :

Le regroupement des principales associations environnementales œuvrant en Chartreuse (6 en 2008, 11 en 2017) a été créé en 2008 pour être un interlocuteur à part entière du Parc, dans le cadre de la révision de sa Charte, mais aussi dans l'accompagnement de ses actions.

Cette instance permet une sollicitation simple et directe du monde associatif. Elle favorise une communication partagée entre tous en vue d'une meilleure anticipation et amélioration des projets sur le territoire. La Plateforme s'est réunie 30 fois entre 2008 et 2017.

- Association des Amis du Parc :

Le Conseil d'administration (CA) de l'association compte une dizaine de personnes. L'activité de l'association porte essentiellement sur la concertation avec les habitants, sur des sujets variés. Les démarches participatives, engagées par l'association, en lien étroit avec les thématiques ou problématiques traitées par le Parc, ont joué le rôle d'instances participatives que le Parc souhaitait mettre en place ; à ce titre le Parc à financer l'organisation de ces démarches.

Le CA de l'association se réunit tous les 2 mois.

## **4. ANALYSE DES RÉALISATIONS ET DES RÉSULTATS**

### **4.1 MODE D'EMPLOI DES FICHES EVALUATION**

L'analyse des opérations réalisées dans le cadre de la Charte a été effectuée au niveau des orientations, celles-ci sont au nombre de 13 et ont été rattachées à une ou deux thématiques.

Pour chaque orientation, l'arborescence de la Charte a été reprise en italique dans des tableaux rappelant mesures et orientations stratégiques. Dans ce tableau, les opérations réalisées dans le cadre de la Charte et avec le soutien ou l'investissement du Parc sont ainsi classées par orientation stratégique. Lorsque celles-ci répondent à un ou plusieurs objectifs opérationnels d'une orientation stratégique, cet objectif est rappelé entre parenthèses sous la forme suivante : (OO1). La lecture de l'analyse qui va suivre doit donc se faire en se reportant au chapitre. « Les mesures et objectifs opérationnels » du document « Orientations opérationnelles. Charte du Parc naturel régional de Chartreuse 2008-2019 ».

L'analyse permet ainsi de montrer si le Parc s'est tenu à son programme de départ, comment il s'y est pris et à quel point de réalisation des objectifs initiaux il se situe aujourd'hui.

Après cette analyse et pour chacune des 13 orientations, une synthèse a été réalisée reprenant les éléments clés qui synthétisent les grands résultats obtenus grâce aux opérations (données, points positifs, difficultés).

Enfin un dernier encart met en évidence les enjeux qui émergent de cette analyse et qui devront être pris en compte lors de la rédaction de la future Charte.

A noter : toutes les opérations réalisées ne sont pas mentionnées, ont seulement été reprises celles qui nous semblaient les plus représentatives de la mise en œuvre des objectifs opérationnels, mais aussi les principaux freins, difficultés ou éléments qui restent à traiter pour atteindre les objectifs de départ.

Le bilan exhaustif des opérations a été réalisé par l'équipe du Parc au niveau des mesures et constitue la source d'information principale des fiches évaluation ci-dessous.

*Mesure 111 - Mieux porter à la connaissance du territoire les orientations et les actions du Parc et valoriser les initiatives et les expériences des acteurs de Chartreuse*

**1<sup>ère</sup> Orientation stratégique** - Poursuivre une politique de sensibilisation des habitants et acteurs de Chartreuse sur les enjeux du territoire

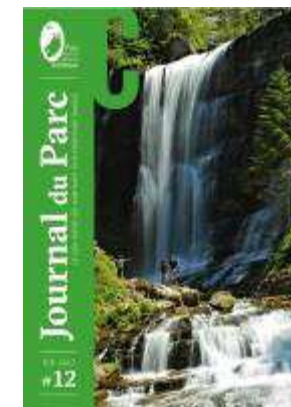


➤ Actions réalisées :

Au fil des années le Parc a construit une ressource documentaire riche (entre les études et inventaires qu'il a conduits et la valorisation de l'action de ses partenaires), cependant il n'existe pas de centre de documentation ou autres structures pour mettre cette ressource à disposition de la population (OO1).

De réels efforts ont été réalisés en matière de communication par le PNR mais ceux-ci doivent se poursuivre (OO2) :

- Refonte du Journal du Parc qui est édité 2 fois par an, mais la diffusion dans toutes les boîtes à lettres rencontre des difficultés ;
- Création d'une page Facebook et d'un site internet pour le Parc de Chartreuse (**5 000 visites/mois**) et Chartreuse Tourisme (**32 000 visites/mois**) ;
- Communication du Parc exemplaire sur certaines opérations (comme la réintroduction du bouquetin) mais pas systématisée ;
- Aide à la création d'une radio itinérante : Radio Couleur Chartreuse.



Le Parc est visible sur le territoire au travers de sa stratégie événementielle (OO3), il réserve chaque année sur son budget propre une enveloppe de 24 000 € pour soutenir des manifestations locales (une vingtaine chaque année), le Parc et ses partenaires sont présents sur la plupart des événements du territoire et visibles grâce à un stand Parc, enfin le Parc organise lui-même des événements : **Congrès des PNR en 2009, Fête du Parc en 2012, Rendez-vous de l'éco-construction en 2013, Fête de la Forêt en 2017...**



➤ Difficultés rencontrées :

La Maison du Parc (OO5), qui aurait permis de créer une interface directe avec la population n'a pas vu le jour.

**2<sup>ème</sup> Orientation stratégique** - Avoir une politique de communication et de sensibilisation spécifique pour les nouveaux habitants et les habitants des agglomérations



➤ Actions réalisées :

En termes de mise en place d'outils d'accueil à destination des nouveaux habitants ou des habitants des agglomérations, le Parc a engagé certaines actions qui ont du mal à s'inscrire dans la durée :

- Le Parc a équipé 5 communes de Bornes 3D (Saint-Egrève, les Echelles, Voiron, Saint Hilaire du Touvet et Saint Pierre de Chartreuse), mais a renoncé à étendre ce dispositif lourd en gestion et maintenance ;
- Le Parc a scénographié 4 Offices du Tourisme (OT) pour présenter le PNR et une thématique spécifique en lien avec le patrimoine culturel ou naturel, mais ces OT ont aujourd'hui perdu de vue leur thématique ;
- Le Parc a développé quelques pôles patrimoniaux et touristiques (musée de l'Ours, centre historique St Christophe, Coopérative laitière), ceux-ci sont encore peu nombreux et leur mise en réseau avec les équipements des agglomérations n'est pas assurée, pour réaliser l'OO2, le Parc doit poursuivre son action.
- Le Parc assure sa présence dans les agglomérations de Grenoble et de Chambéry en participant à certains de leurs événements (Foire de Savoie, Descente des alpages de Grenoble, Isère food festival...), il est également installé à la Maison des Parcs et de la Montagne/La Ruche de Chambéry (OO3).



## Mesure 112 - Poursuivre et développer l'information et la sensibilisation des jeunes publics

### 1<sup>ère</sup> Orientation stratégique - Sensibiliser les enfants aux enjeux du territoire, à son histoire et sa culture et développer la citoyenneté



#### ➤ Actions réalisées :

Depuis 2005 le Parc est lié aux représentants de l'Education Nationale via une convention de partenariat, depuis 2013, cette convention est commune à l'ensemble des PNR de l'académie de Grenoble. Cette convention permet au Parc de co-construire et de financer avec les écoles collèges et lycées du territoire des projets pédagogiques. En moyenne, chaque année, le Parc finance **140 projets pédagogiques, pour près de 80 000 €**, qui touchent **4 500 enfants et jeunes**. Ces projets font intervenir environ **25 associations, entreprises et auto-entrepreneurs**, soit environ **150 personnes** impliquées. (OO1 et 2)

Le Parc a également poursuivi les échanges scolaires entre classes urbaines et rurales (OO3) chaque année : **280 élèves**, de **11 classes** et **7 écoles** participent à ces échanges.

### 2<sup>ème</sup> Orientation stratégique - Elargir le champ d'intervention aux jeunes des collèges et des lycées

#### ➤ Actions réalisées :

Sur l'ensemble des projets pédagogiques soutenus, en moyenne 1/4 des classes bénéficiaires sont des classes de collèges ou lycées, soit entre 30 et 40 classes par an.

Le Parc développe également des partenariats pour proposer des activités hors-temps scolaire : en 2016, le Parc a soutenu, à hauteur de **7 540 €, 27 projets, touchant 700 enfants**. En tout, ce sont 188 projets qui ont été portés depuis 2008, soit une moyenne de 19 projets hors-temps scolaire pour environ 500 jeunes par an. Ces activités mériteraient d'être mieux connues.

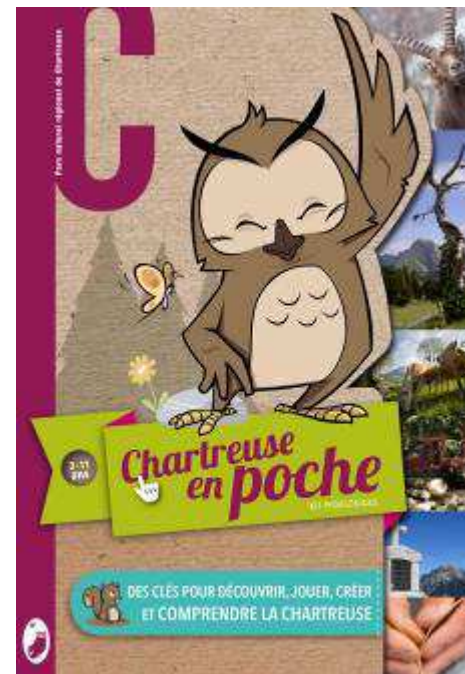
### 3ème Orientation stratégique - Organiser la ressource pédagogique à l'échelle du territoire pour une plus grande efficacité

#### ➤ Actions réalisées :

En 2013 le Parc a créé un Extranet à destination des enseignants et des animateurs (OO1) afin d'échanger sur les projets pédagogiques, cet outil devrait être amélioré avec la refonte du site internet du Parc.

Avec la poursuite d'année en année de son soutien aux projets pédagogiques, le Parc a établi un partenariat étroit avec un large réseau d'acteurs territoriaux et du monde de l'enseignement, où chacun est force de proposition (OO2). Il a également organisé **23 journées de formations** à destination des intervenants, des enseignants et des animateurs.

Le Parc a créé de nombreux outils et supports pédagogiques tout au long de la Charte (OO3) comme des mallettes et kits pédagogiques sur diverses thématiques (agriculture, forêt, énergie, patrimoine culturel, biodiversité), des jeux de société et livres pour enfants, des expositions et plaquettes.



➤ Difficultés rencontrées : Les enseignants restent cependant difficiles à mobiliser lors de ces formations.



### Mesure 113 - Mieux porter à connaissance les atouts patrimoniaux du territoire

**Orientation Stratégique** - Développer la connaissance du patrimoine auprès des publics internes (élus, scolaires) et externes (visiteurs, pratiquants d'activité de pleine nature) afin que cette composante majeure du territoire soit respectée au mieux et persiste ainsi dans sa fonction d'attractivité

#### ➤ Actions réalisées :

Le travail de porter à connaissance a été important sur le **patrimoine bâti en Chartreuse** avec notamment l'organisation avec les Amis du Parc de **7 cafés patrimoine**, pour plus de **250 participants**, la réalisation d'une application de WebMapping de porter à connaissance du grand public sur l'inventaire du patrimoine bâti remarquable (religieux public, rural, architectural...) et d'une documentation par secteurs et communes.



Le Parc anime chaque année divers événements, ponctuels ou récurrents (OO2) : fête de la Nature, rendez-vous aux jardins, Journées du Patrimoine en Chartreuse (en 2009 : 58 animations, sur 33 communes, puis en 2015 : 89 animations sur 33 communes), programmation culturelle pour l'année Rousseau (2012)...

Le Parc a conçu et édité de nombreux documents et supports d'information tout au long de la Charte.

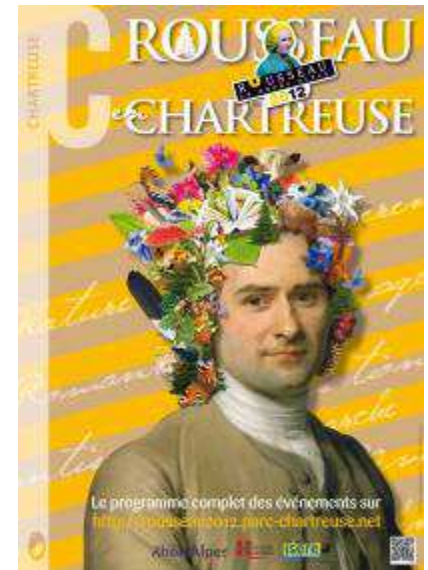
Le Parc pourrait valoriser davantage les acteurs du territoire en tant qu'"ambassadeurs du Parc" (OO4), il a cependant mise en place en fin de Charte des outils pour former des personnes relais : formation d'accompagnateurs de montagne sur les enjeux de la biodiversité (2016), réalisation d'une mallette pédagogique à destination des bergers contenant

des documents d'information pour le berger et pour les randonneurs (2017) ...

#### ➤ Difficultés rencontrées :



La valorisation des études ou inventaires auprès du plus grand nombre n'est pas toujours évidente (OO1), elle a été beaucoup plus limitée dans le cadre de **l'étude ethnologique sur la culture du tournage du bois** (avec **une restitution unique** lors du Salon du Bois, où des témoignages vidéos ont été diffusés).

Le Parc n'a organisé une fête du Parc qu'une seule fois, par ailleurs les événements ont parfois du mal à mobiliser le public.



### ➤ Synthèse de l'orientation 1.1

€ 2 345 400 € d'opérations financées entre 2008 et 2016 avec le Parc pour opérateur à hauteur de 96 %

-  Le Parc a réussi à construire une **identité territoriale forte**, à **fédérer** et impliquer une diversité d'acteurs, véritables relais de son action.  
Le succès de ces partenariats est particulièrement visible dans le cadre des projets pédagogiques à destination des jeunes publics.
-  Les **partenariats** restent à construire avec les structures des **agglomérations-porte**.  
En termes de valorisation de son action, le Parc a tendance à s'effacer au profit du territoire, au risque que son rôle et ses activités ne soient pas visibles auprès de la population

### ➤ Les enjeux pour la révision de la Charte

- Poursuivre une communication qui réponde à la question : "Mais que fait le Parc" : bien identifier le Parc, ses missions, ses actions (porter à connaissance) ;
- Réaliser la Maison du Parc afin d'apporter de la visibilité au Parc ;
- Approfondir les partenariats avec les agglomérations portes ;
- Renouveler le succès de l'éducation au territoire des jeunes auprès d'autres publics.

**Mesure 121 - Accompagner la structuration des initiatives locales et consolider les réseaux des professionnels**

**1<sup>ère</sup> Orientation stratégique** - Conforter et enrichir les dynamiques participatives créées avec la profession agricole, les acteurs de la forêt et de la filière bois et les acteurs du tourisme

➤ Actions réalisées :

**Agriculture** : Le Parc signe tous les 3 ans une **convention cadre**, assortie d'un programme d'actions et d'un **poste mutualisé** avec les Chambres d'agriculture de l'Isère et de la Savoie et **l'Association des Agriculteurs Chartreuse (AAC)**. Ils assurent ensemble l'animation et la coordination des actions de développement agricole sur le territoire et sont en relation étroite avec les organisations agricoles du territoire (fédérations des CUMA, Chartreuse élevage...).

**Tourisme** : le Parc a construit un partenariat étroit avec l'Association de Développement Touristique "Chartreuse Tourisme" : ils signent **chaque année une convention d'objectifs**, les engageant dans un programme d'action partagé. Le Parc apporte ainsi des moyens financiers, techniques et humains nécessaires à la bonne mise en œuvre des missions de "Chartreuse Tourisme", en cohérence avec la Charte du Parc.

**Forêt** : Le PNR porte **une Charte Forestière depuis 2008**, la Charte Forestière actuelle porte un plan d'action pour la période 2016-2020 dans lequel sont engagés tous les acteurs de la forêt (professionnels, institutionnels, collectivités...). Le Parc a accompagné le regroupement des propriétaires forestiers en **Associations Syndicales Autorisées (ASA, 2 ont vu le jour, pas de suite donnée pour une 3<sup>ème</sup>)**. Il a réalisé avec le CRPF, l'ONF, les Groupements de Sylviculteurs de Chartreuse et ces ASA un travail important de réalisation de dessertes forestières (environ **50 km de dessertes** créées au cours de la Charte).

Le Parc est un animateur vital du **Comité Interprofessionnel du Bois de Chartreuse (CIBC)**, qui regroupe les acteurs de la filière). Il a soutenu la création des 2 ASA (soutien politique, technique, financier...) et les appuie aujourd'hui dans leur gestion administrative avec la CC Cœur de Chartreuse. En 2012 il a aussi mis en place avec la Coforêt un **Plan Simple de Gestion collectif** (concernant 256 ha et 155 propriétaires) dans le cadre de l'ASA de la Chartreuse,

➤ Difficultés rencontrées : ce type de plan de gestion est difficile à généraliser (méfiance et peur des contraintes des propriétaires).



**2<sup>ème</sup> Orientation stratégique** - Encourager et soutenir les initiatives d'associations et de regroupements sur des secteurs nouveaux (artisanat, commerce, industrie, services, pêche...)

➤ Actions réalisées :

Le Parc collabore au travers de diverses actions avec les professionnels des sports de nature. Le Bureau de la Montagne Cartusiana est ainsi très impliqué dans divers programmes du Parc (cf. mesure 122). Via les Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) et un investissement humain important, le Parc a accompagné la création de **5 groupements professionnels** (unions commerciales ou d'entrepreneurs), et soutenu leurs actions (création de chèques cadeaux, visites d'entreprises, partenariat avec Minatec...).



Grâce aux financements Leader, des actions spécifiques ont également été conduites sur la **pêche** (pour plus de 96 000 € au total), afin d'en faire une filière touristique à part entière. Un espace d'échanges a ainsi été mis en place entre les partenaires associatifs (Fédérations de pêche, AAPPMA) et privés (guides de pêche). Cette cohésion a permis de déboucher sur l'aménagement d'un pôle pêche aux Echelles constitué d'une salle pédagogique et de matériel permettant aux acteurs de la pêche de dispenser diverses formations aux jeunes publics.

➤ Difficultés rencontrées :

L'accompagnement de réseaux de professionnels des sports de nature (OO1) est moins structuré que pour d'autres secteurs économiques.

La mobilisation des acteurs reste fragile, ces initiatives demandent un engagement important du Parc pour subsister, la pérennité des associations et actions reste incertaine.

**Mesure 122** - Etablir et développer un réseau de coopération entre les acteurs de l'environnement et de l'aménagement de l'espace

**Orientation Stratégique** - Converger vers l'organisation et la mutualisation de la ressource et des moyens d'intervention pour donner plus d'efficacité aux actions relatives au patrimoine, à l'environnement et au paysage

➤ Actions réalisées :

Le Parc a construit des partenariats forts avec certaines structures associatives (OO1) du territoire telles :

- L'**Association des Amis du Parc** (qui prolonge l'action du Parc vers les habitants via l'organisation de "cafés" thématiques notamment) ;
- L'association **Jardins du Monde Montagne** qui a participé à 2 opérations significatives avec le Parc : une étude ethnobotanique sur les plantes de montagne locales avec valorisation auprès du grand public (réseaux de jardins, évènements, ouvrage...) et l'opération de "redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier, céréalié et ornemental de Chartreuse"
- Le **Bureau Montagne de Chartreuse Cartusiana**, qui intervient régulièrement sur des opérations du Parc (opérations pédagogiques et de sensibilisation, diagnostic de terrain pour l'opération tétras lyre, entretien des sentiers de randonnée).



Une **plateforme environnement** (OO2) a été créée en 2008, elle regroupe les principales associations naturalistes intervenant en Chartreuse (**11 associations** en 2017). Le Parc fait vivre cette plateforme en animant les réunions (**30 réunions** entre 2008 et juillet 2017). Afin d'assurer son dynamisme, la plateforme a bénéficié de plus de 17 600 € de financements de la Région et du département de l'Isère en 2016.

L'action de la plateforme environnement permet aux porteurs de projets et aux acteurs de l'environnement de se rencontrer.

➤ Difficultés rencontrées :

Il y a par ailleurs des **partenariats** diversifiés ponctuels ou récurrents et plus ou moins formels, mais ils sont souvent **méconnus car le Parc communique peu**. Les rencontres de la plateforme environnement ne sont pas suffisamment nombreuses pour permettre d'intervenir en amont des projets (OO4).

### ➤ Synthèse de l'orientation 1.2

€ Les actions conduites dans cette orientation (principalement animation de réseaux professionnels ou associatifs), ainsi que leurs retombées ne se traduisent pas de manière pertinente en termes monétaires. La valorisation de cette mise en réseau est visible dans de nombreuses actions intégrées à d'autres orientations. C'est pourquoi l'orientation 1.2 ne fait pas l'objet d'une synthèse monétaire.

👍 Grâce à sa dynamique, le Parc a permis et accompagné le développement de structures reconnues sur le territoire et actives dans les principaux domaines économiques du territoire (tourisme et agriculture avec l'ADT et l'AAC, qui ont vu le jour avec les premières réflexions sur le Parc, et les ASA et le CIBC pour la forêt), ce qui lui permet de conduire une politique cohérente et efficace dans ces domaines.

👎 Il est difficile de maintenir l'engagement des acteurs locaux (bénévoles) dans les structures créées, l'accompagnement du Parc doit rester constant, le Parc doit consacrer beaucoup de moyens humains (qu'il n'a pas toujours) pour faire vivre les initiatives et les réseaux professionnels ou associatifs.

### ➤ Les enjeux pour la révision de la Charte

- Poursuivre et amplifier l'implication des acteurs dans la mise en œuvre de la Charte ;
- Valoriser davantage les partenariats afin de faire (re)connaître les acteurs du territoire, mais aussi le rôle du Parc sur le territoire.

**ORIENTATION 1.3 : IMAGINER UNE NOUVELLE GOUVERNANCE EN IMPLIQUANT MIEUX  
LES ACTEURS DU TERRITOIRE**

Thématique :  
Coopération (gouvernance partagée)

**Mesure 131 - Développer la gouvernance du territoire en impliquant mieux les acteurs du territoire**

**1<sup>ère</sup> Orientation stratégique - Renforcer le lien entre le Parc et les élus des communes et intercommunalités du cœur et de la périphérie**

➤ Actions réalisées :

Des actions davantage informelles se sont mises en place afin de renforcer le lien avec les élus et agents des communes et intercommunalités :

- S'il n'a pas été créé d'outil ou de moyen de communication spécifique à destination des délégués des communes, ceux-ci reçoivent cependant régulièrement des informations du Parc par mail (OO1).
- Il n'a pas été institutionnalisé de réunions annuelles ou de moments d'échange spécifiques avec les conseils municipaux ou communautaires (OO2), de telles rencontres interviennent davantage au coup par coup, selon les besoins et les volontés politiques. Par exemple : les vice-présidents à l'agriculture et à la forêt-filière bois organisent sur le terrain des rencontres avec leurs homologues au niveau de chaque intercommunalité afin de mieux se connaître et de pouvoir envisager des projets communs.
- Le même type de relation s'est établi avec les agents communaux et intercommunaux, les collaborations s'établissant selon les intérêts manifestés par chacun (OO4).



Le Parc entend renforcer le lien avec les collectivités de son territoire principalement en développant un Système d'Information Territorial mutualisé comprenant diverses applications thématiques (urbanisme et réseaux d'eau et d'assainissement, patrimoine culturel, forêt...).

➤ Difficultés rencontrées :

Ce manque de formalisme n'encourage pas l'implication des élus qui n'ont pas déjà de proximité avec le Parc, il semble ainsi que le rôle de relais assuré par les élus délégués, entre le Parc et les communes/intercommunalités, ne soit pas optimum (OO3).

## 2<sup>ème</sup> Orientation stratégique - Faire évoluer les instances participatives originelles vers un Conseil de Développement

### ➤ Actions réalisées :

Le Parc peut compter sur l'association des Amis du Parc, porteuse de démarches participatives via notamment l'organisation de "Cafés" débats thématiques en différents points du territoire, qui relayent des enjeux majeurs développés par le Parc (patrimoine, eau, biodiversité, transition énergétique). En contrepartie, le Parc a financé, tout au long de la mise en œuvre de la Charte, l'organisation de ces démarches participatives par l'association (OO3).

### ➤ Difficultés rencontrées :

En termes d'outils de gouvernance, le Parc ne s'est pas renouvelé, alors que la Charte portait en projet la mise en place de nouvelles instances porteuse de davantage de participation territoriale.

Aujourd'hui, les commissions thématiques n'existent plus, le Parc anime toujours des groupes de travail avec les acteurs du territoire, mais ceux-ci sont détachés des instances de gouvernance et le conseil de développement n'a pas vu le jour (OO1).

Si la collaboration avec les acteurs territoriaux est réelle, le Parc a beaucoup de difficulté à mobiliser la population (OO2).





**Mesure 132** - Mutualiser les expériences et les moyens avec d'autres territoires et conduire des expérimentations communes

**1<sup>ère</sup> Orientation stratégique** - Participer aux réseaux de coopération régionaux, nationaux et alpins

➤ Actions réalisées :



Le Parc et la Réserve Naturelle sont actifs dans des réseaux à différentes échelles (OO2) :

- Au niveau de la Fédération Nationale des PNR, le Parc de Chartreuse a été force de proposition, il a par ailleurs accueilli en 2009 le congrès des Parcs naturels Régionaux, sur le thème : "Les Parcs, terres d'innovations"
- Le Parc est aussi membre de la nouvelle Association des Parcs d'Auvergne Rhône-Alpes (APARA) et collabore activement avec les autres PNR régionaux (voir 2<sup>ème</sup> Orientation Stratégique)
- La Réserve Naturelle travaille avec les autres RN de la Région AURA au sein de groupes techniques, elle est aussi impliquée au niveau national dans le réseau des Réserves Naturelles de France ainsi que dans d'autres réseaux techniques portant des projets naturalistes (l'objectif étant de mutualiser les compétences, les moyens et la connaissance)

➤ Difficultés rencontrées :

Au niveau alpin les collaborations sont aussi effectives (voir ci-dessous le programme Alpages sentinelles, par exemple), mais certains sujets ont du mal à aboutir (par exemple la volonté de créer des produits touristiques "Destination Parc" communs aux Parcs des Bauges, de Chartreuse et du Vercors dans le cadre de l'appel à projet « ValÉcoParcs » qui a abouti à la labellisation de produits touristiques mais qui n'a pas perduré dans le temps faute de ressources financières pour poursuivre ce programme, voir Mesure 342) (OO1).

➤ Actions réalisées :

Au cours de la mise en œuvre de la Charte, le Parc a développé des projets innovants avec des territoires, qui se situent dans une certaine proximité géographique :

- Les thématiques agricoles et forestières ont été particulièrement propices à l'expérimentation collective avec les territoires voisins :

**Projet "OUI-GEF"** (2015-2019) : outils innovants pour une gestion concertée des forêts, animé par l'IRSTEA en lien avec les PNR du Pilat et des Bauges ;

**Projet "SAGACITE"** : agriculture et innovation des formes d'organisation collectives, recherche menée avec les producteurs laitiers, animé par l'IRSTEA avec le Territoire du Trièves ;

**Stratégie Agricole et Alimentaire interterritoriale (SAAIT)** : avec La Métropole grenobloise, le Grésivaudan, le Voironnais, le PNR du Vercors, l'Oisans et le Trièves, réunions trimestrielles avec les vice-présidents à l'agriculture de ces structures, pour échanger sur les actions développées, chaque territoire porte des actions spécifiques, dont les résultats sont partagés afin de bénéficier à tous ;

- **Stratégie forestière inter-TEPOS** (2015-2020) : avec Grenoble Métropole, le Pays Voironnais, CC du Grésivaudan, et PNR Vercors, définition du plan d'action en cours selon les mêmes modalités d'organisation que la SAAIT.

- A l'échelle de l'arc alpin, le Parc participe au programme **Alpages Sentinelles** avec des PNR et des Parcs Nationaux, l'objectif est d'étudier et d'anticiper les effets du changement climatique sur les alpages et les activités pastorales, sont associés : éleveurs et bergers, techniciens agricoles et pastoralistes, chercheurs et gestionnaires d'espaces protégés.



Le PNR Chartreuse est par ailleurs **réfèrent en matière de Système d'Information Territorial (SIT) auprès des PNR Rhône-Alpes**, en 2010 le responsable de mission SIT du Parc a développé un SIT mutualisés aux Parcs de Rhône-Alpes. Aujourd'hui, ce transfert d'expérience s'étend aux services informatiques de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Ce transfert d'expérience en matière de développement informatique, s'observe également sur d'autres projets conduits par le Parc, à l'image d'une application favorisant la mise en relation agriculteurs/consommateurs dans le cadre des circuits-courts, qui a été étendue à d'autres territoires, générant ainsi des économies d'échelle.

➤ Difficultés rencontrées : La déclinaison opérationnelle de ces projets n'est cependant pas toujours évidente, ce qui peut conduire à une démobilité des acteurs dans la durée.

### ➤ Synthèse de l'orientation 1.3

€ 659 000 € d'opérations financées entre 2008 et 2016, qui se partagent principalement entre le développement et le partage des outils numériques/Système d'Information Territoriale pour près de 235 000 €, le projet ValecoParcs (voir Mesure 132) qui a permis au Parc de bénéficier de 150 000 € de subventions de l'Etat et le soutien aux démarches participatives organisées sur le territoire par les Amis du Parc pour plus de 95 000 €.

- 👍 La participation du Parc à des réseaux d'échanges à différentes échelles ;
- 👎 Le Parc est resté loin de ses ambitions de départ concernant le renouvellement de sa gouvernance : les démarches participatives sont toujours animées par des bonnes volontés extérieures (les Amis du Parc) et le Conseil Développement n'a pas vu le jour. La création de la plateforme environnement représente cependant une avancée à approfondir (notamment en termes de rythme de réunion et de visibilité).

### ➤ Les enjeux pour la révision de la Charte

- Redéfinir la gouvernance et la structuration des instances permettant l'expression des acteurs du territoire et des habitants ;
- Poursuivre le travail avec les intercommunalités du territoire, en conservant le lien de proximité de l'échelon communal, ainsi qu'avec les territoires environnants et les réseaux partenaires ;
- Poursuivre le développement des fonctions d'innovation, d'expérimentation et de transfert d'expérience.

**Mesure 140** - Etablir des solidarités et développer des complémentarités entre la montagne et les agglomérations et pays périphériques de piémont

**Orientation stratégique** - Construire de réelles complémentarités entre la montagne et les bassins démographiques de proximité sur les questions de l'habitat, des transports et du tourisme dans une optique de développement durable

➤ Actions réalisées :

Le Parc a développé des partenariats avec les bassins démographiques sur un champ de thématiques plus large que ceux identifiés dans l'orientation stratégique.

Le bois-énergie a été un objet de collaboration important avec les agglomérations (le PNR Chartreuse disposant de la ressource pouvant alimenter ces agglomérations) : avec l'élaboration en 2010 d'un **Plan d'Approvisionnement Territorial** pour le bois énergie avec Chambéry Métropole et le PNR des Bauges (les données acquises sont cependant peu utilisées), puis le portage collectif du **pôle d'excellence rurale bois-énergie** avec le Pays Voironnais (2008-2010).

La collaboration se poursuit sur la thématique énergie, au travers d'un contrat **TEPOS commun** (2015-2020).

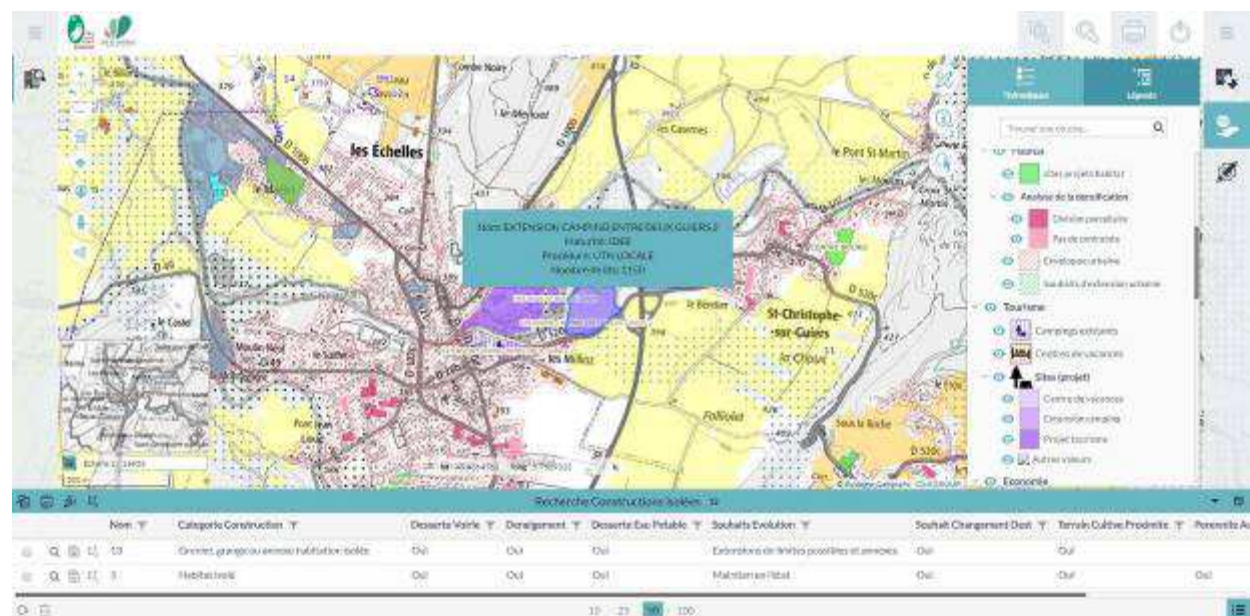
Sur les questions de **mobilité**, le Parc travaille avec l'agglomération grenobloise depuis 2015, date de réalisation d'une étude pré-opérationnelle visant à mettre en œuvre de nouveaux services de mobilité, en lien avec l'agglomération. La 1<sup>ère</sup> concrétisation est la mise en place en 2017 d'un **réseau d'autostop** organisé par **le Pays Voironnais, le Grésivaudan, La Métro de Grenoble, le PNR du Vercors et le PNR de Chartreuse**, en collaboration avec le Département de l'Isère. La mise en place conjointe de ce service, avec un même prestataire, s'effectue dans un souci de lisibilité et de cohérence interterritoriale.

La coopération avec l'Avant Pays Savoyard a été forte jusqu'en 2014, date de la fin du Leader commun, qui a par exemple permis de mettre en place un **programme de coopération sur le développement des circuits courts** et la promotion des produits locaux (en partenariat avec la Chambre d'agriculture Savoie-Mont Blanc entre 2011 et 2015). Il y a aujourd'hui moins



de relations avec l'Avant Pays Savoyard.

Avec le Grésivaudan, le partenariat s'est traduit par une mutualisation des moyens avec la signature d'une convention donnant accès à la communauté de communes au **portail SIT** développé par le Parc, à termes. Il y a la volonté de constituer une **cellule géomatique** Grésivaudan-Chartreuse.



Sur la question de l'habitat, le Parc a principalement collaboré avec le **PNR du Vercors** sur le **programme « Habiter ici »** constitué d'un guide pratique et d'une formation pédagogique, il vise à promouvoir une amélioration des modes de construction et d'habiter en montagne autour du bassin grenoblois.

Afin de promouvoir un développement territorial cohérent, le Parc a également suivi l'élaboration des documents d'urbanisme supra-communaux et apporté de la donnée : **PLUi de Grenoble Alpes Métropole** (participation en tant qu'expert pour l'inventaire du patrimoine bâti et partage de données) **et de Chambéry Métropole, PLUi-SCOT de la CC Cœur de Chartreuse** (participation au diagnostic agricole et partage de données), et révision du **SCOT de la Région Urbaine Grenobloise** (participation). Dans le cadre de l'élaboration de son Plan paysage, le Parc travaille également avec les agglomérations périphériques, afin de définir des objectifs de qualité paysagères dans les zones d'interfaces. Récemment, encore, le Parc a engagé des démarches avec Grenoble Alpes Métropole et Chambéry Métropole afin de participer à la définition de leur marketing touristique (OO3).

➤ **Synthèse de l'orientation 1.4**

€ **Plus d' un million d'€ d'opérations d'animation** exclusivement financées entre 2008-2016 et portées au 2/3 par le Parc (qui finance notamment des postes d'animation, souvent liés aux contrats), et le 1/3 restant par Chartreuse Tourisme.

👍 La construction de partenariats sur des thématiques importantes certaines ciblées dans la Charte comme les transports et le tourisme, mais aussi d'autres thématiques (énergie, bois...) ;

➤ **Les enjeux pour la révision de la Charte**

- Poursuivre et diversifier les partenariats avec les bassins démographiques de proximité autour d'enjeux partagés et de complémentarités.

**Mesure 211 - Mettre en place un programme et des outils en faveur du paysage**

**1<sup>ère</sup> Orientation stratégique - Poursuivre et enrichir les investigations nécessaires à la connaissance générale des paysages et des patrimoines**

➤ Actions réalisées :

Le Parc a réalisé 2 études qui ont permis d'enrichir la connaissance des paysages de Chartreuse, de sensibiliser les élus et les acteurs sur la qualité de ces paysages et d'envisager des mesures à mettre en place afin de les préserver et de les valoriser (contribution aux OO2 et OO3) :

- Le Parc a réalisé, en 2014, un travail de **caractérisation des unités paysagères de Chartreuse**, ayant donné lieu à l'édition d'un livret partagé avec les élus lors d'un circuit visite sur la diversité paysagère du Parc et l'intégration des projets.
- Le Parc a également conduit, avec l'agence Arter, les CAUE, les Conseils départementaux et l'ONF, une **étude sur la maîtrise et l'amélioration de la qualité paysagère des cols et gorges de Chartreuse** (2012-2014). 13 sites ont fait l'objet d'un diagnostic partagé, mobilisant plus de 70 personnes (élus, acteurs économiques locaux, partenaires techniques...).



Ce premier travail s'est ouvert sur plusieurs pistes de travail : points de vue à ouvrir, à créer ou à retrouver, parcelles agricoles à maintenir, stationnements à repenser, information des publics à améliorer... Suite à cette étude la commune d'Apremont a engagé des travaux d'aménagement au col du Granier (2014-2018).

Et le Parc a édité en 2013 un livret « Construire et aménager dans un Parc naturel régional », bien apprécié et utile pour les élus, les techniciens et les particuliers.

En 2017 Le Parc a été **lauréat de l'appel à projet « Plan paysage »** qui s'inscrit dans la dynamique de révision de la Charte du PNR.

➤ Difficultés rencontrées :

**L'observatoire de l'évolution des paysages (OO1)** n'a pas vu le jour faute de moyens humains suffisants.

## 2<sup>ème</sup> Orientation stratégique - Etablir une Charte des paysages naturels et bâtis et un programme sur l'ensemble du Parc

### ➤ Actions réalisées :

Le Parc s'est investi tout au long de la mise en œuvre de la Charte au service de la sensibilisation des élus sur diverses problématiques paysagères :

- Réalisation et la diffusion de 3 guides méthodologiques pratiques "Ménage dans le paysage - des outils pour traiter les points noirs paysagers en Chartreuse" édités à destination des élus :
  - N°1 "Modèles de terrain et dépôts divers" (2011) ;
  - N°2 "L'intégration des équipements solaires dans le paysage" (2013) ;
  - N°3 "De la zone au quartier d'activités économiques en Chartreuse" (2014), ce guide est issu d'un travail conduit avec des élus : visites de terrain puis relecture du projet de zone d'activité à Entre Deux Guiers. (OO4).
- Formation des élus et des techniciens à la gestion de l'affichage publicitaire dans un PNR (OO3) suite à la loi Grenelle II (2012)
- suivi de l'élaboration des règlements locaux de publicité communaux (2017)
- participation aux démarches de Chartes paysagères du Pays du Grésivaudan et de Chambéry Métropole.



Au-delà, le Parc a aussi apporté des **conseils ponctuels** auprès de communes, de particuliers ou d'opérateurs pour la résorption de points noirs, la meilleure intégration d'antennes-relais, de lignes électriques, la signalétique...

Cet accompagnement a débouché sur plusieurs concrétisations :

- Installation d'une signalétique routière harmonisée sur les communes viticoles (mettant en valeur ce patrimoine agricole) grâce à des financements du programme VinAlp.
- Plusieurs projets de réaménagement de sites ou de requalification d'espaces publics (accompagnés par le Parc) :

Place de la mairie de St Thibaud de Couz (2011-2012), étude urbaine et paysagère de St Pierre de Chartreuse (2011), col du Granier (2014-2018), Désert d'Entremont le Vieux (2015), hameau de la Plagne (2015-2018), parkings du Cirque de St Même (2011), Parc des Ecoutoux à St Nazaire les Eymes (2016-

2018), Centres bourgs de Chapareillan, St Pierre d'Entremont, Entre-deux-Guiers...

- Difficultés rencontrées : Le Parc n'a pour l'instant pas établi de Charte des paysages naturels et bâtis à l'échelle de son territoire. Le guide N°4 consacré à la gestion de l'affichage publicitaire, qui devait paraître en 2014 n'est toujours pas finalisé et les conseils apportés par le Parc ont fortement diminué en l'absence de chargé de mission paysage depuis octobre 2016. Le projet d'une signalétique commune sur l'ensemble du territoire n'a pas abouti du fait de la difficulté de fédérer les collectivités autour d'un projet de signalétique commune sans financement ensuite de mobilier, et du grand nombre de personnes à associer (OO2).



### **3<sup>ème</sup> Orientation stratégique** - Donner au plan du Parc la valeur d'un schéma de cohérence du territoire

#### ➤ Actions réalisées :

La définition des enveloppes et zones à enjeux de développement durable au 1/35.000<sup>ème</sup> a donné au Plan le rôle de document d'urbanisme supérieur encadrant les documents locaux tel que le fait un SCOT. L'ensemble de ces enjeux ont été bien traduit dans le zonage et le règlement des PLU, des SCOT et du schéma de secteur approuvés au cours de la mise en œuvre de la charte.

Le plan du Parc de la Charte actuelle se compose de 2 cartes principales :

- **La carte des Vocations principales de l'espace** : elle identifie les espaces à vocations principale agricole, viticole, forestière, à forte valeur écologique, les zones à enjeux de développement durable et pose les limites intangibles à l'urbanisation principalement sur les périphérie du Parc où la pression à l'urbanisation est la plus forte ;
- **La carte des Enjeux et de la stratégie pour les patrimoines et les paysages** : elle identifie les grandes entités paysagères, les unités paysagères ou culturelles remarquables, les sites paysagers et patrimoniaux remarquables, les fronts visuels externes et les routes de caractère nécessitant une qualification paysagère ainsi que les espaces à fortes valeur écologique à préserver (entités écologiques remarquables, zones humides et cours d'eau à forte valeur écologique, corridors écologiques) et les sites naturels et paysagers à forte fréquentation nécessitant une gestion adaptée.

#### ➤ Difficultés rencontrées :

Le plan de Parc ne cartographie pas explicitement les zones de pression foncière (OO1), toutes les « zones à enjeux de développement durable » n'étant pas nécessairement des zones de pression foncière.

### **4<sup>ème</sup> Orientation stratégique** - Mettre en place une politique locale de gestion de l'espace

#### ➤ Actions réalisées :

Le Parc a réussi à mobiliser la profession agricole au service de la gestion de l'espace grâce à un dialogue, appuyé par une politique contractuelle motivante, notamment les Plans Pastoraux Territoriaux et les Mesures Agro-Environnementales, qui ont, entre-autre, débouché, après concertation avec les agriculteurs, sur la définition d'un **Plan de gestion hydraulique concerté** sur l'Herretang mis en œuvre sur la période 2016-2020 (voir Mesure 322).

Le Parc a mis en place avec l'aide de la Région un PSADER en 2010-2015.

#### ➤ Difficultés rencontrées : La Région en 2016 n'a pas souhaité financer un 2<sup>ème</sup> PSADER.

## Mesure 212 - Encourager et soutenir les initiatives pour une gestion économe de l'espace

### 1<sup>ère</sup> Orientation stratégique - Promouvoir une politique foncière dynamique et interventionniste

#### ➤ Actions réalisées :

Le Parc a organisé des formations sur les outils de contrôle du foncier et le rôle des Etablissements Publics Fonciers Locaux. Plus récemment il a accompagné de manière plus opérationnelle les collectivités dans le développement de leur politique foncière au travers de plusieurs opérations :

- 2016-2017 : Animation sur les biens vacants et sans maître en forêt : environ 900 ha recensés et accompagnement des communes volontaires pour engager des procédures d'acquisition ;
- Accompagnement de la CC Cœur de Chartreuse pour la réalisation d'une étude sur le foncier agricole ;
- Soutien à la création du Groupement Foncier Agricole de Chartreuse (voir Mesure 321).

### 2<sup>ème</sup> Orientation stratégique - Accompagner une politique d'urbanisme économe de l'espace

#### ➤ Actions réalisées :

Jusqu'en 2013, l'équipe du Parc comptait un urbaniste, qui accompagnait les communes et intercommunalités dans la prise en compte de la Charte du Parc et des enjeux locaux lors de l'élaboration des PLU et la **rédaction d'avis avec préconisations sur les projets** : PLU, Lyon-Turin, SCOT, schéma régional climat air énergie entre 2008 et 2013.

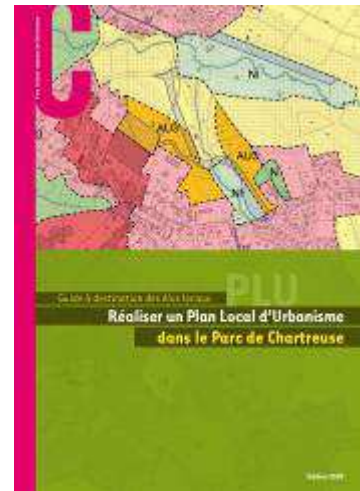
Le Parc a également accompagné la commune de Barraux à créer une **aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine** (2011).

Les collectivités peuvent aussi s'appuyer sur un guide édité par le Parc en 2008 : "Réaliser un Plan Local d'Urbanisme dans le Parc de Chartreuse".

Souhaitant aller plus loin en matière de politique d'urbanisme économe de l'espace, le PNR a organisé en 2016 une soirée de formation des élus à la **démarche "BIMBY"** avec 24 personnes présentes (Built in my backyard, pour accompagner les divisions parcellaires)..

Grâce à des financements du CDDRA, le Parc a pu accompagner quelques programmations de logements locatifs et en accession à la propriété (OO4)

- #### ➤ Difficultés rencontrées :
- L'accompagnement du Parc est plus limité depuis qu'il n'y a plus d'urbaniste en interne (2013). La dynamique BIMBY reste à poursuivre pour sensibiliser et former les élus.



### 3<sup>ème</sup> Orientation stratégique - Conforter les espaces voués à une agriculture fonctionnelle et économique

#### ➤ Actions réalisées :

Entre 2008 et 2014, le Parc a accompagné l'élaboration/révision des documents d'urbanisme de **26 communes et 5 intercommunalités**. Cet accompagnement et les avis du Parc ont permis de rebasculer près de **428 ha de zone U en zone A/N**, dont 107 ha sur les communes entièrement incluses dans le périmètre du Parc.

En 2016, la participation active au **diagnostic agricole du PLUI** de la CC Cœur de Chartreuse a permis de déboucher sur une **hiérarchisation des terres agricoles** en vue de leur préservation dans le document d'urbanisme.

### Mesure 213 - Faire évoluer les formes urbaines et architecturales pour gagner de la cohérence dans l'intégration paysagère spécifique de montagne et lutter contre le mitage de l'espace

### 1<sup>ère</sup> Orientation stratégique - Impulser une architecture contemporaine et veiller à la cohérence architecturale et paysagère

#### ➤ Actions réalisées :

Le Parc a conduit une politique d'information et de sensibilisation (OO1) tout au long de la Charte au travers de différents programmes tels :

- **"Habiter ici Vercors Chartreuse"** (2009-2011) qui vise à promouvoir les formes d'habiter en cohérence avec les paysages chartrousiens. Ce programme se compose d'un guide plébiscité par les communes qui l'ont largement diffusé à leurs habitants, d'un site internet et d'une banque d'expériences locales recensant opérations d'urbanisme, d'aménagement, d'architecture et de traitement du paysage. Elle est alimentée par les 2 Parcs (OO3), appuyés par les CAUE, afin d'aider les porteurs de projet. Le site internet n'est plus actif aujourd'hui.
- Programme pédagogique **"Mon village au grand air"** (2009-2017) développé par les Parcs de Chartreuse et du Vercors en collaboration avec les CAUE d'Isère de Savoie et de la Drôme : constitué d'un site internet cet outil amène les élèves à imaginer la construction de nouveaux quartiers dans l'esprit du développement durable. Les classes utilisant



l'outil sont accompagnées par des architectes conseillers.

- Accompagnement (avec d'autres PNR) à la réalisation du film "**Depuis la nuit des Temps**" qui traite de l'urbanisme en milieu rural.

Le Parc a aussi conduit une formation, sensibilisation à destination des élus, qui sont très demandeurs :

- 2010 : 2 sessions de formation sur l'affichage et la publicité avec Paysage de France ;
- 2011 : une session de formation sur les outils de contrôle de l'usage du foncier et l'EPFL avec l'EPFL 73 ;
- 2012 : une session d'information sur les nouveaux PLU depuis la loi Grenelle avec le CAUE 38.

➤ Difficultés rencontrées :

La sensibilisation et l'émergence de projets innovants en matière d'architecture n'ont pas vraiment été mise en œuvre (OO2).

**2<sup>ème</sup> Orientation stratégique - Travailler sur les modes de constructibilité**

➤ Actions réalisées :

Sur les modes de constructibilité, le Parc a principalement travaillé sur la promotion du bois de Chartreuse en offrant un accompagnement notamment financier aux professionnels pour la construction de leurs bâtiments d'activité (voir Mesure 332).

Le Parc a par ailleurs accompagné la commune de Saint Laurent du Pont pour son projet d'Eco-Quartier Dunières en 2009 (OO3).



## Mesure 214 - Organiser l'accueil dans les grands sites naturels et paysagers

**Orientation stratégique** - Rendre les sites plus accueillants tout en limitant les impacts de la fréquentation sur le patrimoine et les activités économiques en place

### ➤ Actions réalisées :

Le Parc cherche à évaluer la **fréquentation** des sites naturels les plus attractifs avec l'installation d'éco-compteurs. 5 sites sont équipés : la Réserve Naturelle, l'alpage de Chamechaude, la forêt de Grande Chartreuse, le site Natura 2000 Ubacs du Charmant Som et Gorges du Guiers mort et le col du Coq (OO1).

Le Parc accompagne le **réaménagement de sites et la requalification** d'espaces publics fortement fréquentés : col du Granier, Désert d'Entremont le Vieux, hameau de la Plagne, Charmant Som, vallon du monastère et col du Coq.

Un parking payant et une navette motorisée ont également été mis en place au cirque de Saint Même et les chemins ont été réaménagés avec les propriétaires afin de canaliser les promeneurs (OO5 et OO3).

Un projet du même ordre est à l'étude avec la métropole grenobloise au col de Porte afin de désengorger le site au niveau du stationnement et d'améliorer la mobilité, mais les modalités sont difficiles à définir.

Le Parc, en tant que gestionnaire de la Réserve Naturelle (RN), conduit un **travail de concertation** dans la durée afin de mieux organiser la multifonctionnalité des sites : sur la RN, 5 groupes de travail ont été mis en place avant 2008 et sont régulièrement réactivés avec les pratiquants d'escalade, de spéléologie, de vol libre, de randonnée pédestre et les chasseurs, la Réserve naturelle est moteur de cette concertation (OO2) sur son site. De nouveaux groupes de travail ont été créés et animés par le Parc sur la période 2016-2018 « tous mobilisés autour du tétras-lyre » sur les sites de Chamechaude, du Charmant Som, du col du Coq et de la Dent de Crolles, débouchant sur la création de quatre zones de refuges hivernales.



Par ailleurs, la question de l'**accueil** est traitée de manière exemplaire dans le cadre de la labellisation Forêt d'exception, se traduisant par le réaménagement du site du musée de la Correrie et du vallon du monastère ainsi que la réalisation de schémas d'accueil, qui entrent en phase opérationnelle à partir de 2018 avec de premiers aménagements de sites programmés.

➤ Difficultés rencontrées : La fréquentation des sites est toujours source de conflits d'usage avec les professions agricoles et forestières.

### ➤ Synthèse de l'orientation 2.1

- € Près de **1,5 M€** d'opérations très diverses financées entre 2008 et 2016 et portées en quasi-totalité par des acteurs publics du territoire (communes, EPCI ou le Parc).
- 👍 Plusieurs études conduites sur les paysages qui ont permis d'améliorer la connaissance et leur qualification, ainsi que de définir certaines préconisations, qui ont encouragé certaines communes à engager des travaux d'aménagement ;  
Des guides méthodologiques, des formations et un accompagnement des projets (PLU, projets d'aménagement) appréciés par les élus.
- 👎 L'action du Parc a été pénalisée par l'absence de chargés de mission urbanisme et paysage sur une partie de mise en œuvre de la Charte dû à l'arrêt du financement sur le poste.  
Des difficultés à développer les outils qui permettraient une gestion des enjeux paysagers à l'échelle du Parc : observatoire des paysages, Charte paysagère (un plan paysage est cependant en cours de réalisation).

### ➤ Les enjeux pour la révision de la Charte

- Poursuivre l'accompagnement des acteurs du territoire dans la meilleure prise en compte des enjeux paysagers : formation des élus, sensibilisation des différents publics, production de guides méthodologiques, autant d'actions d'action très appréciées... ;
- Se doter des outils et documents nécessaires à l'évolution des paysages et à leur prise en compte dans les projets d'aménagement : observatoire et recrutement d'un chargé de mission ;
- Travailler avec les SCOT du territoire pour identifier des dispositions pertinentes à retranscrire dans ces documents.

**Mesure 221** - Prendre en compte et intégrer la préservation de l'environnement et du patrimoine dans le soutien aux activités économiques

**Orientation stratégique** - Prendre en compte et intégrer la préservation de l'environnement et du patrimoine dans le soutien aux activités économiques

Le Parc a conduit des opérations spécifiques auprès des principaux secteurs d'activité du territoire afin de prendre en compte la préservation de l'environnement et du patrimoine.

Le travail est le plus abouti avec la profession agricole, grâce notamment aux politiques contractuelles agricoles qui donnent des moyens d'animation au Parc et permettent de soutenir financièrement l'implication des agriculteurs (voir pour précision Mesure 322) :

- Le Parc est en charge de l'animation des 3 sites Natura 2000 isérois (voir Mesure 222), dans ce cadre, il associe les agriculteurs présents sur ces sites à leur gestion. Sur le site des marais-tourbières de l'Herrétang, cela s'est traduit par la mise en place d'un Plan de Gestion Hydraulique Concerté avec les exploitants agricoles





- Le Parc a mis en place des **Mesures Agro-Environnementales Territoriales (MAET, 2009-2013) et Climatiques (MAEC, depuis 2016)**, qui permettent aux agriculteurs de toucher des aides financières en contrepartie de la mise en place de pratiques vertueuses pour l'environnement sur des espaces identifiés comme porteurs d'enjeux : alpages, prairies remarquables, zones humides, sites Natura 2000... ;
- Dans le cadre des MAEC, des **diagnostics pastoraux** ont été réalisés sur plusieurs alpages afin de déterminer leur potentiel agricole mais aussi d'identifier des zones à enjeux environnementaux.
- Des **diagnostics croisés pastoralisme/tétras lyre** ont été réalisés sur tous les alpages de la RN, ainsi que sur ceux du col du Coq, de Chamechaude et en 2017 sur les alpages de la Grande Sure et du Charmant Som. Sur une majorité des alpages, des zones de retard de pâturage ou de défens ont été mises en place.

Sur la forêt, le Parc s'est particulièrement investi dans la création de dessertes collectives.

Avant chaque réalisation ont été réalisées des études d'impacts paysagers et environnementaux, qui ont conduit à la modification ou à l'annulation de plusieurs projets. Un "**Schéma de production et de récolte durable des bois de Chartreuse**" est également en cours de réalisation (voir Mesure 331).

Sur les questions d'énergie, les avis du Parc ont conduit à l'arrêt de 2 projets de microcentrales hydroélectriques sur le Guiers Mort afin de donner la priorité à la préservation et restauration des milieux dans le cadre du label Rivières Sauvages. Dans le cadre de la démarche TEPCV une campagne sur la pollution lumineuse a été engagée auprès des élus du territoire (sensibilisation, information et mise en place d'un fonds pour financer la rénovation des éclairages publics).

Le Parc a conduit diverses démarches de concertation avec les acteurs du tourisme pour adapter leurs activités aux enjeux environnementaux des sites pratiqués : voir Mesure 343.

Concernant, les autres activités économiques, le Parc a créé un **guide méthodologique** sur la qualité paysagère des zones d'activités en 2014 (voir Mesure 211), réalisé une **étude d'incidences** sur les projets de zones d'activités de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse et accompagné l'aménagement extérieur de la nouvelle distillerie des Chartreux sur le site d'Aiguenoire (végétalisation des extérieurs et création de vergers). Une action spécifique a aussi été conduite sur la gestion des **déchets** issus de l'activité de BTP (diffusion d'un livret sur les dépôts d'inertes, réalisation d'un diagnostic territorial sur le traitement des déchets du BTP et plaquette d'information concernant les sites de traitement).



**Mesure 222 - Poursuivre les actions en faveur de la connaissance, de la préservation et de la réhabilitation des milieux naturels**

**1<sup>ère</sup> Orientation stratégique - S'engager au maintien de la biodiversité et de la qualité des milieux naturels remarquables**

➤ Actions réalisées :

Depuis 2009, le Parc de Chartreuse est **en charge de la gestion et de l'animation des 3 sites Natura 2000 isérois** présents sur son territoire (il suit également les 2 sites Natura 2000 savoyards). Dans ce cadre, il réalise plusieurs missions :

- **Rédaction des Documents d'Objectifs** de chaque site (définissant orientations de gestions et moyens à utiliser pour le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des espèces) et des éventuelles Chartes, qui engagent les acteurs présents sur les sites ;
- **Réalisation d'études et de diagnostics** pour améliorer la connaissance des habitats et des espèces de chaque site (OO1), ainsi que la connaissance des activités humaines pratiquées et de leurs impacts lorsque c'est possible (dans ce cadre le Parc dialogue avec les acteurs : agriculteurs, chasseurs, fédérations d'activités de pleine nature...).
- **Mise en cohérence des politiques publiques avec le dispositif Natura 2000** : l'animateur Natura 2000 assure ainsi un suivi des Espaces Naturels Sensibles, des groupes techniques sur zones humides, du PLUI de la CC Cœur de Chartreuse, des PDIPR et du PDESI, du Plan Pastoral Territorial, ainsi que l'animation du PAEC ;
- **Communication** sur les sites et l'action Natura 2000 afin d'informer et de sensibiliser le grand public (OO2) :



- Création d'une page internet Natura 2000 sur le site du PNR ;
- Articles dans la presse locale, les bulletins municipaux et le journal du Parc ;
- Dépliants de présentation des 3 sites Natura 2000 ;
- Organisation d'évènements nature et biodiversité comme la fête de la Nature organisée en 2015 et 2016 sur l'Herrétang ;
- **Evaluation des incidences des projets sur les sites** : l'animateur Natura 2000 réalise un travail de veille sur les manifestations sportives (principalement trail), travaux ou installations (antennes relais, captage d'eau...), informe les opérateurs des éléments à prendre en compte, se rend sur le terrain, rédige des porter à connaissance et suit la mise en œuvre des projets.

**Le Parc mène également d'autres actions en dehors des actions Natura 2000 sur cette thématique :**

- Réalisation d'études, parmi lesquelles :

Un diagnostic forêt-biodiversité réalisé entre 2014 et 2016 ;

Un diagnostic croisé tétas lyre/activités pastorales ;

Des études sur les entités écologiques remarquables ;

Des diagnostics sur plusieurs zones humides et des diagnostics flore sur les zones humides de St Sixte, Berland et Ste Marie du Mont (OO5) ;

Un inventaire des pelouses sèches...

- Mise en place d'un cycle de formation à destination des 60 communes du Parc pour le traitement sans pesticide des bords de routes communales ;
- Conduite d'animations nature comme la nuit de la chouette ou la fête de la Nature avec les associations naturalistes ;
- Actualisation de la cartographie des habitats naturels de Chartreuse ;
- Lancement d'une « stratégie biodiversité » en 2016, qui vise à réaliser la synthèse de toutes les données faune et flore accessibles et connues sur le territoire, dans le but de définir des espèces et des sites prioritaires à préserver sur le territoire du Parc et un programme d'actions pour y parvenir.
- Pour capitaliser ces connaissances et assurer le suivi scientifique des sites Natura 2000, le Parc recourt à la base de données naturalistes faune-flore "Serena" développée par les Réserves Naturelles de France. Cette base est utilisée au-delà des seuls sites Natura 2000 pour collecter les données sur l'ensemble du territoire.

- 
- Difficultés rencontrées : Les projets sur les sites ne sont pas toujours connus et très peu sont donc soumis à évaluation d'incidence.

**2<sup>ème</sup> Orientation stratégique** - Contribuer au maillage écologique régional, national et international au titre des espaces naturels remarquables et protégés

➤ Actions réalisées :

Le Plan de Parc de 2008 présentait des « entités écologiques remarquables à protéger » et des « corridors écologiques à préserver » : base d'une trame verte et bleue à l'échelle du Parc.

Le Parc a ensuite participé à différentes démarches TVB concernant le territoire, à différentes échelles : Corridor Bauges – Chartreuse en 2010 et SRCE en 2013.

En 2017, un travail cartographique a permis de synthétiser toutes les données connues sur le Parc et de préciser **5 sous-trames** sur le périmètre de révision : forêt, haies notamment en piémont, milieux aquatiques et humides, milieu rupestre et milieu rural d'altitude (qui cible les tétras).

➤ Difficultés rencontrées :

Un projet de TVB participative à l'étude en 2015 n'a pas vu le jour en raison d'un changement de personnel.

Il faut encore préciser les réservoirs de biodiversité locaux (en tant qu'espaces à protéger strictement dans les documents d'urbanisme) et organiser la concertation avec les acteurs pour assurer la bonne gestion de ces espaces.

**3<sup>ème</sup> Orientation stratégique** - reconnaître les activités agricoles, forestières et touristiques comme déterminantes pour la gestion des espaces naturels remarquables et la pérennité du patrimoine



➤ Actions réalisées :

Le Parc a principalement associé les agriculteurs à la gestion des espaces naturels remarquables grâce aux dispositifs contractuels MAET et MAEC (voir Mesures 221 et 322).

Le Parc a également animé des actions avec les professionnels des activités de loisir de pleine nature (vol libre, escalade, slake-line, ski de randonnée, raquettes, sports motorisés) afin de définir collectivement des modes de conduites d'activité respectueux de l'environnement.

**Mesure 223** - Poursuivre et développer les actions en faveur des espèces spécifiques ou emblématiques de Chartreuse pour maintenir la biodiversité

**1<sup>ère</sup> Orientation stratégique** - Poursuivre et développer les actions en faveur des espèces spécifiques ou emblématiques de Chartreuse pour maintenir la biodiversité

➤ Actions réalisées :

Plusieurs actions ont été conduites par le Parc afin de décliner cette orientation stratégique :

- Etudes et diagnostics sur les **espèces** et leurs habitats (OO1) : poursuite du diagnostic papillon en 2008, suivi temporel des oiseaux communs, recensement des écrevisses à pieds blancs dans le Val de Guiers, ou encore plusieurs études et inventaires sur les chiroptères et lézards, mise en place d'un protocole de suivi de la Vulnérable des Chartreux, ... ;
- Actions de protection des espèces et de leurs **habitats** comme la mise en défens de certaines zones d'alpages (ou mise en place de retard de pâturages pour préserver des sites de reproduction) et la mise en place d'une zone de quiétude hivernale pour le tétras lyre (OO2) ;
- Opération exemplaire de **réintroduction** et de suivi du bouquetin des Alpes (OO3, voir Mesure 224) ;
- Conseil et formation aux collectivités sur la gestion des bords de routes (non utilisation des pesticides) et les plantes invasives en 2010 et 2013 (voir Mesure 222).



Ces actions ont été conduites avec de **nombreux partenaires** :

- Le Parc contribue à l'Observatoire de la biodiversité de Savoie via une convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie ;
- Le Parc a signé la Charte du réseau de conservation de la flore alpin avec le Conservatoire Botanique National Alpin et est à ce titre membre du Pôle d'Information Flore et Habitat, développé à l'échelle de la Région Auvergne Rhône Alpes ;
- Le Parc a réalisé plusieurs études sur la faune avec des associations naturalistes : LPO et Centre Ornithologique Rhône-Alpes, IRSTEA, Flavia (association pour les papillons et leur étude), etc. ;

Depuis 2005 le PNR contribue avec l'ONF et ONCFS au suivi annuel des **grands prédateurs** (loup/lynx) en période hivernale, il est partie prenante du réseau d'observateurs animé par l'ONCFS à l'échelle nationale. Le Parc a par ailleurs lancé, en 2017, un groupe de travail constitué d'éleveurs ovin et caprin, et accompagné par les techniciens du Parc, ayant pour but d'informer les éleveurs sur la biologie du loup et d'aider ceux-ci au développement des actions de prévention contre les attaques de loups. Ont été organisés : une visite de terrain chez un éleveur en Maurienne, une journée de formation sur les clôtures par SEA73 ainsi qu'une réunion d'information à destination de l'ensemble des agriculteurs et structures partenaires du Massif (OO4).

Les **acteurs locaux** sont aussi mobilisés dans le cadre de certaines actions (suivi des prédateurs, tétras lyres, réintroduction du bouquetin), la communication vers le grand public est plutôt bonne bien qu'inégale selon les actions. Le Parc a également signé des conventions avec ENEDIS Isère et Savoie, visant à neutraliser des poteaux et lignes électriques, et avec la station de ski de Saint Pierre de Chartreuse pour neutraliser des câbles de remontées mécaniques

accidentogènes pour l'avifaune.

Au cours de la mise en œuvre de la Charte, le Parc a fait progresser la connaissance de la biodiversité de Chartreuse au travers de nombreuses études réalisées en partenariat avec les acteurs naturalistes mais aussi les acteurs locaux. Cette connaissance a permis d'engager des actions de préservation et de valorisation auprès du public.

➤ Difficultés rencontrées :



Les financements consacrés à la réalisation d'études ayant tendance à diminuer, le Parc doit réorienter son action vers la valorisation des connaissances acquises afin d'en faire bénéficier le territoire.

**2<sup>ème</sup> Orientation stratégique** -  *Limiter les impacts des activités aériennes qu'elles soient motorisées ou non, en coordination avec les services de l'Etat et les communes concernées*

➤ Actions réalisées :

Un travail important de sensibilisation et de concertation a été mené avec les pratiquants de vol libre, le Conseil départemental de l'Isère et la LPO dans le cadre d'un groupe de travail ponctuellement réactivé. Il a donné lieu à l'édition d'une carte et d'un livret de sensibilisation aux enjeux environnementaux.

**Mesure 224 - consolider et démultiplier l'expérience acquise par la Réserve Naturelle (RN) des Hauts de Chartreuse**

**1<sup>ère</sup> Orientation stratégique - Etre exemplaire dans la gestion d'un espace protégé d'intérêt national**

➤ Actions réalisées :

Le Parc de Chartreuse est **gestionnaire de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse, pour le compte de l'État, depuis 2001.**

L'administration de la Réserve a été bien suivie tout au long de la mise en œuvre de la Charte (OO1) : au cours des 10 dernières années, son comité consultatif, présidé par le Préfet de l'Isère s'est réuni 12 fois et le conseil scientifique de la RN s'est réuni 8 fois garantissant ainsi une fonctionnalité de la gestion et des organes de gestion consultatifs, techniques et scientifiques. La RN a également travaillé de 2013 à 2017 sur le renouvellement de son plan de gestion approuvé en 2017 pour 10 ans.

Grâce à des moyens dédiés (2,8 ETP et des financements de l'Etat et du Département de l'Isère), la Réserve a pu conduire des opérations très diverses en application des objectifs fixés dans son premier plan de gestion, visant la conservation des habitats et espèces remarquables, comme prévu dans la Charte.



Suivant les différents domaines, on peut citer de manière non exhaustive, un certain nombre de ces opérations :

- **Actions de conservation** des habitats et des espèces remarquables (OO2) :

La RN a participé activement, sous la conduite du Parc, à l'opération exemplaire de réintroduction du bouquetin des Alpes sur son territoire amorcée en 2008 avec la réalisation d'une étude de faisabilité, puis la réintroduction de 30 animaux en 2010 et 2011, accompagnée d'une communication importante (conférences, projets scolaires, dépliants...). Les animaux font maintenant l'objet d'un suivi scientifique de la population (allégé depuis 2016 avec la fin de la période de suivi obligatoire et la baisse des moyens financiers alloués) ;

La RN est également partie prenante du travail mené par le service biodiversité du Parc sur le tétras lyre, sur la vulnérable, sur le loup, etc ;

- **Réalisation d'études et d'inventaires** en vue de compléter la connaissance des espèces et des milieux naturels, d'une meilleure compréhension de ceux-ci et donc d'une meilleure préservation, mission première de la RN (OO3). Différents champs scientifiques et techniques ont été investis au cours de ces dernières années :



Etudes et inventaires de nombreuses espèces animales (chauve-souris, coléoptères, papillons et orthoptères, tétras lyres et nombreux autres oiseaux...) et végétales (suivi et/ou inventaire de nombreuses espèces floristiques, inventaire de champignons avec globalement un manque de temps pour assurer un suivi régulier annuel de stations patrimoniales) ;

Etude sur la pédofaune et la qualité des habitats forestiers remarquables commandée par le CEMAGREF ;

Etude et suivi des vieilles forêts (Protocole national de suivi des réserves forestières, étude et cartographie des forêts vieillissantes) ;

Etude sur le fonctionnement écologique des éboulis froids avec l'IRSTEA ;

Inventaire des patrimoines géologiques et géomorphologiques entamé en 2008 puis poursuivi à partir de 2015

Travail de topographie souterraine du Mont Granier réalisé avec le Spéléo Club de Savoie et le laboratoire EDYTEM ayant abouti à un outil informatique de visualisation en 3D du massif ;

Fouilles archéologiques... ;

- Dans une logique de meilleure compréhension des évolutions probables des habitats et des espèces (OO3), la RN a également souhaité démarrer un investissement sur la thématique du **climat**. Ainsi, avec 2 autres sites répartis sur le Parc, elle a participé au programme Alpages Sentinelles (voir Mesure 132). Elle a installé une station "phénoclim" (science participative) sur l'alpage de l'Alpette de Chapareillan afin de suivre de manière régulière les températures extérieures. Depuis 2014 et 2017, deux gouffres possédant des glaciers souterrains, sont également suivis au niveau de l'évolution des températures et de niveaux de glace.



- **Identification et maîtrise des impacts des activités humaines** (OO4). La gestion d'une RN passe par un important investissement en temps sur la concertation avec les usagers du site. Ce travail de concertation s'est réalisé via l'animation des instances de gouvernance de la RN, la présence au sein des différentes dynamiques de concertation portées par le Parc ou d'autres partenaires et l'animation de plusieurs groupes de travail rassemblant les acteurs d'une même thématique pouvant avoir des objectifs très divergents. Ainsi, on peut souligner quelques opérations :

Instruction et suivi des demandes de travaux réalisés par des tiers : entre 2008 et 2017, environ 80 demandes de travaux ou réalisations d'études scientifiques, manifestations sportives... ont été traitées par le comité consultatif ou le comité restreint de la RN (OO6) ;

Participation au pilotage du PPT et à la définition des MAEC avec le service agriculture du Parc (OO6) ;

Inventaire des structures pastorales et réalisation de diagnostics pastoraux dans le cadre du PPT ;

Etude de fréquentation : évaluation de l'impact de la fréquentation touristique sur la végétation du site de l'Arche en 2008 et pose et suivi de 4 éco-compteurs sur la RN ;



Concertation avec les organisateurs du trail du Grand Duc avec des rencontres annuelles afin de préparer le passage de la course sur la RN (choix des itinéraires et recommandations environnementales) ;  
Edition d'un topoguide d'escalade suite à un travail de concertation mené sur le terrain avec les pratiquants ;  
Mise en place d'arrêtés réglementaires d'usages du territoire après concertation avec des groupes de travail escalade, chasse, vol libre, randonnée, spéléologie.

- **Sensibilisation du public** (OO5). De manière intégrée à sa mission de gestion, la RN a développé des outils de communication et de sensibilisation du grand public, des scolaires, des professionnels pour informer sur la fragilité du site, ses richesses patrimoniales et les enjeux de conservation. Le choix a également été fait d'utiliser des personnes relais du territoire pour amplifier le message de la RN :

**Supports de communication** : signalétique sur le terrain, plaquettes de présentation de la RN, exposition mobile, signalétique spécifique aux portes de la RN, une page internet sur le site du Parc, affiches... ;

**Organisation ou participation à des événements** : fête préhistorique organisée tous les 4 ans par le Musée de l'ours des Cavernes et la commune d'Entremont le Vieux, présence du personnel de la réserve sur diverses conférences ou rencontres selon les sollicitations ;

**Participation au programme pédagogique du Parc** avec l'organisation de sorties encadrées à destination des scolaires ;

**Formation de professionnels du tourisme** (Accompagnateur Moyenne Montagne, hébergeurs, brevet d'état, etc.)

**2 gardes présents sur la RN**, ayant, entre-autre, une mission de surveillance d'exercice de la police de l'environnement en cas de constat d'infraction, ils jouent également un rôle d'accueil du public et d'information,

L'ensemble de ces actions a permis d'établir des liens de confiance avec les usagers avec le temps facilitant la mise en place des mesures de gestion. Le Parc en récolte aujourd'hui les fruits.

➤ **Difficultés rencontrées** : la maison du Parc n'ayant pas vu le jour, il n'y a pas de structure physique de la RN pour accueillir le public (OO7) ;





## 2<sup>ème</sup> Orientation stratégique - Faire de la Réserve Naturelle un modèle de gestion d'un espace patrimonial



concertation organisée dans le cadre de l'opération tétras lyre.

### ➤ Actions réalisées :

- Le travail conduit par la Réserve naturelle est valorisé à l'échelle du Parc, que ce soit :
- Par son suivi des politiques publiques mises en œuvre par le Parc (voir ci-dessus) ;
  - Par sa participation à la plateforme environnementale du Parc (voir Mesure 122) ;
  - Par ses études de terrain qui viennent enrichir la base de données SERENA du Parc et plus généralement la connaissance sur la Chartreuse ;
  - Par son investissement au sein de divers réseaux d'espaces protégés (réseau des RN de la région Auvergne Rhône-Alpes et réseau national, etc) via la participation à des groupes techniques ou en représentation dans différentes instances nationales ou régionales, permettant de porter des projets ou de centraliser des données à l'échelle régionale ou nationale.
  - Par son rôle moteur dans l'organisation de processus de **concertation** avec les pratiquants d'activités de pleine nature via l'animation de groupes de travail réactivés ponctuellement avec les pratiquants de vol libre, des pratiquants d'escalade, de spéléologie, de randonnée pédestre et les chasseurs ou encore l'animation de la

### ➤ Difficultés rencontrées :

Les moyens humains sont insuffisants pour suivre et animer régulièrement cette concertation et l'étendre à d'autres publics ;

### ➤ Synthèse de l'orientation 2.2

€ Plus de **2,3 M€** d'opérations financées sur la période 2008-2016 à l'échelle du Parc, auxquels il faut rajouter le budget annexe consacré à la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse qui s'élevait à **224 470 € annuel** financé à 80 % par l'Etat (DREAL) et à 20 % par le Conseil départemental de l'Isère (montant stable depuis 2014).

👍 Une amélioration de la connaissance naturaliste et paysagère de Chartreuse, qui se traduit par une amélioration de la préservation voire de la restauration de la biodiversité sur le Parc ;

La gestion de la RN, ainsi que l'animation des sites isérois Natura 2000 dynamise l'action du Parc en matière de préservation et de valorisation du patrimoine naturel ;

Un dialogue de qualité avec les acteurs du territoire et particulièrement avec les agriculteurs et les pratiquants des sports de nature grâce aux dispositifs contractuels incitatifs ;

Des efforts de communication et de sensibilisation du grand public ;

👎 Des difficultés à suivre sur le temps long les études ou inventaires engagés et à valoriser les connaissances acquises ;

Des difficultés à faire évoluer certaines pratiques pour être en adéquation avec les mesures établies (comme par exemple sur le site de l'Herrétang qui fait l'objet d'un plan de gestion concerté avec les agriculteurs) ;

Un manque de moyens humains pour accompagner de manière suivie les démarches de concertation mises en œuvre auprès de différents publics.

### • Les enjeux pour la révision de la Charte

- Poursuivre le travail engagé sur les continuités écologiques afin d'aboutir à une Trame Verte et Bleue à l'échelle du Parc ;
- Poursuivre et approfondir le travail et la mobilisation des acteurs du territoire, en renforçant notamment la collaboration avec la mission tourisme du Parc ;
- Mettre en œuvre le plan de gestion de la Réserve Naturelle ;
- Valoriser l'important travail de production de connaissances (études, inventaires...) produit au cours de la mise en œuvre de la Charte et poursuivre l'amélioration des connaissances en priorisant les secteurs, espèces et habitats les moins connus.

**Mesure 231 - Considérer la ressource en eau comme un capital pour le massif**

**1<sup>ère</sup> Orientation stratégique - Connaître et faire connaître les enjeux liés à la ressource en eau**



➤ Actions réalisées :

Le Parc s'investit autour des enjeux liés à la ressource en eau.

En 2010, il a organisé un cycle d'animations sur l'eau en Chartreuse avec des conférences grand public et des formations à destination des élus, techniciens et cadres territoriaux, responsables associatifs (OO2).

En 2011, il a créé l'**observatoire participatif de l'eau en Chartreuse** dans le cadre d'une thèse CIFRE en partenariat avec le Syndicat Interdépartemental du Guiers et de ses Affluents (SIAGA). Cet observatoire se compose d'un outil cartographique interactif regroupant la connaissance disponible sur la ressource en eau en Chartreuse. Il est à la fois outil d'aide à la décision des techniciens et des élus mais aussi d'information et de sensibilisation de la population grâce à l'**application de vulgarisation (2016)** mise en ligne : [http://geo.parc-chartreuse.net/observatoire\\_eau](http://geo.parc-chartreuse.net/observatoire_eau) (OO1-2).

➤ Difficultés rencontrées :

Il y a aujourd'hui un manque d'animation du réseau des partenaires pour faire vivre et alimenter cet observatoire par manque de moyens humains.

**2<sup>ème</sup> Orientation stratégique** - Préserver les aquifères karstiques et les nappes alluviales des risques de pollution liés aux activités artisanales, industrielles, agricoles, pastorales et domestiques

➤ Actions réalisées :

Le Parc collabore avec le SIAGA, en charge du bassin versant du Guiers qui couvre 20 communes du Parc, principalement sur l'acquisition et la mise en commun des connaissances sur l'eau (ayant débouché à l'observatoire participatif cité ci-dessus). Ces connaissances ont permis d'élaborer une **stratégie Parc pour l'eau en Chartreuse**, constituant une synthèse (quantitative et qualitative) de la ressource en eau du Parc avec une carte des pressions anthropiques potentielles sur la qualité de la ressource et la définition de sites d'intervention prioritaire dans les zones non couvertes par le SIAGA (OO1).

Cette connaissance de la ressource et des enjeux a permis au Parc de conduire des actions auprès des principales activités du territoire ayant un impact potentiel sur la ressource en eau :

- Le Parc a participé à l'élaboration de **Schémas de conciliation de la neige de culture** sur les stations de St Bernard et St Hilaire du Touvet, St Pierre de Chartreuse, Sarcenas et le Sappey (2008-2011) ;
- Le Parc a conduit une réflexion avec les agriculteurs concernés sur la gestion des fossés en lien avec les activités agricoles et les enjeux écologiques sur la zone de l'Herrétang (2010-2011), qui a abouti au **Plan de gestion hydraulique concerté de l'Herrétang** (2016-2020). Le Parc a aussi accompagné la station d'épuration de la coopérative des Entremonts ;



- Le Parc a conduit un travail spécifique (2015-2017) avec le service des eaux de Chambéry Métropole sur la sensibilisation des propriétaires forestiers à la gestion forestière en zone de captage d'eau potable. L'approche sensibilisation est privilégiée à l'approche réglementaire ;
- Sur les questions énergétiques, le Parc émet des avis sur les projets de microcentrales, il organise également, avec les Amis du Parc, la concertation avec les habitants et les acteurs (2016-2017) afin de concilier les enjeux préservation des milieux/production d'énergie renouvelable et de définir une position dans les documents de planification. Sur le bassin amont du Guiers mort, le parc a ainsi donné la priorité à la préservation de la rivière au travers du label Rivières sauvages (à l'étude actuellement) Par ailleurs, **2 microcentrales sur captages d'alimentation en eau potable** sont en activités aujourd'hui (une à Chapareillan et une autre à La Sure en Chartreuse) et une nouvelle devrait prochainement voir le jour grâce aux financements TEPCV (OO3).

- Difficultés rencontrées : Si les avancées sont notables, l'approche sur la ressource en eau reste morcelée entre les différents bassins versants et territoire, elle manque parfois de cohérence ou est incomplète et l'absence d'un chargé de mission sur l'eau depuis 2015 impacte certaines actions.

**Mesure 232** - Mobiliser au mieux les ressources minérales dans la limite des capacités environnementales et paysagères du territoire

**1<sup>ère</sup> Orientation stratégique** - Contribuer à une production de matériaux compatible avec les impératifs de préservation du patrimoine, des paysages et des activités structurantes sur lequel le territoire mise son développement

➤ Actions réalisées :

Le Parc a conduit un travail important sur les carrières entre 2000 et 2007 en accompagnant les communes et en définissant les recommandations techniques liées à l'impact paysager des **carrières**. Le Parc a arrêté son partenariat avec l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction en 2007.

Au cours de la dernière Charte, le Parc a donc capitalisé sur les résultats obtenus lors de la période antérieure, les enjeux sont moindres aujourd'hui mais demandent de garder une certaine vigilance, ainsi le Parc a suivi un dossier de plateforme de remblai illégal, durant toute la durée de la Charte actuelle et en 2017 la plateforme n'a toujours pas été renaturée.

**2<sup>ème</sup> Orientation stratégique** - Economiser la ressource en encourageant le recyclage

➤ Difficultés rencontrées :

Le Parc n'a pas conduit d'action particulière pour valoriser les matériaux recyclés du BTP dans les travaux et réalisations publiques. Par ailleurs, le centre de granulation envisagé à Saint Laurent du Pont pour valoriser les déchets du BTP n'a pas vu le jour.

**Mesure 233 - Prendre en compte et mettre à disposition les ressources énergétiques alternatives disponibles sur le territoire**

**1<sup>ère</sup> Orientation stratégique - Se positionner comme un territoire exemplaire pour la maîtrise de la demande d'énergie et le recours aux énergies renouvelables**



➤ **Actions réalisées :**

Tout au long de la Charte, le Parc a affiché une sensibilité particulière aux questions de maîtrise de la demande d'énergie et des énergies renouvelables.

Il a particulièrement investi le volet **sensibilisation** (OO1) :

- Mise en place de plusieurs projets pédagogiques liés à l'énergie ;
- Organisation des "Rendez-Vous de l'écoconstruction" en 2013 avec de nombreux partenaires institutionnels (CAPEB, CIBC, ASDER, maison de l'emploi du Pays Voironnais) visant à informer, sensibiliser et former élus, artisans, scolaires et grand public aux nouvelles façons de construire et aux économies d'énergie dans le bâtiment (20 artisans locaux ont été formés à cette occasion) ;
- Intérêt récent pour la thématique de l'éclairage public en lien avec les questions d'économies d'énergie et de pollution lumineuse (grâce au conventionnement TEPCV qui a permis la mise en place d'un fond de concours sur 2017-2019 pour la rénovation de l'éclairage public) avec l'organisation d'une soirée débat à destination des élus et le relai de l'évènement "Le jour de la Nuit" (2017).

C'est également un sujet qui a été moteur dans la **collaboration entre Parcs** de la Région Auvergne-Rhône Alpes (OO4) :

- Participation à une démarche concertée à l'échelle des Parcs de Rhône-Alpes sur les centrales villageoises photovoltaïques (2010-2013), le Parc a également pris des parts dans les 4 sociétés citoyennes qui ont vu le jour sur le territoire pour développer la production d'énergie renouvelable, ces projets ont davantage été accompagnés par les EPCI ;
- Implication dans le projet « massification de la rénovation dans les bâtiments publics des PNR » piloté par l'Agence Régionale de l'Energie et de l'Environnement en Auvergne Rhône-Alpes, au côté des PNR des Bauges, du Vercors et du Pilat.

L'année 2016 a marqué une véritable montée en puissance du Parc sur ces thématiques, avec des capacités d'action renforcées :

- **Lauréat Territoire à Energie POSitive** (TEPOS) avec le Pays Voironnais, les fonds ont permis de réaliser un diagnostic énergie du territoire et un plan d'action, ils ont été l'occasion d'ateliers de concertation avec les élus ;
- **Lauréat Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte** (TEPCV) avec le Pays Voironnais et la CC Cœur de Chartreuse, permettant entre autres de débloquer des fonds pour la



rénovation de bâtiments publics (3 communes bénéficiaires) et pour la rénovation de l'éclairage public (150 000 € mobilisés) ;

- Mise en place du **nouveau Leader avec un volet énergie** important, qui a permis de recruter une chargée de mission dédiée à cette thématique qui anime également les démarches TEPOS et TEPCV.

**2<sup>ème</sup> Orientation stratégique** - Positionner la production locale d'énergies renouvelables comme source d'emplois complémentaires ou de création d'activité et facteur d'entretien des paysages



➤ Actions réalisées :

L'action a essentiellement été ciblée sur le **bois-énergie**, qui représente la première ressource énergétique du territoire. Cette action s'est principalement manifestée par l'accompagnement d'investissements qui ont permis de doter le territoire des outils nécessaires à la structuration de l'approvisionnement :

- Aide à l'acquisition d'un broyeur collectif par 9 agriculteurs regroupés dans la CUMA "Energie bois de Chartreuse" en 2008 (OO1) ;
- Engagement avec le Pays Voironnais dans un Pôle d'Excellence Rural Bois-énergie (2008-2010) qui a permis la réalisation d'une plateforme bois énergie à Saint Thibaud de Couz ainsi que l'achat de bennes de récupération des déchets de scieries ;
- Élaboration d'un Plan Territorial d'Approvisionnement pour le bois énergie (2010) en partenariat avec Chambéry métropole et le PNR des Bauges, qui a permis d'établir un état des lieux détaillé des possibilités de mobilisation et des besoins en cours et à venir, mais

ces données sont aujourd'hui très peu utilisées ;

- Appui à l'acquisition d'un broyeur grande capacité par une entreprise du massif en 2013 ;
- Participation au projet Symbiose dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Dynamic Bois de l'ADEME, qui a permis d'aider financièrement la mise en place actuelle d'une plateforme bois énergie privée destinée aux filières humides et sèches sur la ZI Chartreuse Guiers ;
- Engagement au côté de la Métropole grenobloise, du Pays Voironnais, du Grésivaudan et du PNR Vercors dans une **stratégie inter-TEPOS sur la thématique forêt-bois** (2015-2020).

Concernant les autres potentiels de production d'énergies renouvelables, le parc s'intéresse également à la production d'**hydroélectricité** qui doit se faire en lien avec les enjeux de préservation des cours d'eau (voir Mesure 231).

➤ Difficultés rencontrées :

Le Parc a aussi suivi le projet de station de méthanisation de la coopérative des Entremonts mais il a été arrêté à la suite de difficultés techniques (voir Mesure 322)

**Mesure 234 - Réduire la production des déchets et réhabiliter les espaces dégradés**

**1<sup>ère</sup> Orientation stratégique - Réduire à la source la production des déchets ménagers pour améliorer le bilan écologique général**

➤ Actions réalisées :

Concernant la thématique des déchets, le Parc n'a pas été dans une logique proactive, mais a plutôt accompagné de manière ponctuelle les EPCI, qui l'ont sollicité sur le sujet.

Ainsi, au niveau **sensibilisation** (OO1) le Parc a davantage accompagné la Communauté Cœur de Chartreuse avec le soutien aux projets pédagogiques d'écoles primaires sur le tri des déchets et le compost, ou encore l'organisation d'évènements pour la semaine européenne de réduction des déchets en 2015.

A la demande des EPCI du territoire, le Parc a également conduit une démarche collective avec eux afin de développer le **compostage** grâce à la mise en œuvre d'outils communs.

**2<sup>ème</sup> Orientation stratégique - Améliorer la qualité de l'environnement et des paysages et préserver la ressource en eau**

➤ Actions réalisées :

En 2009, le Parc a élaboré une **stratégie territoriale pour l'élimination des décharges et remblais sauvages** (47 sites ont été inventoriés) et organisé une journée de ramassage des déchets. L'opération est reconduite annuellement par le Collectif Chartreuse Propre (1 à 3 sites sont nettoyés chaque année).

Il a par ailleurs mené des actions de sensibilisation auprès des artisans du bâtiment sur la gestion de leurs déchets d'activité (avec la diffusion de plaquettes d'information concernant les sites de traitement des déchets issus du BTP).

➤ Difficultés rencontrées :

Le Parc a suivi un projet de centre de granulation à Saint Laurent du Pont, qui n'a finalement pas vu le jour.



### ➤ Synthèse de l'orientation 2.3

€ 2 417 000 € d'opérations très diverses financées entre 2008 et 2016.

- 👍 Lauréat TEPOS (avec le Pays Voironnais) et TEPCV (avec le Pays Voironnais et Cœur de Chartreuse) et mise en place d'une stratégie inter-TEPOS sur le bois énergie et le bois construction, mettant en avant les réflexions autour de l'énergie grise (avec la Métropole grenobloise, le Pays Voironnais, le Grésivaudan et le PNR Vercors) permettent une montée en puissance rapide sur la thématique énergétique.
- 👎 La question de la production d'énergies renouvelables (hydroélectricité, éolien, méthanisation notamment) est toujours un sujet conflictuel en lien avec les enjeux environnementaux, il y a besoin d'études d'impacts et de concertation sur le territoire.  
Par rapport aux objectifs opérationnels, les actions sur la question du tri/valorisation des déchets sont restées très limitées.

### ➤ Les enjeux pour la révision de la Charte

- Accompagner et poursuivre la montée en puissance sur les problématiques énergétiques (regroupant aussi bien des questions de production d'énergies renouvelables que de maîtrise des consommations d'énergie), avec l'engagement dans les démarches TEPOS et TEPCV, ainsi que la prise en compte progressive des effets du changement climatique sur le territoire ;
- Ouvrir la question de la production d'énergies renouvelables aux autres sources, au-delà du bois-énergie, tout en tenant compte des impacts des énergies renouvelables sur l'environnement ;
- Réajuster l'action du Parc sur l'eau, au vu des enjeux territoriaux qu'il a déjà identifié, en intégrant la montée en compétences des EPCI sur cette thématique (GEMAPI, assainissement...) qui nécessite de développer des collaborations et de redéfinir le rôle de chacun ;
- Réaffirmer l'importance de la gestion des déchets et de leur valorisation en tant que ressource dans la future Charte, le Parc devra trouver davantage de leviers d'actions en misant sur sa capacité à porter des actions innovantes et expérimentales tout en s'inscrivant dans un réseau d'acteurs déjà structuré (notamment avec des EPCI compétents en matière de collecte et traitement des déchets ménagers).

**Mesure 240 - Valoriser les patrimoines culturels de Chartreuse et les pratiques locales**

**1<sup>ère</sup> Orientation stratégique - Faire du patrimoine et des traditions un sujet d'identification et d'appartenance à un territoire**



➤ Actions réalisées :

Le Parc a poursuivi l'inventaire du **patrimoine bâti** engagé au cours de la précédente Charte sur 16 nouvelles communes (soit **51 communes inventoriées** et plus de 3 000 données géolocalisées) (OO1).

Parallèlement, cet inventaire a été valorisé auprès du public sous la forme de dépliants, de rapports d'inventaire présentés lors de restitutions publiques et appuyé par les Amis du Parc qui ont organisé des Cafés Patrimoine en 2010 et 2013. Le Parc a par ailleurs développé plusieurs projets pédagogiques en lien avec le patrimoine culturel avec l'association Histoires de... (OO4).

La connaissance du patrimoine bâti a également permis de mener, depuis 2012, 5 projets de travaux de valorisation du Patrimoine bâti (églises, chapelle, maisons rurales privées) grâce à des conventions avec la Fondation du Patrimoine (OO2).

➤ Difficultés rencontrées :

Cependant les chantiers démonstratifs ou impliquant des bénévoles n'ont pas vu le jour (OO3 et OO7).

Afin de conserver et de transmettre la mémoire locale (OO6) et de préserver son **patrimoine végétal**, le Parc a mis en œuvre 2 opérations exemplaires avec l'association Jardins du Monde Montagne :

- Une étude ethnobotanique (voir Mesure 122) qui a permis de collecter la connaissance des plantes et de leurs usages et de la diffuser au travers d'un livre, d'une exposition, la mise en place d'un réseau de jardins et d'un projet pédagogique animé par Jardins du Monde Montagne et l'association Les relais de Chartreuse ;
- Une nouvelle étude est en cours avec le Centre de Ressources en Botanique Appliquée visant à recenser et revaloriser le patrimoine maraîcher et fruitier oublié. Elle débouche déjà sur l'organisation de formations et des projets de jardins et vergers ; plus de 150 personnes sont associés à ces démarches.



Le Parc a également conduit quelques actions spécifiques sur les meulières (fouilles archéologiques, organisation d'une conférence...), participant à la valorisation du **patrimoine minéral** de Chartreuse (OO8). De même, la découverte d'un fossile de mosasaure en 2015, et sa fouille en 2017, ont été dans un premier temps valorisé sous forme de conférences. La mise en valeur de ce patrimoine paléontologique rare est en cours de réflexion.

## **2<sup>ème</sup> Orientation stratégique - Faire du patrimoine culturel un objectif de diversification touristique et économique**



### ➤ Actions réalisées :

Afin de valoriser de manière tant touristique qu'économique les savoir-faire et patrimoines culturels de son territoire, le Parc a poursuivi l'animation de la **Route des Savoir-Faire et des sites culturels**, qu'il a initiée en 1999 (OO2). Cette route met en réseau des artisans, des agriculteurs et des sites culturels à l'échelle du Parc.

Le Parc avec **Chartreuse Tourisme**, qui a repris l'animation du réseau depuis 2014, valorise ce réseau avec l'édition d'un dépliant permettant aux touristes de créer leur itinéraire, un espace de présentation sur les 2 sites internet et l'organisation d'évènements avec les membres, comme en 2009 pour fêter les 10 ans du réseau.

Le Parc a également cherché à valoriser le **patrimoine culturel** au travers :

- Des évènements ponctuels comme le programme évènementiel des « 150 ans de la réunion de la Savoie à la France », qui a mobilisé sur l'année 2010 les acteurs locaux de la culture, du patrimoine et de l'animation ;
- Des supports vidéo avec le soutien de l'Association d'Animation de la Vallée des

Echelles dans la réalisation d'ateliers patrimoine et culture dans le cadre de sa WebTV jeunes, ou de la réalisation du film documentaire "Une cabane en Chartreuse" de M. ZENI valorisant les lieux de tournage en Chartreuse de 3 films de grands réalisateurs français (Truffaut et Blier).



Un accompagnement technique et financier à la réalisation du sentier patrimonial du Guiers-Mort « eaux et mémoires vives du Guiers-Mort »

### ➤ Difficultés rencontrées :

Cependant le nombre de membres a diminué : passant de 35 en 2015 à 27 aujourd'hui, du fait principalement du manque de temps que les artisans peuvent consacrer à ce réseau.

#### ➤ Synthèse de l'orientation 2.4

€ **811 500 € d'opérations financées** dans le cadre de cette orientation (hors Route des Savoir-Faire qui est comptée dans l'orientation 3.1), **consacrés à 65 % à l'opération d'inventaire et de valorisation** (animation et porter à connaissance) **du patrimoine bâti** portée par le PNR.

-  Un bon réseau de partenaires, une mobilisation importante autour de la réalisation et de la valorisation de l'inventaire du patrimoine bâti ;
-  Le Parc n'a pas rempli tous les objectifs qu'il s'était fixé dans sa Charte, concernant notamment la mise en place de chantiers participatifs ou impliquant les jeunes, ou l'animation d'un réseau d'acteurs pour stimuler les initiatives, développer les connaissances partagées et les actions pédagogiques.

#### ➤ Les enjeux pour la révision de la Charte

- Redéfinir les priorités en termes de valorisation des patrimoines culturels en tenant compte des objectifs atteints et non atteints de la Charte 2008-2019 ;
- Poursuivre la valorisation des patrimoines culturels, impliquant les habitants et acteurs locaux ;
- Redynamiser la valorisation touristique des patrimoines culturels.

**Mesure 311 - Positionner le Parc comme un des interlocuteurs du développement économique durable de la montagne**

**1<sup>ère</sup> Orientation stratégique - Renforcer la synergie des acteurs économiques**



➤ Actions réalisées :

Cette orientation concerne principalement les relations que le Parc entretient avec les acteurs institutionnels au service du développement économique, à savoir :

- Les intercommunalités (OO1) : celles-ci travaillent effectivement avec le Parc dans le cadre de l'**Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (OCMMR)**, qu'il conduit en partenariat avec elles (voir orientation stratégique suivante), le Parc entretient des relations plus étroites avec la CC Cœur de Chartreuse, avec qui il possède un poste mutualisé sur le développement économique ;
- Les Chambres Consulaires (OO3) : les Chambres de Commerce et d'Industrie ainsi que les Chambres des Métiers et de l'Artisanat des 2 départements sont associées aux actions que le Parc conduit en faveur du développement économique, elles sont de plus partenaires de l'OCMMR. Les chambres consulaires étant éloignées physiquement du territoire, ces relations sont importantes pour les porteurs d'activités, qui trouvent dans le Parc un relai de proximité.

**2<sup>ème</sup> Orientation stratégique - Maintenir les conditions d'un développement économique endogène**

➤ Actions réalisées :

Le Parc conduit depuis 2005 une politique contractuelle qui a permis de soutenir financièrement l'activité économique sur le territoire (OO1) grâce à l'**Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (OCMMR)**, renouvelée en 2016 à l'échelle du Parc et de l'Avant Pays Savoyard), bénéficiant du **Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce** de l'Etat et des **fonds européens Leader**.

Ces subventions permettent de financer à hauteur de 20 % (10 % pris en charge par l'Etat et l'Europe et 10 % pris en charge par les intercommunalités) du

montant HT de l'investissement des entreprises artisanales, commerciales ou des auto-entrepreneurs souhaitant engagés des travaux de modernisation de l'outil de production pour la création, le développement ou la reprise d'activité. Depuis 2005, **156 entreprises ont bénéficié d'un total de près de 1,4 M€ de subventions** (pour 6,8 M€ d'investissements).



Elles permettent également de financer la structuration de démarches collectives. Les unions commerciales (voir Mesure 121) ont ainsi bénéficié de ces subventions (pour des actions de communication collective, d'animations commerciales ou de professionnalisation), de même que la **Route des Savoir-Faire et des sites culturels** qui permet de faire connaître les artisans et les agriculteurs et de les soutenir par la valorisation de leurs savoir-faire et de leurs produits (voir Mesure 240), ou encore le collectif d'agriculteurs des Plateaux des Fermes de Chartreuse qui réalise des prestations de buffets clé en main (voir Mesure 323) (OO3).

Parallèlement le Parc a pu engager des actions sur **la création et la transmission d'activité** (OO2) :

- Organisation d'un Salon de la création d'activité en 2010 puis 2017 : réunissant sur une journée 48 exposants et 200 visiteurs dont 95 porteurs de projets, cet évènement leur a permis de créer du lien avec les acteurs intervenant en Chartreuse sur la thématique de la création et de la reprise d'entreprises ;
- Réalisation d'un état des lieux sur les activités économiques et la création/reprise d'activité en Chartreuse, puis définition des priorités d'actions avec les partenaires du territoire suite à un benchmark réalisé et mise en place de différents outils (guide d'accompagnement des porteurs de projets, bourse de locaux vacants, page création/reprise sur le site internet du Parc avec questionnaire en ligne) (2011-2012) ;
- Organisation de groupes de travail, mobilisant entreprises et opérateurs de la création d'entreprises (2016-2017), sur de

nouveaux outils d'aides à la création d'entreprise : cette réflexion a débouché sur la création d'une plaquette entrepreneurs en Chartreuse, l'organisation

d'un nouveau salon de la création d'activité et la volonté de mettre en réseaux les espaces de coworking qui sont en train de voir le jour sur le territoire.

Le Parc soutient également activement l'innovation sur le territoire (OO4) :

- Organisation en 2015 des **Trophées de l'innovation**, auxquels 35 entreprises se sont portées candidates, 4 ont été récompensées (innovation de produits et services, innovation collaboratives, innovation organisationnelles et Coup de pouce d'experts). Cet évènement a mis en lumière le dynamisme des acteurs économiques de Chartreuse et a permis de fédérer les acteurs, qui sont très demandeurs de l'organisation d'une nouvelle édition ;
- **Soutien aux entreprises innovantes** tout au long de la Charte grâce notamment au FISAC et au Leader, ainsi qu'à l'appui technique et humain du Parc : ce soutien a permis aux entrepreneurs de développer de nouveaux concepts et produits tel le biathlon laser, le concept de Station Trail inventé par l'entreprise Raidlight qui développe des vêtements



techniques innovants pour la pratique du sport, etc ;

- **Promotion de l'éco-construction** : en lien avec son investissement sur la filière bois, le Parc a conduit une action nourrie sur l'éco-construction avec l'organisation d'évènements (2013 : les rendez-vous de l'écoconstruction) et de formations et de voyages d'études à destination des artisans et des élus du territoire.

### **3<sup>ème</sup> Orientation stratégique - Créer les conditions d'accueil de populations par le logement**

#### ➤ Actions réalisées :

La Charte du Parc exprime l'ambition de mettre en place un plan habitat à l'échelle du massif (OO1). En ce sens, le Parc a réalisé un diagnostic centré sur la CC Cœur de Chartreuse sur les besoins en logements des différentes catégories de population et diverses problématiques comme la redynamisation des centres-bourgs.

#### ➤ Difficultés rencontrées :

Cependant ces études longues et complexes n'ont pas débouché sur un document d'orientations type PLH et cette mission relève désormais des intercommunalités.

Sur le maintien des personnes âgées dans les villages (OO3), le Parc a soutenu une action expérimentale à Entremont le Vieux de création d'un espace de rencontre intergénérationnel permettant de rompre l'isolement des personnes âgées dans les hameaux (voir Mesure 351).

**Orientation stratégique** - concevoir le développement d'une image d'un territoire attractif et dynamique mais exigeant

➤ Actions réalisées :

Au cours des dernières années, le Parc a cherché à promouvoir l'attractivité et le dynamisme économique du territoire en travaillant à la mise en place d'outils innovants.



Le Parc a ainsi soutenu le projet de **tiers-lieu « La Bonne Fabrique »** (grâce à des financements européens issus du contrat Valléen, orientés sur la politique touristique, pour près de 140 000 €), au Sappey en Chartreuse, qui a vu le jour en 2016. Cette initiative portée par l'Association d'Éducation Populaire du Sappey en concertation avec un collectif d'habitants est tournée tant vers l'amélioration du cadre de vie des habitants que vers l'accueil des visiteurs. Cet espace regroupe une diversité d'activités aux fonctions économiques et sociales :

- Un fablab proposant des ateliers pour les adultes et les enfants ;
- Une microbrasserie qui propose des ateliers de brassage ;
- Un espace de coworking ouvert aux habitants et pouvant répondre aux besoins de micro-entreprises, (OO3) mais aussi aux touristes ayant besoin d'un espace de travail ou d'un lieu de rendez-vous ;
- Un jardin partagé (et une activité d'apiculture prévue pour 2018) ;
- Un café culturel intergénérationnel proposant diverses activités ainsi qu'une programmation culturelle.

La situation de ce tiers-lieu, en périphérie de la métropole grenobloise, permet de faire du lien entre territoire urbain de l'agglomération et territoire rural du Parc



autour d'intérêts partagés (OO4).

Le Parc réalise actuellement une étude sur la faisabilité et la pertinence de la création d'un **fonds d'investissement dédié à la Chartreuse** et qui pourrait prendre la forme d'une plateforme numérique de financement participatif (dons, prêts) de projets inscrits dans le territoire et tournés principalement vers le développement durable. A plus long terme la création d'un fonds d'épargne pour l'investissement sur le territoire est également étudié (OO6). Au niveau de l'agriculture on peut citer la mise en place en 2015 d'un **Groupement Foncier Agricole**, qui constitue une initiative innovante dans la région de mobilisation de l'épargne locale visant à soutenir l'installation d'agriculteurs (voir Mesure 321).

#### ➤ Synthèse de l'orientation 3.1

€ **Plus de 5,7 M€ d'investissements financés** au cours de la Charte grâce à l'OCMMR, au programme Leader (et dans une moindre mesure au CDRA et à l'espace Valléen), pour un total de plus de 6,7 M€ d'opérations financées au service du développement et de la diversification de l'économie locale.

👍 De nombreuses actions animées ou initiées par le Parc, relais local pour les entreprises

👎 L'orientation dédiée aux logements n'a que très partiellement été mise en œuvre

#### ➤ Les enjeux pour la révision de la Charte

- Redéfinir la répartition des rôles et des missions attribuées au Parc et aux EPCI suite à l'attribution de la compétence développement économique aux EPCI ;
- Réfléchir au repositionnement du Parc sur les liens plus spécifiques entre développement économique et préservation/valorisation de ses patrimoines et ressources, ainsi que sur l'innovation et l'expérimentation.

**Mesure 321 - Soutenir l'agriculture de montagne et de piémont dans sa fonction économique**

**1<sup>ère</sup> Orientation stratégique - Maintenir un tissu rural vivant**

➤ Actions réalisées :

Le Parc, avec ses partenaires de la profession agricole, a conduit au cours de la mise en œuvre de la Charte une diversité d'actions visant à améliorer les conditions de l'activité des agriculteurs.

Il a ainsi accompagné les évolutions de l'agriculture afin d'améliorer la rentabilité économique des exploitations (OO1) :



- Le Parc a engagé une réflexion **autour de l'autonomie alimentaire des élevages** grâce à l'optimisation de la culture de l'herbe en montagne, l'organisation d'un évènement technique en 2015 "La Journée de l'Herbe en Chartreuse", organisé avec de nombreux partenaires de la profession a contribué à la valorisation de cette ressource importante ;
- Le Parc s'est engagé dans le projet de recherche "**SAGACITE**" (agriculture et innovation des formes d'organisation collectives) animé par l'IRSTEA en lien avec le Territoire du Trièves. Ce projet, mené avec et pour les producteurs laitiers (affectés par la fin des quotas laitiers notamment), vise à développer une réflexion prospective et une vision plus territoriale de leur filière, davantage créatrice de valeur (OO4). Le projet permet de faire se rencontrer les éleveurs laitiers quel que soit leur opérateur de collecte et de recréer du lien entre eux. Ce travail, en cours, n'a pas encore débouché sur des actions concrètes. Il a déjà permis une prise de conscience chez de nombreux éleveurs de la fragilité de cette filière et de la nécessité de se regrouper pour définir un futur commun.

Le Parc a engagé des actions visant à favoriser **l'installation et la transmission** des exploitations.

De 2014 à 2016, il a assuré le suivi de porteurs de projet en lien avec les Points Accueil Installation et Transmission des 2 Départements : appui à la recherche de financement et présentation des dispositifs d'aides, veille foncière, mise en relation avec les agriculteurs du massif, organisation d'une session de formation par le Point Accueil Installation 38 en Chartreuse (7 porteurs de projet y ont participé). Avec ce suivi, le Parc a accompagné l'installation de 6 porteurs de projet

au profil très divers. Le Parc assure une prospection des cédants et une veille foncière en lien avec les EPCI et les PAT. Un projet de Comité Local d'Installation est à l'étude (il en existe un sur le Plateau des Petites Roches), mais ce projet nécessite une animation importante et une implication forte des agriculteurs et des élus (OO3).

Le Parc s'engage également en faveur du foncier agricole, il a ainsi contribué à la création en 2015, avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère, du **Groupement Foncier Agricole Mutuel de Chartreuse**. Cet outil, inédit dans la région, permet l'acquisition et la gestion collective de parcelles agricoles en impliquant une diversité d'acteurs (tout le monde peut acheter des parts de GFA) dans la gestion du territoire et l'économie agricole. Le GFA est propriétaire à ce jour de 2 parcelles au Sappey en Chartreuse, qui ont vocation à être louées à un agriculteur (OO2). La plupart des EPCI ont par ailleurs signé une convention avec la SAFER afin de mener une veille à l'aide l'outil Vigifoncia.

Sur la structuration des filières agricoles (OO4), le Parc a particulièrement agi en faveur des acteurs pastoraux au travers des **Plans Pastoraux Territoriaux** (PPT) qu'il a conduit à l'échelle du massif (2010-2015 pour le 1<sup>er</sup> PPT et 2015-2020 pour le 2<sup>nd</sup>). Cette contractualisation a permis de réaliser des aménagements visant à améliorer les conditions du pastoralisme (appui aux projets liés à la ressource en eau, aménagements des cabanes d'alpages, accompagnement de projets agro-touristiques...) mais aussi de renforcer la cohésion des acteurs. Le Parc a ainsi noué des partenariats solides avec la Fédération des Alpages de l'Isère (qui intervient en assistance à maîtrise d'ouvrage) et la Société d'Economie Alpestre de Savoie. Grâce au PPT le Parc accompagne également la structuration des acteurs pastoraux : 2 associations foncières pastorales, regroupant les propriétaires de foncier agricole ont ainsi vu le jour (à Mont Saint Martin et à Saint Hilaire du Touvet), ainsi qu'un groupement pastoral, ces regroupements d'éleveurs leur permettant d'être éligible à la contractualisation de MAEC sur les alpages (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, voir Mesure 322). Enfin le travail est bien avancé pour la création d'une SICA d'alpage (Société d'Intérêt Collectif Agricole) à l'échelle du Massif (qui permettrait à des éleveurs individuels de bénéficier des aides du PPT).



Le Parc mène aussi, avec l'Association des Agriculteurs de Chartreuse (AAC), une action importante de **soutien aux filières courtes et de proximité** (voir Mesure 323).

## 2<sup>ème</sup> Orientation stratégique - Participer à un développement économique transversal

### ➤ Actions réalisées :

Dans cette orientation stratégique, le Parc exprimait principalement l'ambition de promouvoir l'ouverture du monde agricole auprès de différents publics en développant notamment l'accueil à la ferme. Son action a principalement promu l'ouverture des fermes au travers de **l'accueil des scolaires** (OO4) avec le développement de projets pédagogiques en partenariat avec des accompagnateurs de moyenne montagne et des agriculteurs sur et autour de leurs fermes (lecture de paysage, réflexion autour du métier d'agriculteur, fabrication des produits...).

Au cours de la mise en œuvre de la Charte, le nombre d'agriculteurs ouvrant la porte de leur exploitation aux scolaires et hors temps scolaire s'est étoffé, montrant une volonté d'ouverture des agriculteurs.

## Mesure 322 - Positionner l'agriculture dans sa fonction de préservation de l'environnement et du paysage

### 1<sup>ère</sup> Orientation stratégique - Positionner l'agriculture dans son rôle de gestion des espaces naturels et des paysages

### ➤ Actions réalisées :

Le Parc a réussi à associer les acteurs agricoles à sa politique environnementale en affirmant le rôle de gestion des espaces naturels et des paysages de l'agriculture.



Ce succès tient à la politique contractuelle développée par le Parc. Les PPT conduits depuis 2010 ont permis de créer des cercles d'échanges entre tous les acteurs concernés par la politique pastorale du territoire en faisant notamment dialoguer les agriculteurs et les acteurs de l'environnement comme la Réserve Naturelle. Par ailleurs, la structuration collective des acteurs encouragée par le PPT a permis, lorsque le Parc a été retenu en 2016 pour porter un **Projet Agro-Environnemental et Climatique** (PAEC), aux 11 groupements pastoraux du massif, ainsi qu'à 40 agriculteurs, de bénéficier de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Aujourd'hui ce sont **2 700 ha d'alpages et près de 600 ha de prairies naturelles qui bénéficient de MAEC**. Ces mesures ont permis de renforcer les synergies avec les Chambres d'agriculture, les services pastoraux et les associations environnementales :

- Réalisation de **diagnostics pastoraux** sur plusieurs alpages afin de déterminer leur potentiel agricole mais aussi d'identifier des zones à enjeux environnementaux. Des **diagnostics**

**croisés pastoralisme/tétras lyre** (voir Mesure 221) ont notamment été réalisés, permettant une analyse globale des enjeux et la définition des pratiques pastorales à mettre en place pour y répondre ; dans ce cadre des zones d'alpage ont été mises en défens. Le programme Alpages Sentinelles (cf. Mesure 132) a également permis de conduire des études floristiques suivies dans le temps sur 3 alpages (OO3) ;

- Rédaction de **plans de gestion pastoraux** pour certains agriculteurs engagés dans des mesures spécifiques. Une démarche exemplaire avait déjà été menée sur le site Natura 2000 de l'Herrétang, bénéficiant de Mesures Agro-Environnementales Territoriales de 2009 à 2013 (contractualisation avec 4 exploitations pour 71,7 ha). Une réflexion sur la gestion des fossés en lien avec les activités agricoles et les enjeux écologiques a été engagée en 2010, elle a débouché, après concertation avec les agriculteurs de 2013 à 2015, sur la définition d'un **Plan de gestion hydraulique concerté** mis en œuvre sur la période 2016-2020.

➤ Difficultés rencontrées :

Cependant, le bilan sur l'évolution des pratiques agricoles et l'amélioration du biotope du site n'est pas satisfaisant (OO1).

Le Parc a aussi cherché à valoriser le rôle de l'agriculture dans le maintien des paysages par l'entretien des lisères et des haies sous forme de ressource énergétique (OO2). Il a ainsi apporté son soutien à l'acquisition d'un broyeur collectif et d'une remorque pour son transport à la CUMA "énergie bois de Chartreuse" regroupant 9 agriculteurs. Cette action conduite en 2008 reste cependant anecdotique.

## 2<sup>ème</sup> Orientation stratégique - Améliorer l'image de marque de l'agriculture

➤ Actions réalisées :

Le Parc affichait dans sa Charte l'ambition d'accompagner l'exemplarité de l'agriculture tant du point de vue de **l'intégration paysagère et de la qualité architecturale des corps de ferme** (OO1) que du point de vue de la maîtrise énergétique des exploitations, intégrant le recours aux énergies renouvelables (OO2).

Sur le 1<sup>er</sup> point, le Parc a poursuivi son accompagnement technique et surtout financier à la construction de bâtiments d'activité en bois de Chartreuse, dont ont bénéficié des agriculteurs de 2003 à 2014 (un bâtiment agricole construit avec cette aide du Parc au cours de la mise en œuvre de la Charte actuelle) (voir Mesure 332).

Sur la question de **l'énergie**, le travail reste à engager.

Le Parc souhaite rendre les agriculteurs **acteurs de l'information du public** sur leurs pratiques (OO3), il a ainsi créé en 2017 une mallette pédagogique à destination des



bergers qui contient des documents d'information pour le berger (sur le territoire, l'environnement local, les productions fermières de Chartreuse,...) et des documents pour les randonneurs qui pourront être diffusés par le berger : des cartes de randonnées, des flyers expliquant l'interdiction des chiens en alpages, des jeux pédagogiques sur les alpages, etc. Dans le cadre du PPT, le Parc a également lancé une expérimentation sur l'espace Col de Porte/Chamechaude, très fréquenté, le Parc a mobilisé Grenoble Alpe Métropole ainsi que la CC Cœur de Chartreuse afin de financer en partie un poste de **berger** pour le groupement pastoral en place, en contrepartie, ce berger joue également un rôle d'accueil et de renseignement des promeneurs et réalise des relevés faune/flore.

➤ Difficultés rencontrées :

Au cours de la Charte, un projet d'unité de **méthanisation** a été engagé par la Coopérative des Entremonts, il a cependant été arrêté en 2015 en raison d'un problème de faisabilité technique. Les projets sur le territoire se heurtent par ailleurs à des a priori concernant d'éventuelles nuisances olfactives provoquées par ces installations, qu'il faudra dépasser pour que de tels projets se développent à l'avenir.

*Mesure 323 - Valoriser des produits "authentiques" ou à forte typicité*

*1<sup>ère</sup> Orientation stratégique - Produire et garder de la valeur ajoutée sur le territoire*

➤ Actions réalisées :

Au cours de la Charte le Parc a cherché à développer des outils pour augmenter la valeur des productions agricoles de Chartreuse que ce soit par la mise en place d'outils permettant la transformation des productions sur le territoire ou l'accompagnement des démarches qualitatives se traduisant par des labels ou marquages. Les actions engagées doivent cependant se poursuivre pour prendre davantage d'ampleur.

Grâce aux financements du PSADER le Parc a accompagné le projet de la **Coopérative des Entremonts** de restructuration de l'atelier de fabrication et de l'agrandissement des caves d'affinage, ainsi que le réaménagement de la SICA du Granier, magasin de producteurs liée à la coopérative et qui valorise une diversité de produits agricoles de Chartreuse (OO1).

Le Parc a mobilisé l'outil **Marque Parc** pour permettre une meilleure identification commerciale de la qualité des produits laitiers et carnés de Chartreuse (OO2) : des groupes



de travail associant les éleveurs ont rédigé les cahiers des charges pour chaque produit. Le développement de ces marques s'est accompagné de la production de supports de communication. Les producteurs marqués ont également pu bénéficier d'une formation sur la transformation en charcuterie sèche. En 2016, la Fédération Nationale des PNR a fait le choix d'harmoniser la Marque Parc au niveau national, désormais "Valeurs Parc naturel régional" avec une Charte nationale pour chaque type de produits à décliner au niveau local. Le PNR de Chartreuse a donc engagé un travail avec les producteurs de réécriture des cahiers des charges et des conventions, ce travail a également donné lieu à la création de nouveaux supports de communication.

Afin de soutenir la filière viticole qui représente 145 exploitations et 42 % du chiffre d'affaires de l'agriculture en Chartreuse, le Parc a participé au **programme européen Vin'Alp Alcotra**. Visant à valoriser les variétés viticoles anciennes, le programme a permis la mise en place d'une parcelle conservatoire à Chapareillan, d'une signalétique harmonisée sur les 5 communes viticoles du Parc et de projets pédagogiques et touristiques, ainsi que de créer de la cohésion au sein de la filière sur ce secteur (OO3).

➤ Difficultés rencontrées :

Ces changements n'ont pas été bien vécus par les « agriculteurs marqués » et le coût des audits nécessaires pour renouveler l'attribution de la marque dissuade certains producteurs à renouveler son utilisation. Aujourd'hui : 15 producteurs de viande, 7 producteurs laitiers ainsi que les 26 éleveurs de la Coopérative laitière des Entremonts possèdent la Marque Parc. Le Parc souhaite à l'avenir inciter la conversion d'exploitations en Agriculture Biologique, qui sont pour l'instant peu présentes sur le territoire.

**2<sup>ème</sup> Orientation stratégique - Promouvoir les savoir-faire et des produits auprès des différents publics et des consommateurs**

➤ Actions réalisées :

Le Parc a beaucoup agi sur la valorisation des productions agricoles auprès des différents publics sur le territoire et dans les bassins de consommation aux portes du territoire en développant une animation poussée sur les circuits courts (OO1).

De manière individuelle et collective, les agriculteurs de Chartreuse sont déjà bien engagés dans les démarches de **vente directe** ou de **circuit court** : 36 % des exploitations agricoles du massif réalisent de la vente directe et elles sont 42% à vendre au moins un de leur produit en circuits courts. Pour soutenir ces développements, le Parc a créé une application mobile à destination du grand public pour mettre en relation clients et producteurs grâce à la géolocalisation de l'offre de vente directe.

Les points de vente collectifs fermiers se sont développés principalement **en périphérie** du territoire et le Parc a accompagné au cours de la mise en œuvre de la Charte la création de 2 magasins de producteurs (appui technique, juridique et financier) à Biviers (2011) et Coublevie (2017).



Il a aussi accompagné le lancement, en 2016, de marchés à la ferme (2 fermes ont accueilli 3 marchés chacune), et 20 marchés de producteurs se sont tenus au col de Porte (touchant les habitants de l'agglomération grenobloise).



Au-delà de la notion de circuits courts, le Parc a cherché à travailler sur les débouchés locaux au niveau stratégique **avec d'autres territoires** :

- De 2011 à 2014, le PNR de Chartreuse et l'Avant Pays Savoyard avec la Chambre d'Agriculture Savoie-Mont Blanc ont mis en place au sein d'un Leader commun un **programme de coopération sur le développement des circuits courts** (voir Mesure 140), ils ont plus particulièrement travaillé sur l'enjeu de **l'approvisionnement de la restauration collective** et la promotion des produits locaux (en partenariat avec la Chambre d'agriculture Savoie-Mont Blanc entre 2011 et 2015) ;
- Entre 2011 et 2014, le Parc a également mené une coopération Leader avec le Grand Briançonnais dédiée à la restauration collective ;
- Parallèlement, le Parc participe depuis 2015 à la **Stratégie Agricole et Alimentaire interterritoriale** (voir Mesure 132) avec La Métropole grenobloise, le Grésivaudan, le Voironnais et le PNR du Vercors. Ils mènent ensemble des actions expérimentales qui devraient déboucher sur une politique agricole et alimentaire à

une échelle territoriale intéressante en termes d'approvisionnement et de demande.

Sur le territoire, le Parc accompagne les collectivités qui souhaitent mettre en place un approvisionnement local pour leur **restauration scolaire**, 2 projets sont actuellement suivis :

- **Projet de passage en gestion directe avec approvisionnement bio et local de la cantine scolaire de St Pierre d'Entremont** : ce projet est suivi depuis 2014, il a donné lieu à une évaluation de sa faisabilité ainsi qu'à une étude prévisionnelle chiffrée, une enquête auprès des parents d'élèves et des visites de terrain, des groupes de travail d'élus sont en cours pour définir le projet ;
- **Projet Alimentaire de Territoire de Quaix en Chartreuse et de Proveysieux** porté par le collectif d'habitants "la cantine de Chartreuse" : des ateliers participatifs sont en cours afin de faire émerger les envies et les motivations des habitants de ces deux communes, pour définir les enjeux partagés et un plan d'action pour 2018.

Du côté des agriculteurs, le Parc a accompagné la création de l'association des Plateaux des Fermes de Chartreuse, un **collectif d'agriculteurs diversifiés** (ils sont aujourd'hui 17) qui réalise des prestations de buffets clé en main. Depuis 2014 ils réalisent entre 30 et 40 buffets par an et ont notamment été en charge de la restauration lors du Festival le Grand SON / ex- Rencontres Brel (OO2).





Afin de valoriser l'agriculture et ses produits, le Parc s'est impliqué de diverses manières :

- Création de supports de communication pour sensibiliser les habitants et visiteurs à l'agriculture du territoire et à la consommation de produits locaux : brochures papiers référençant les producteurs de Chartreuse pratiquant la vente directe, création de sacs en toile de jute et de tabliers pour valoriser la marque Parc... ;
- Forte présence événementielle du Parc et de l'AAC sur le territoire et les villes portes avec animations et dégustations de produits locaux.

Ces dernières années, le Parc va plus loin, développant une **approche agri-culturelle** afin de sensibiliser la population :



- Mise en place de l'animation "Regard croisé autour de l'agriculture et ses produits" sur les communes du Balcon sud Chartreuse (2015), qui a donné lieu à la réalisation de clichés et de films des agriculteurs et des habitants/élus/enfants du territoire par un artiste. Les habitants ont ensuite été sollicités pour réaliser eux-mêmes des photos de l'agriculture sur leur commune ; l'objectif étant de sensibiliser les habitants de ces communes périurbaines à la présence de l'agriculture dans leur environnement proche et les décalages existants entre les visions et les modes de vie urbains et ruraux ;
- Organisation du Festival AlimenTerre (automne 2017) au niveau du massif : il a mobilisé de nombreux acteurs du territoire (associations culturelles, lycée agricole, salles de cinéma, l'AAC) autour de projections de documentaires et de débats en lien avec l'agriculture et l'alimentation durable ;
- Organisation d'événements avec la MSA afin de faire connaître le quotidien des agriculteurs et leurs problématiques (intervention d'une troupe de théâtre sur la question l'isolement des agriculteurs par exemple).

### ➤ Synthèse de l'orientation 3.2

€ Plus de **2.5 M€** d'opérations agricoles financées entre 2008 et 2016, dont **86%** financées grâce à des contrats spécifiques (**PSADER, PPT et Vinalp**) qui ont permis d'engager une grande diversité d'actions sur le territoire.

👍 Le Parc a construit des partenariats forts avec la profession agricole notamment grâce à l'Association des Agriculteurs de Chartreuse et à une politique contractuelle étoffée qui a permis de mobiliser des fonds au profit des agriculteurs. Les agriculteurs sont en contrepartie devenus acteurs de la politique agricole portée par le Parc en collaboration avec l'AAC et les Chambres d'agriculture.

Les attentes des habitants sont fortes sur les questions agricoles et alimentaires, elles motivent l'action du Parc et de la profession agricole.

👎 Le Parc et l'AAC ont accordé plus d'attention aux agriculteurs souhaitant s'inscrire dans une démarche de circuit court au détriment des filières longues (principalement viande et lait) qui connaissent aujourd'hui, du fait du contexte extérieur, le plus de difficultés (fin des quotas laitiers par exemple). Le Parc et l'AAC ont commencé à rééquilibrer leur action.

### • Les enjeux pour la révision de la Charte

- Poursuivre la dynamique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation locale, dans une approche transversale des problématiques (alimentation, environnement, paysage, interterritorialité...);
- Poursuivre le partenariat avec les Chambres d'agriculture et les collectifs d'agriculteurs (AAC, Cuma, Coopératives, ...);
- Garder une attention particulière sur le foncier agricole en lien étroit avec les EPCI;
- Rester vigilant sur la transmission et les nouvelles installations;
- Mobiliser l'agriculture dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique du territoire;
- Accompagner les filières bovines viande et lait afin d'apporter une plus grande valeur ajoutée sur le territoire et sécuriser ces filières aujourd'hui en difficulté.

**Mesure 331 - Améliorer les conditions de la production forestière**

**1<sup>ère</sup> Orientation stratégique - Conforter l'organisation de la filière forêt - bois en Chartreuse**

➤ Actions réalisées :

Le Parc a conduit des partenariats forts avec les organismes forestiers (OO1) :



- La coopération avec l'**ONF** a permis la reconnaissance en **Forêt d'exception** de la forêt domaniale de la Grande Chartreuse (3<sup>ème</sup> forêt labellisée de France) ;
- Le partenariat avec le **Centre Régional de la Propriété Foncière** est permanent que ce soit pour l'animation des groupements de sylviculteurs, la création des dessertes forestières et la collaboration au sein de groupes de travail ;
- Le Parc soutient les **groupements de sylviculteurs de Chartreuse** (GSC) techniquement (appui ponctuel d'un technicien au besoin), financièrement et politiquement, ces GSC sont reconnus par le Parc comme des relais de terrain ;
- Le Parc a par ailleurs accompagné la création et la gestion de 2 **Associations Syndicales Autorisées** associant propriétaires privés et publics (un 3<sup>ème</sup> projet n'a pas vu le jour), le fort morcellement de la propriété foncière restant un frein à l'exploitation forestière, une animation sur les biens vacants et sans maître à destination des collectivités a été lancée en 2016 ainsi qu'une bourse foncière pour les propriétaires privés fin 2017 (OO2).

Afin de conforter la filière, le Parc a par ailleurs appuyé des investissements structurants (OO3-4) :

- 2010 : Dans le cadre du **Pôle d'Excellence Rurale** conduit avec le Pays Voironnais, construction de 2 **plateformes bois-énergie** (une sur le territoire du PNR) financées à 80 % ;
- 2017 : Dans le cadre de l'appel à projet "**Dynamic bois**" de l'ADEME, création en cours d'une plateforme bois-énergie filières humide et sèche ;
- Aide à l'achat de 2 **broyeurs** (par une CUMA et une entreprise) ;

➤ Actions réalisées :

Le Parc a conduit un travail important d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la **création de dessertes collectives** (recensement des propriétaires, tracé des dessertes, écriture des pièces pour la création des ASA, environ **50 km de dessertes créées**). Chaque projet de desserte fait l'objet d'**études d'impacts** paysagers et environnementaux (conduisant à des modifications de tracés voire l'annulation de projets). Certaines dessertes donnent lieu à des **conventions** avec d'autres acteurs comme les chasseurs ou les stations de ski fond pour les valoriser. Elles sont aussi équipées de barrières et de panneaux informant les passants de l'usage des routes. Un technicien du Parc s'est consacré à cette mission jusqu'en 2015, cette mission a été reprise par le CRPF, qui, comme le Parc manque de moyen.



➤ Difficultés rencontrées :

L'activité de création/amélioration des dessertes s'est ralentie malgré un besoin toujours existant. Par ailleurs les dessertes forestières restent la source de conflits d'usage malgré le développement et la diffusion de communication (plaquette « Chemin à partager » dans les OT et installation progressives de panneaux informant sur les usages des places de dépôt dans les zones très fréquentées (OO1-2).

Plusieurs places de dépôt des bois, structurantes pour des massifs, ont aussi été créées, mais un projet de plateforme de stockage de grume accessible tout temps pour le stockage hivernal n'a pas vu le jour faute d'emplacements adaptés (OO3).

En complément de ces aménagements, un "**Schéma de production et de récolte durable des bois de Chartreuse**" est en cours de réalisation (état des lieux de la desserte, identification des zones productives et à enjeux autres, mise en place d'un outil numérique de partage des données, croisement avec enjeux environnementaux et touristiques). Il doit permettre de prioriser les futurs projets de desserte.

Aujourd'hui, la ressource en feuillus reste sous exploitée par rapport au résineux, alors qu'elle représente 50 % de la ressource forestière. Afin de mieux valoriser cette ressource, le Parc accompagne le groupement de sylviculteurs qui a lancé en 2017 un réseau de placettes expérimentales sur différentes essences feuillues en Chartreuse (OO4).

**Orientation stratégique - Consolider la dynamique de filière à l'échelle du territoire**

➤ Actions réalisées :

Durant la période 2008-2017, l'ensemble des scieries ont été certifiées CE et les plus importantes d'entre elles en volume sont toutes certifiées PEFC (OO2). Pour redynamiser la filière, le Parc mise sur une démarche de qualité engageant les professionnels :

- Depuis 2006, le Parc est très impliqué dans l'animation du **Comité Interprofessionnel du Bois de Chartreuse** (CIBC, aide à la structuration du comité, accompagnement des actions, réalisation d'études stratégiques, organisation de voyages d'études, communication...), avec la mise à disposition d'un salarié du Parc jusqu'en 2015 (en 2016 : 30 professionnels, 340 propriétaires forestiers et 30 communes sont adhérents). La qualité et la pérennité de cet accompagnement dépendent des financements issus des contrats, qui ont évolué au cours de la Charte. Le CIBC doit trouver et conforter un modèle économique d'ici à la fin du programme qui le finance (PIDA) prévu fin 2019 (OO6).

- Le CIBC a créé la marque Bois de Chartreuse, depuis 2008, il travaille avec le Parc à la **reconnaissance des Bois de Chartreuse en AOC**, la procédure est longue et a demandé un investissement considérable tant du Parc que des professionnels, elle devrait aboutir en 2018. Dans le cadre de cette démarche, le Parc a accompagné la mise en place d'une des premières initiatives de traçabilité des bois en France. Le Parc a également mené des études de qualité des bois locaux et mener des travaux collectifs (groupe de charpentiers) pour intégrer la haute résistance des bois de Chartreuse dans la définition de solutions constructives (OO3).



- Afin de promouvoir le Bois de Chartreuse, le Parc a mis en place diverses mesures afin d'encourager la construction en Bois de Chartreuse (OO7) :

Aides aux agriculteurs et entrepreneurs du territoire dans la mise en œuvre de bois locaux dans leurs bâtiments d'activité : **accompagnements de 13 bâtiments entre 2008 et 2014** ;

Appui à la construction d'un **Espace Multi-Activité** et d'une école en Bois de Chartreuse à Saint-Pierre d'Entremont et communication sur ces bâtiments ;  
Création d'un concept d'Habitation Légère de Loisir en Bois de Chartreuse (voir Mesure 341) ;

Rédaction d'un **cahier des charges** (dans le cadre du dernier Leader) pour aider les collectivités à construire leurs appels d'offres pour la construction de bâtiments durables en ayant recours à des bois de Chartreuse ; des formations vont être proposées aux communes.

Un important effort de **communication sur les bois locaux** a été lancé en 2012 (plan de communication, outils marketing, site internet, marquage des bois ...). Le Parc et le CIBC sont intervenus dans des salons (environ un par an) et ont accueillis de nombreuses délégations d'autres régions et pays pour expliquer la démarche en cours. Le recensement et le « marquage » des bâtiments en bois de Chartreuse est en cours.

Le Parc a accompagné en 2014-2015 la création d'un collectif de charpentiers pour leur permettre l'acquisition d'une **machine de taille numérique** pour les bois massifs. Cet outil n'existait pas sur le territoire et a permis à ces professionnels de se positionner sur certains marchés où ils manquaient de compétitivité (OO5).

➤ Difficultés rencontrées :

Le Parc a des difficultés à conforter les **scieries** sur son territoire (certaines disparaissent faute de repreneur), qui ont du mal à rivaliser avec les grosses unités de sciages des vallées (OO1-4).

**Mesure 333** - Donner toute sa valeur à la forêt en reconnaissant la contribution de la forêt de montagne et de coteau à la qualité des paysages et à la diversité des milieux naturels

**Orientation stratégique** - Reconnaître le rôle multifonctionnel de la forêt de Chartreuse

➤ Actions réalisées :

La labellisation de la forêt domaniale de la Grande Chartreuse en Forêt d'Exception en 2015 a permis d'engager de nombreuses actions favorables en forêt domaniale et en dehors afin de mieux prendre en compte de nouveaux enjeux liés à la forêt :

- Importance du maintien de zones de vieillissement et d'arbres morts au profit des écosystèmes : en forêt publique, il existe un recensement des arbres à haute valeur écologique. L'ONF créé des îlots de sénescence au sein de parcelles en exploitation. Mais les opérations de sensibilisation qui devaient se tenir à destination des propriétaires forestiers et des professionnels sur ce sujet n'ont pas eu lieu par manque d'implication. Un diagnostic des forêts de Chartreuse a été mené sur le massif (106 placettes) et a permis de conserver un « instantané » de l'état des forêts de Chartreuse (publique et privée) par le relevé de données dendrométrique et d'indicateurs directs et indirects de biodiversité (cavité, bois mort, flore ...). L'objectif est de comparer avec une même série de mesure en 2025. Cette action a associé des acteurs naturalistes (LPO, Frapna, Gentiana) et forestiers (CRPF, ONF) afin d'améliorer le dialogue entre les différentes



sensibilités. (OO2)

- Sensibilisation du public (qui est une orientation forte de la Charte forestière adoptée en 2015) : avec la création d'un "**marteloscope**" dans le cadre de la Forêt d'Exception (activité numérique et en pleine nature mettant les participants à la place des marteleurs qui choisissent les arbres à récolter) ou encore l'opération estivale "**Vis ma vie de bûcheron**" (visites accompagnées de chantiers forestiers). Ces actions sont récentes et encore peu développées, le grand public a une **perception limitée de la forêt et de son fonctionnement** et souvent une vision négative de l'activité forestière (OO8).
- Développement d'une identité forestière en Chartreuse : avec la réalisation d'une **enquête socio-ethnologique** sur la valeur patrimoniale de la forêt en Chartreuse et son appropriation par les habitants (dans le cadre de la démarche Forêt d'Exception en 2013), de **5 mini-reportages** sur 5 entreprises représentatives de la filière bois (2016-2017) et de 2 événements d'ampleur en 2017 (**plus de 4 500 participants au total**) : Fête de la Forêt de Montagne



à Saint Pierre de Chartreuse et Forêt de Sens au col de Porte (OO9). Valorisation touristique de la forêt : le Parc accompagne la mise en place des schémas d'accueil sur la forêt domaniale (installation d'un éco-compteur, construction d'un préau-habert en bois de Chartreuse, sentier pédagogique, sculptures monumentales en forêt ...) (OO6).

En dehors de cette labellisation, le Parc a conduit d'autres actions afin de préserver et de développer le potentiel de la forêt de Chartreuse.

Afin de mieux valoriser les forêts de coteaux, le Parc a participé au développement d'un **programme de valorisation des truffières sauvages et cultivées** en collaboration avec l'association "La Catananche Cartusienne", le Syndicat des trufficulteurs de l'Isère et l'association des truffières de Chartreuse Grésivaudan (OO1).

Sur la question de l'impact de la faune sur la forêt, le Parc est toujours engagé dans l'**Observatoire de la Grande Faune et des Habitats**. Il anime par ailleurs avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et les acteurs locaux de la chasse et de la forêt un **groupe de travail "Sylvafaune"** sur l'équilibre sylvo-cynégétique (2015-2018) avec des financements pour réaliser des études et des investissements pour améliorer les capacités d'accueil dans les milieux (OO7).

Afin de valoriser la ressource en feuillu au profit du bois-énergie, le Parc s'est inscrit dans plusieurs dispositifs et a soutenu les investissements afin de structurer l'approvisionnement du territoire (voir Mesure 233) (OO3).

#### ➤ Difficultés rencontrées :

Jusqu'à présent le Parc n'a pas réussi à développer de véritables produits touristiques forêt (annulation du projet de la promenade en hauteur dans les arbres "odyssée verte®" avec l'ONF en 2008). Par ailleurs la maison de la nature des paysages et de la forêt envisagée dans n'a pas vu le jour (OO10).

Le Parc, en lien avec les groupements de sylviculteurs et gestionnaires forestiers, a participé à la rédaction du cahier des charges de l'AOC. Ce dernier prône la gestion en futaie irrégulière comme principal mode de gestion des forêts résineuses et limite l'usage des coupes rases pour des raisons sanitaires (OO4)

### ➤ Synthèse de l'orientation 3.3

€ Plus de **2.3 M€** d'opérations financées sur la thématique forestière entre 2008 et 2016, qui bénéficie **pour moitié à des investissements privés** (construction de bâtiments en bois de Chartreuse ou acquisition de matériel). Le **Parc** intervient principalement sur des **opérations d'animation, pour plus de 700 000 €**.

👍 La démarche de **reconnaissance en AOC des Bois de Chartreuse** a permis de créer du dialogue entre les propriétaires forestiers et les transformateurs et d'engager une véritable réflexion sur le renouvellement du modèle économique de la filière bois en misant sur les circuits-courts et la production de valeur ajoutée sur le territoire. L'AOC devrait être obtenu avant la fin de la Charte après une longue procédure témoignant de la motivation des acteurs locaux.

L'obtention du **label Forêt d'Exception** pour la forêt domaniale de la Grande Chartreuse permet de renouveler les actions conduites sur la forêt : expérimentations avec l'ONF : îlots de vieillissement, schémas d'accueil et divers évènements permettent de construire une image culturelle et patrimoniale à la forêt en Chartreuse...

Une animation soutenue en matière de **création de dessertes structurantes** à l'échelle des massifs forestiers qui a permis la création de **2 ASA** et a donné une crédibilité en la matière afin de lancer la réalisation d'un schéma de production et de récolte de bois de Chartreuse concerté.

👎 Malgré des efforts récents du Parc et des acteurs de la filière un déficit de **communication** des acteurs de la filière bois qui conduit à des incompréhensions ponctuelles (sur des sites fréquentés par exemple) avec d'autres usagers des milieux forestiers.

La majorité des **entreprises de première transformation** (entreprises de travaux forestiers et scieries) n'est pas « montées en gamme », l'avenir de plusieurs scieries du territoire, en difficulté pour se projeter et investir, est menacé.

Le potentiel de la **ressource feuillue** est sous-valorisée, notamment en termes de bois d'œuvre. La filière bois énergie locale commence à être bien dotée en outils sur le territoire, la Charte Forestière marque un point de vigilance particulier sur le possible développement des coupes rases qui pourraient se multiplier notamment du fait de cette nouvelle exploitation.

### ➤ Les enjeux pour la révision de la Charte

- Poursuivre la construction d'un modèle économique cohérent et rentable pour la filière bois en misant sur la reconnaissance AOC, explorer les liens entre la construction en Bois de Chartreuse et la démarche TEPOS, étudier l'intégration des bois locaux dans les nouveaux modes constructifs (bois reconstitués) ;
- Cibler davantage d'actions sur le feuillu qui représente environ 50 % de la ressource forestière : gérer durablement cette ressource en valorisant le bois d'œuvre de qualité et accompagner une filière énergie locale s'appuyant notamment sur la stratégie inter-TEPOS forêt-bois en cours (2015-2020) ;



- Poursuivre les actions de sensibilisation sur les thématiques forestières afin d'améliorer le dialogue entre acteurs (forestiers, naturalistes, acteurs de l'eau, du tourisme) et développer une culture commune de la forêt en Chartreuse ;
- Approfondir le lien tourisme-forêt : bonne gestion de la multifonctionnalité de la forêt (poursuivre les démarches de type schémas d'accueil commencées dans le cadre de la Forêt d'exception), développement de véritables produits touristiques forêt ;
- Développer et valoriser les questions environnementales et paysagères liées à la forêt : prise en compte des zones de captage d'eau potable dans l'exploitation forestière, intégration des enjeux de biodiversité (vigilance maintenue sur les coupes rases, développement des îlots de vieillissement...), poursuivre l'étude des impacts du changement climatique sur la forêt et la sylviculture et engager des actions visant à le limiter (entamées avec le CRPF et l'étude bioclimsol).
- Mieux valoriser le potentiel de l'ensemble de la ressource forestière (résineux/feuillu, massif/coteaux).
- Développer les actions de concertation entre forestiers et chasseurs afin de poursuivre l'évaluation de l'impact des grands ongulés sur la régénération des forêts et promouvoir une gestion favorisant une bonne capacité d'accueil

**Mesure 341** - Conserver un tourisme de séjour en améliorant l'offre quantitative et qualitative d'hébergement touristique de montagne et de loisirs de proximité d'agglomérations

**1ère Orientation stratégique** - Conforter la Chartreuse comme lieu de séjour touristique

➤ Actions réalisées :

Dans ce contexte en évolution, le Parc a accompagné une politique d'hébergement ambitieuse :

- De 2008 à 2013, le Parc a **accompagné financièrement** 19 projets qui ont permis de créer ou d'améliorer 523 lits, pour un total de 1,9 M€ de travaux, dont 180 K€ de subventions publiques (OO1). Il a aussi mis en place une aide à la pierre pour l'amélioration de la qualité environnementale des établissements (voir orientation stratégique suivante). Le Parc a également **accompagné techniquement** les porteurs de projet : le dispositif régional des **chèques expertises** a permis la prise en charge d'études d'opportunité et de faisabilité, celui du **CTTLA** l'amélioration de l'accessibilité de leurs établissements. Outre l'animation territoriale de ces dispositifs régionaux le Parc a également accompagné des porteurs de projet dans leurs recherches immobilières. Ces démarches ont permis à des projets originaux et différenciant de voir le jour sur le territoire tels que les *Cabanes insolites* à Saint Pierre de Chartreuse ou les *chambres d'hôtes Trail (L'Ancolie sportive)*, plébiscités aujourd'hui par la clientèle (OO3).



- Le Parc a également misé sur la **labellisation des établissements** afin de garantir la qualité de l'accueil et la reconnaissance des établissements (OO2). En 2010, 44 hébergements étaient marqués « Accueil du Parc » dont 5 gîtes Panda et 1 Eco-gîte. Toutefois, il semble aujourd'hui que tant les hébergeurs que les clients soient perdus dans la multitude des labels existants. Par ailleurs le réseau "Accueil du Parc" souffre d'un manque d'animation tant au niveau local que national, de ce fait des hébergeurs se questionnent sur la pertinence de ce marquage, qui représente un coût non négligeable, apporte peu de soutien en termes de réseau et qui reste méconnu de la clientèle.

- Ces accompagnements ont permis de renforcer le parc hébergement de Chartreuse, en quantité et en qualité, et de proposer des formules de location favorables aux courts séjours.

- **En parallèle de ces accompagnements individuels, le Parc a porté des réflexions stratégiques à l'échelle de la destination Chartreuse.** Ainsi, un schéma de développement de l'hébergement touristique a été arrêté en 2014, complété par une réflexion spécifique sur l'offre centres de vacances et sur la mise en tourisme des résidences secondaires (opération test sur les Entremonts). D'autre part Chartreuse tourisme (soutenue par le Parc) développe depuis plusieurs années des actions de professionnalisation des hébergeurs (et autres socioprofessionnels du territoire) sur l'accès au numérique via le dispositif *Tous sur le Web* piloté par le département de l'Isère.

Le contexte institutionnel lié à l'hébergement touristique a évolué ces toutes dernières années : subventions à l'hébergement uniquement régionales (sauf exception), apparition de structures nouvelles telles que *Isère Drôme Destination Junior*, définition de stratégies touristiques nouvelles au sein des intercommunalités... **Le Parc adapte donc progressivement son intervention à ces évolutions.** La nouvelle charte permettra de repositionner son action « hébergement touristique » en lien avec ses partenaires, dans toujours en tension sur le territoire.

➤ Difficultés rencontrées :

Au niveau de l'**hébergement** touristique, le territoire de Chartreuse, à l'image du reste du territoire national, est soumis à une évolution des attentes de la clientèle qui met en difficulté certains types d'hébergements, notamment les centres de vacances et les établissements hôteliers traditionnels. Ce contexte défavorable s'est traduit par des fermetures.

**2ème Orientation stratégique - Donner à la Chartreuse une image « de nature, de confort, d'authenticité et de convivialité »**

➤ Actions réalisées :

Le Parc a soutenu les initiatives visant à améliorer la qualité des hébergements touristiques en Chartreuse :



- Mise en place d'une aide à la pierre entre 2007 et 2013 pour l'amélioration de la qualité environnementale des hébergements dans le cadre du Contrat Parc, avec le soutien financier des départements, aujourd'hui l'accompagnement technique (sans financement) se poursuit. Cette aide a permis de soutenir le projet de Gîtes écologiques **Evasion au naturel** à Saint Bernard du Touvet (constructions en bois de Chartreuse et sensibilisation aux problématiques du changement climatique en moyenne montagne) ;
- Expérimentation de projets d'hébergements originaux et différenciant, comme la **Da'hutte** : une **éco-habitation légère de loisirs conçue en bois de Chartreuse**, les 1<sup>ères</sup> ont vu le jour dans le camping de l'Ourson à Saint Pierre de Chartreuse, leur construction a mobilisé une cinquantaine d'artisans locaux et ont permis d'augmenter la fréquentation du camping ;
- Développement d'hébergements intégrés dans leur environnement avec le concept des "**Gîtes Grenier**" dans les Entremonts : ils allient intégration environnementale, paysagère et architecturale et permettent

de préserver et valoriser les greniers des Entremonts en les transformant en gîtes. Le projet est issu de la collaboration du PNR et de la Communauté de Communes des Entremonts, avec le soutien financier de la Région Rhône-Alpes et du Conseil Départemental de la Savoie.

➤ Actions réalisées :

Le Parc a fortement accompagné la diversification des activités touristiques en misant sur les activités de loisir de pleine nature :

- En réponse à la diminution de l'enneigement des stations de ski, le Parc accompagne le développement et la structuration de nouvelles activités sur neige glisse ou hors glisse (airboard, fat bike, trail sur neige), en jouant le rôle de **médiateur entre les porteurs de projet et les stations**. Il a aussi conduit un travail de médiation important avec les gestionnaires des stations de ski, qui n'a pas permis de déboucher sur une politique neige partagée par l'ensemble des stations du massif, mais a tout de même abouti à la rédaction d'une feuille de route servant de référence aux stations (OO1). A titre d'exemples : la station de St Pierre de Chartreuse a bénéficié d'un aménagement global pour le VTT de descente valorisant l'utilisation du télésiège 6 places en été. Le *stade de biathlon 4 saisons* au Col de Porte, aménagé en 2011 permet la pratique du biathlon en skating, ski-roue, rollers et l'accueil de compétitions de niveau national. Le Parc porte une démarche d'innovation et de lien fort à son tissu économique en soutenant le développement de nouveaux concepts à l'image du biathlon laser ou de la 1<sup>ère</sup> station trail accompagné par le Parc et soutenu par un co-financement Europe-région. Il est à souligner que le Massif de Chartreuse est aujourd'hui reconnu internationalement comme destination trail.



- Le Parc joue un rôle clé dans la qualité du réseau PDIPR de Chartreuse. Interlocuteur unique de l'échelon départemental pour la labellisation du réseau (plus de **1 300 km inscrits au PDIPR**) et son entretien, le Parc a construit un plan de jalonnement complet couplé à une signalétique harmonisée. Il assume chaque année le renouvellement de cette signalétique (plus de 10 000€ de son budget propre) tandis que ses intercommunalités partenaires gèrent l'entretien des sentiers et des équipements de sécurité, en conventionnement avec le Parc. Des cartoguides promotionnels sont édités régulièrement par le Parc. Le Parc tient ainsi un rôle de coordination générale pour l'ensemble de la Chartreuse. Le Parc cherche aussi à valoriser ce réseau pour de nouvelles activités (trail, VTT) et le mettre davantage en lien avec le patrimoine (OO2). Dès 2014, le Parc a ainsi soutenu le développement des activités VTT/cyclotourisme en réalisant un diagnostic puis en concevant des itinéraires avec les professionnels et les intercommunalités partenaires, intégrant la mise en place de services (entretien du vélo, hébergements, restauration) visant à identifier le massif comme "station vélo". Ces itinéraires ne sont pas aboutis pour l'instant, (OO3) la démarche repart en 2018. Elle devra prendre en compte les itinérances existantes que sont les Chemins du Soleil et les Petites Routes du Soleil portés par la GTA et inscrits dans la démarche Voyage dans les Alpes.



- **Le Parc innove** en soutenant le développement de nouveaux concepts à l'image du **biathlon laser** (qui a permis la démocratisation de ce sport auprès des publics scolaires notamment) ou de la création de la 1<sup>ère</sup> **station trail** accompagné par le Parc et soutenu par un co-financement Europe-région, le Massif de Chartreuse est aujourd'hui reconnu internationalement comme destination trail. Afin de rester en pointe sur les activités touristiques, le Parc réfléchit actuellement à la mise en place d'un "**living-lab**" (outil numérique) pour réfléchir avec les professionnels, universitaires et pratiquants aux nouvelles tendances en moyenne montagne.

Le Parc mise également sur la valorisation de son patrimoine naturel et culturel pour développer son potentiel touristique, il a ainsi accompagné le réaménagement de plusieurs sites (OO4) :

- Réalisation d'un parcours patrimonial touristique au Sappey (2010) : valorisation des éléments patrimoniaux grâce à une signalétique et des outils de communications utilisant les nouvelles technologies ;
- Valorisation du **site préhistorique de Saint Christophe la Grotte** : aménagement pédestre et outils de communication ;
- **Réaménagement de la gare d'arrivée du Funiculaire du Touvet** : création d'un espace vente et démonstration des produits et savoirs faire locaux, d'une salle d'exposition, d'un restaurant, mise en accessibilité handicapé ;
- Création d'un espace de valorisation de la Rivière Guiers à la base touristique Rivier'Alp des Echelles (2011)
- Le parc a également cofinancé plusieurs sentiers découverte thématiques, mais ils sont peu mis en valeur (que ce soit en termes de promotion ou d'entretien dans le temps).

Le Parc soutient chaque année diverses manifestations sportives ou de pleine nature en tant que support promotionnel des activités touristiques, dans le respect du patrimoine naturel. La mise en réseau des acteurs et professionnels de pleine nature depuis 2008, notamment avec l'organisation d'un évènement annuel (les Découvertes), a permis de démarrer un travail global pour le développement et l'attractivité des activités de pleine nature en Chartreuse (plus de 500 participants chaque année mobilisant 50 professionnels et partenaires. Le Parc a également initié les trophées Trail de Chartreuse afin d'atteindre deux objectifs : le positionnement du massif sur cette pratique d'une part (plus de 2 500 participants chaque année), la sensibilisation à la prise en compte des enjeux environnementaux et de biodiversité du territoire d'autre part (ravitaillement à base de produits locaux, conseils sur les parcours...) (OO7).

Sur la période 2012-2015, le Parc a bénéficié d'un **Contrat de Territoire de Tourisme et de Loisirs Adaptés**, lui permettant d'accompagner financièrement les acteurs du tourisme dans l'aménagement de sites touristiques (comme l'aire de décollage des parapentes à Saint Hilaire du Touvet ou la base de loisirs Rivier'Alp aux Echelles) et d'établissements d'hébergement et autres lieux d'accueil touristique (aide à la mise en conformité réglementaire), ainsi que dans l'achat de matériel adapté et la réalisation de formations pour les guides de montagne du Bureau de Montagne Cartusiana (OO5-6).

- Le renforcement d'une **promotion touristique** unitaire et le développement d'une promotion commune avec





les agglomérations et les PNR préalpains s'est engagée au cours de la mise en œuvre de la charte :

- L'élaboration d'une stratégie marketing affinée pour la **destination Chartreuse** : positionnement, promesse client, cibles touristiques. Réalisée en 2014-2015 elle constitue le socle des démarches touristiques du territoire, tant en développement que de mise en marché de l'offre. Les publics de proximité (dont les habitants des agglomérations et vallées situés aux pieds du massif) constituent une clientèle privilégiée notamment pour des courts séjours. De fait les rapprochements avec les agglomérations via des pass et des actions de communication croisées commencent à émerger (via Chartreuse tourisme et les OTI-OTM).

- L'accompagnement technique, humain et financier apporté à **Chartreuse tourisme**, outil de promotion et de commercialisation de la destination Chartreuse. Cette association porte la signature « Chartreuse », sur la base de la stratégie marketing portée par le PNR : stratégie numérique affinée (site web, réseaux sociaux, campagnes publicitaires), relations presse,

présence sur des évènementiels, print, commercialisation de la destination via une place de marché, formations de prestataires (Tous sur le web), observation touristique (flux vision en partenariat avec Flux tourisme), etc. Chaque année une convention d'objectifs engage les deux structures dans un programme d'actions partagé, en cohérence avec la charte du territoire. A travers son espace valléen le Parc a pu mobiliser des fonds en 2017 pour renforcer les champs d'intervention de Chartreuse tourisme : outil GRC et actions de webmarketing notamment.

L'ambition de créer une promotion touristique commune avec les PNR pré alpins lancée avec l'opération **ValécoParcs**, réunissant les PNR des Bauges, du Vercors et des Baronnies Provençales afin de travailler sur l'expérimentation d'un nouveau modèle économique touristique et le développement d'une gamme de séjours "Destination Parcs". Valécoparc a mobilisé 40 opérateurs et a abouti à la conception de 11 séjours touristiques.

➤ Difficultés rencontrées :

Si la démarche a été positive en termes d'apport méthodologique, de mise en réseau des professionnels des quatre massifs, le projet comportait toutefois certaines limites (budget promotionnel, accompagnement méthodologique chronophage sur ces sites pilotes, transfert d'expérience limité) (OO8).

Les actions menées dans le cadre du CTTLA n'ont cependant pas permis d'atteindre l'ambition de faire de la Chartreuse une destination pour le tourisme adapté.

**Mesure 343** - Donner aux loisirs de proximité une dimension économique et soutenir les activités sportives et de pleine nature dans le respect de la fragilité du territoire

**1<sup>ère</sup> Orientation stratégique** - Elargir l'offre de tourisme de séjour aux bassins de proximité

Le Parc avait pour ambition de mieux intégrer les périphéries du Parc et les agglomérations de proximité dans la destination touristique Chartreuse.

➤ Difficultés rencontrées :

Dans les faits il a davantage fait la promotion de ses acteurs touristiques, comme le musée de la Grande Chartreuse auprès des acteurs institutionnels, Offices de Tourisme, de ces bassins de proximité, qu'il n'a construit de relations promotionnelles avec les entreprises de ces territoires.

**2<sup>ème</sup> Orientation stratégique** - Veiller à une harmonie entre la pratique des loisirs de pleine nature et le patrimoine

➤ Actions réalisées :

Le Parc a mis en place un comité de pilotage réunissant professionnels, agriculteurs forestiers et autres usagers du territoire afin de réfléchir à la **bonne cohabitation des usages**. Leur travail a permis d'aboutir à une **stratégie de développement des activités de pleine nature**. Malgré cela l'acceptation de ces activités pose toujours problème, le dialogue et la connaissance des impacts de ces activités doivent se poursuivre (OO1).

Cette réflexion se poursuit à travers diverses démarches auquel le Parc est partie prenante (à défaut d'être chef de file directement) : Chartreuse en partage pour la bonne gestion des courses sportives sur le territoire, Biodiv et Sports porté par la LPO Isère, l'édition de la carte Rapaces et vol libre, participation au CDESI et l'animation des sites inscrits au PDESI.

Malgré la prise de compétence intercommunale sur l'entretien des chemins de randonnée, le Parc reste l'interlocuteur départemental pour tout ce qui concerne le PDIPR, réseau support à la pratique de nombreuses activités de pleine nature (voir mesure 342).



Le Parc est par ailleurs toujours responsable de la signalétique et de son entretien, il a ainsi mis en place un balisage spécifique pour les parcours de la station Trail (cet accompagnement devrait se renouveler pour les circuits de VTT) (OO2). La participation du Parc au PDESI permet de veiller à la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'aménagement de sites hors PDIPR (escalade, spéléologie, canyon, etc.)

Le Parc est identifié comme référent sur la question de la limitation des loisirs motorisés et intervient en appui des communes : depuis 2008, **15 arrêtés municipaux de restriction de la circulation motorisée sur les itinéraires sensibles** ont été mis en place de manière concertée et **4 sont en cours**. En tout, **23 communes** au total sont dotées d'arrêtés règlementant la circulation des véhicules à moteur (OO3). Le parc a accompagné techniquement, juridiquement et financièrement (signalétique initiale) les communes dans la mise en œuvre de leur réglementation.

Le Parc joue également un rôle de sensibilisation important tant auprès des organisateurs d'évènements (son accompagnement des courses de trails permet ainsi le déplacement ponctuel des itinéraires), que des pratiquants :



- **Accompagnement des professionnels du vol libre** avec l'édition d'une carte et d'un livret de sensibilisation aux enjeux environnementaux ;
- Mise en place de zones de quiétude hivernale pour le Tétrás-Lyre avec les usagers du territoire (accompagnateur en moyenne montagne, chasseurs, pratiquants de sports de nature...) puis installation de panneaux de signalisation pour informer les pratiquants (raquettes, ski de randonnée).



#### ➤ Synthèse de l'orientation 3.4

€ Une politique contractuelle forte en matière touristique : **Espace Valléen** (jusqu'en 2020), **CTTLA** (de 2012 à 2015) qui constitue un levier pour l'investissement important pour le territoire ; **ces 2 contrats ont rapporté plus de 3 M€ au Parc entre 2008 et 2016**, sur la même période, **plus de 9 M€ de projets financés** sur le territoire (tous opérateurs confondus)

👍 Un Parc qui accompagne l'**innovation** en matière d'hébergement et d'activités de pleine nature.  
Des **partenariats "publics-privés"** réussis et à multiplier sur l'exemple de la station de trail (qui a offert une résonance internationale à la Chartreuse).  
Une **destination de proximité** reconnue : 1<sup>er</sup> massif fréquenté par les grenoblois, sur le secteur savoyard, la Chartreuse est la 1<sup>ère</sup> destination sportive pour la clientèle locale.

La définition d'un **positionnement marketing de destination**

👎 Un **modèle touristique qui reste à achever** : le massif n'est pas une destination de séjour et sa capacité d'accueil diminue (l'hôtellerie traditionnelle et les centres de vacances sont en difficulté), les stations de ski souffrent du manque d'enneigement et sont déficitaires.

Une **synergie entre les acteurs du territoire qui reste à construire** et des **conflits d'usages** toujours sensibles. Suite à la loi NOTRe et aux nouveaux périmètres intercommunaux, une nouvelle méthode de travail doit s'élaborer entre le Parc et les EPCI garants de la construction et de la structuration des offres d'une part, et entre Chartreuse tourisme et les OTI d'autre part, garants de l'accueil, de la promotion et commercialisation de la destination Chartreuse, avec des liens ville-montagne à conforter.

En interne au Parc, renforcer les liens entre la mission tourisme et les autres missions, notamment le pôle biodiversité mais également le label forêt d'exception, mais aussi l'agriculture (liens savoir-faire et productions locales)....

#### ➤ Les enjeux pour la révision de la Charte

En matière touristique, la future Charte pourra s'appuyer sur les enjeux définis dans la stratégie de l'Espace Valléen 2015-2020 où 5 défis sont identifiés :

- "Mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs (élus, habitants, professionnels, institutionnels)" pour partager les enjeux touristiques, dépasser les conflits (liés notamment à la cohabitation des usages et à la fréquentation des sites) et faire de chacun les ambassadeurs de la destination Chartreuse ;
- "Renforcer le caractère transversal du tourisme, afin qu'il contribue de manière cohérente à la vie du massif tout en répondant aux attentes des visiteurs", en créant des ponts avec les activités forestières et agricoles (pour valoriser les produits et savoir-faire locaux) ou en diffusant par exemple des initiatives tel le tiers-lieu de la Bonne Fabrique au Sappey en Chartreuse (voir Mesure 312) ;
- "Structurer, organiser, qualifier et mettre en scène la chaîne touristique pour que le client vive une expérience" en poursuivant la réorganisation de la gouvernance touristique sur le territoire en travaillant étroitement avec les EPCI qui ont gagné en compétence sur le tourisme, mais aussi avec les socio-

professionnels pour développer l'investissement (exemple du partenariat public-privé réussi de la station trail) et les habitants pour avoir un véritable soutien des politiques.

- Développer une attractivité équilibrée de la destination Chartreuse par un positionnement et un ciblage précis, il s'agit de construire une image forte de la destination Chartreuse basée sur le "slow tourisme" valorisant les richesses naturelles et patrimoniales du territoire, mais aussi de conforter l'image d'une destination sportive qui s'inscrivent dans ce cadre avec la valorisation des activités de pleine nature ;
- Faire de la Chartreuse une destination de séjour en poursuivant le "repositionnement ou l'expérimentation de nouveaux modes d'hébergements touristiques marchands".

Ces enjeux sont, comme pour les autres filières économiques, à aborder de manière transversale et en adéquation avec l'objet des PNR.

A cela s'ajoutera l'intégration de la stratégie écotouristique de la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette auquel est étendu le périmètre de révision de la Charte.

**Mesure 351** - Assurer le maintien des services de proximité pour l'ensemble des populations et mieux gérer les déplacements des personnes

**1<sup>ère</sup> Orientation stratégique** - Redonner une vitalité et une identité à l'appareil commercial et artisanal et aux services

➤ Actions réalisées :

Dans le cadre du Contrat de Développement Rhône-Alpes, le Parc a accompagné, entre 2008 et 2011, **5 projets d'aménagements urbains pour un montant de 2,5 M€** (Sappey en Chartreuse, Saint Pierre d'Entremont 38, Les Echelles, Saint Laurent du Pont, Saint Pierre de Chartreuse) qui ont contribué à renforcer l'attractivité des centres bourgs, au profit de l'activité commerciale, artisanale et de services (OO1).

Par ailleurs le Parc a été très présent auprès des entreprises commerciales artisanales et de services grâce à sa responsable de mission développement économique. Le Parc a conduit un accompagnement suivi de ses acteurs économiques via l'organisation de réunions d'information sur divers sujets mais surtout l'aide à la structuration d'unions commerciales (voir Mesure 121) et l'organisation d'évènements et d'opérations commerciales comme les Chèques Cadeaux Cœur de Chartreuse (OO2).



Le Parc a également accompagné divers projets de services publics afin d'accompagner les collectivités à mieux répondre aux besoins en évolution de la population (OO3) :

- En début de mise en œuvre de la Charte, le Parc s'est fortement impliqué au service de la petite enfance permettant notamment la création de 2 crèches (à Saint Pierre de Chartreuse et Saint Joseph de Rivière) accompagnant les EPCI dans la recherche de financements CDRA et le montage des dossiers. Le Parc a également soutenu la réflexion autour de solutions innovantes sur l'organisation des services à la petite enfance, débouchant sur le "Ludobus" (forme de crèche itinérante intervenant dans les communes isolées) qui a également bénéficié de financement du CDRA ;
- Le CDRA a également permis de financer des équipements et des projets d'animation de plusieurs associations intercommunales offrant des services importants à la population (2008-2009) ;
- Une réflexion sur le vieillissement de la population a été engagée à partir de 2013, elle a conduit à l'animation d'un réseau gérontologie en 2013-2014 mettant en synergie les acteurs locaux afin de réaliser des actions concrètes, comme la création en 2013 d'un espace de rencontre intergénérationnel à Entremont le Vieux ;
- La création d'une maison de santé pluridisciplinaire portée par la commune des Echelles a également été soutenue en 2014 grâce à des financements Leader, elle a permis d'engager la réflexion sur de nouveaux services à la population (prévention, sensibilisation) et des actions en réseau avec les établissements voisins (hôpitaux, laboratoires, résidences de personnes âgées, services d'aide à domicile...).



➤ Actions réalisées :

Le Parc est actif sur la thématique **mobilité** :

- Réalisation de plusieurs études : problématique des flux routiers et du stationnement sur des sites naturels à forte fréquentation, étude autour des gares ;
- Recherche de solutions innovantes en matière de mobilité en milieu rural : un pool de vélos à assistance électrique a été proposé en test chez les loueurs, dans le cadre du programme Rurbance (2015), une étude pré-opérationnelle a été réalisée pour le projet Chartreuse Mobilité en lien avec l'Y grenoblois (volonté de créer une station d'autopartage et de développer le covoiturage), un réseau organisé d'autostop se met en place.

La collaboration avec les agglomérations sur la thématique de la mobilité, et plus particulièrement sur le développement de la mobilité durable, est un enjeu de taille au regard de l'importance des flux de déplacements, aussi bien pendulaire que d'excursion entre ces territoires. L'action du Parc s'est inscrite dans cette démarche avec la coopération sur l'action d'autostop organisé, mais doit s'intensifier avec des actions concrètes supplémentaires, notamment concernant le développement des parkings relais pour favoriser le covoiturage, des sites d'autopartage, et du lien avec les entreprises et les plans de mobilité (002).

➤ Difficultés rencontrées :

La Charte du Parc affichait l'ambition de réaliser, au niveau du massif, un plan de déplacement rural, mais sans la compétence déplacement, qui est partagée au niveau des EPCI, un tel plan semble difficile à mettre en œuvre (001).



**Mesure 352 - Soutenir les pratiques culturelles et les structures de diffusion culturelle**

**Orientation stratégique - Animer une politique de développement culturel collective**

➤ Actions réalisées :

Sur les années 2012 et 2013 le Parc a engagé une **stratégie culturelle de territoire** qui a consisté en :



- Tranche 1 (2012) : élaboration d'un diagnostic culturel qualitatif et partagé de la place de la culture sur le territoire de Chartreuse, mettant en avant le potentiel du territoire en termes de patrimoine, de structures et actions culturelles présents sur le territoire ;
- Tranche 2 (2013) : définition de plusieurs axes de travail pour élaborer la stratégie culturelle du Parc. Ce travail a mobilisé le Parc et ses partenaires. Plusieurs pistes ont été développées dans un rapport partagé avec les élus du Bureau Syndical, qui devaient se positionner sur les axes prioritaires d'action.

Grâce au Contrat de Parc et au programme Leader, le Parc a soutenu dans la durée plusieurs structures et manifestations culturelles, dont certaines rayonnent au-delà du territoire de Chartreuse, sur l'ensemble du territoire et à ses portes (OO3-4-5) :

- L'association **l'Ephémère** a bénéficié de **plus de 24 000 €/an** en moyenne de financements publics dans le cadre du Contrat de Parc, lui permettant d'organiser le festival de musiques actuelles, **les Rencontres Brel** (devenu l'Ecofestival Le Grand Son en Chartreuse), réunissant environ **10 000 spectateurs chaque année**, mais aussi des spectacles chez l'habitant 2 à 3 fois

par an : "**Ça s'Passe chez Vous**" ;

- L'association **Instinct'Taf** a bénéficié de **8 500 €/an de financements publics** du Contrat de Parc (2010-2017). Elle souhaite développer le lien social au travers des spectacles qu'elle organise sur le territoire : organisation du **Zygomatic Festival** (festival itinérant de spectacles burlesques et d'humour dans les villages de Chartreuse et des alentours), d'un spectacle mensuel "**les Jeudis des Gens**" dans différents lieux ou encore d'un spectacle annuel "**Fenêtre sur Jardin**" dans un jardin ethnobotanique à Corbel ;
- L'association **Anamounto**, qui organise chaque année le festival renommé le "**Col des 1 000**", a bénéficié du soutien financier du Parc en 2015. La particularité de ce festival est de se dérouler en pleine nature, le Parc organise ainsi un travail de concertation avec les habitants et les associations environnementales, pour limiter les nuisances ;

- L'**Association d'Animation pour le Développement des Entremonts en Chartreuse** a bénéficié de financements publics contrat de Parc et Leader (environ 17 000 €/an) afin de développer une **salle de spectacle en milieu rural** et une programmation théâtrale et interdisciplinaire variée. Cet équipement est source d'ouverture culturelle et de vie sociale tant pour les habitants du bassin de vie que pour les visiteurs en séjour ;
- La résidence internationale d'artistes l'**Atelier K** a bénéficié de financements du Contrat Parc en 2011 et 2012, les artistes accueillis ont ainsi réalisé des expositions des œuvres produites sur place et en lien avec la Chartreuse et conduire des travaux pédagogiques à destination des enfants ;
- Le collectif **Artistes de Chartreuse** a été soutenu via le Contrat Parc afin d'ouvrir ces ateliers au public et d'organiser plusieurs évènements sur le territoire comme la biennale Neige et Glace (création de sculptures sur neige et glace en station) et la réalisation d'un sentier artistique et sensible pour l'année Rousseau.

Le Parc a également favorisé la **collaboration entre les acteurs culturels et associatifs du territoire** (OO2) notamment via l'organisation de 2 évènements d'ampleur au cours de la Charte :

- Les 150 ans de la réunion de la Savoie à la France en 2010 (voir Mesure 240) ;
- L'année Rousseau en 2012 (voir Mesure 113).

Parmi les actions culturelles soutenues, le Parc a cherché à valoriser des actions en lien avec son champ d'intervention :

- **Jeunesse** : soutien de festivals dédiés à la jeunesse, regroupant diverses disciplines artistiques ainsi que des animations de découverte du territoire ;
- **Agriculture et paysage** : avec l'organisation de 2 éditions (2014 et 2015) du programme d'intervention artistique "l'Art est dans le Pré" (mise en place d'une résidence de création, ballades sensibles, spectacles divers...) ; et la mise en valeur de l'alpage de l'Alpette (situé sur la réserve naturelle) dans le cadre de l'exposition photographique et vidéographique "Poétique d'une estive" (2016, au Musée de la Grande Chartreuse et au Musée de l'Ours des cavernes) ;
- **Patrimoine** : avec le soutien au projet des Sana porté par l'association l'ex.C.es, qui met en valeur les anciens sanatoriums de Saint Hilaire du Touvet avec une résidence de création/recherche en lien avec habitants et une programmation cinéma afin de préserver ce patrimoine architectural ainsi que la mémoire des lieux.

Le Parc a également accompagné le développement d'un équipement public innovant réalisé en 2014 à Saint-Pierre d'Entremont en concertation avec la population, il s'agit d'un **espace multi-activités** en Bois de Chartreuse, destiné à accueillir l'ensemble des activités culturelles et sportives à destination des jeunes, ainsi que les manifestations des associations des Entremonts (OO4).

#### ➤ Difficultés rencontrées :

La stratégie culturelle n'a pas été arrêtée politiquement à la fin de ce processus.

Cette difficulté d'acter politiquement une stratégie culturelle pour le territoire n'empêche cependant pas le Parc de porter une bonne dynamique sur le territoire en partenariat avec des acteurs associatifs investis.

### ➤ Synthèse de l'orientation 3.5

€ **Plus de 11,7 M€ d'opérations financées** entre 2008 et 2016, dont **plus de 9,5 M€ d'investissements publics** réalisés par les communes et EPCI.

- 👍 Des financements importants en début de Charte issus du Contrat de Développement Rhône-Alpes, qui ont permis d'accompagner des projets structurants pour le territoire  
Un travail de coopération avec les EPCI sur la question de la mobilité durable
- 👎 Pour la culture : les associations rencontrent des difficultés pour monter les dossiers administratifs pour bénéficier de financements Contrat de Parc ou programme Leader. Les moyens publics dédiés à la culture ont tendance à diminuer. La compétence culturelle est facultative pour les EPCI, tous ne l'ont pas prises.

### ➤ Les enjeux pour la révision de la Charte

- Trouver de nouvelles modalités d'intervention sur la problématique des services, en étroite collaboration avec les communes et EPCI, pour dépasser l'enjeu de la baisse des financements publics mais de besoins toujours importants : arrivée de nouvelles populations, vieillissement... ;
- Poursuivre le travail d'innovation et d'expérimentation, notamment par et pour les habitants ;
- Développer la mobilité durable en lien avec les agglomérations périphériques.



## 5. SYNTHÈSE CONCLUSIVE ET PRÉCONISATIONS

De cette évaluation de la mise en œuvre de la Charte 2008-2019 et dans la perspective du renouvellement de la Charte, les principaux enseignements à retenir sont les suivants :

- Une gouvernance territoriale en évolution :

Face à la nouvelle carte intercommunale et au renouvellement des élus, le renouvellement de la Charte arrive à point nommé pour redéfinir le positionnement du Parc et co-construire un véritable projet territorial avec des EPCI qui sont montés en puissance.

La Charte renouvelée doit permettre à la fois une redéfinition des objectifs au regard d'enjeux territoriaux en évolution, mais également une répartition des actions entre les acteurs impliqués autour d'une stratégie partagée. La mise en œuvre du projet porté par la Charte renouvelée ne pourra se faire que par une forte synergie entre les différents acteurs du territoire, au premier rang desquels les intercommunalités.

Les instances consultatives sont à intégrer à cette gouvernance. Les commissions thématiques, mises en sommeil, pourraient être réactivées, selon des modalités appropriées. L'expérience montre que les organes participatifs sont d'autant plus efficaces et solides sur la durée que leurs missions sont bien définies, bien cadrées et donc bien comprises. Si le débat sur des sujets de fond est primordial, il faut veiller à rechercher des issues réelles sur des projets concrets, afin de pouvoir conserver des membres motivés.

Si la participation des acteurs socio-économiques est aujourd'hui établie, le renforcement de l'implication des habitants, citoyens et associations est quant à elle à renforcer.

Une vigilance s'impose également concernant la bonne répartition des actions sur les différents secteurs du territoire. Il ne faudrait pas que les

secteurs périphériques se sentent moins investis par la mise en œuvre de la Charte et ce, d'autant plus, que le centre de gravité des intercommunalités s'est mécaniquement éloigné du centre du Parc avec l'élargissement de leurs périmètres.

Le future Charte sera l'occasion de redéfinir la gouvernance territoriale, les modalités de dialogue territorial avec la diversité des acteurs, permettant leur mobilisation effective dans le cadre de sa mise en œuvre.

- Un contexte financier contraint :

Le Parc a vu ses recettes diminuées de manière significative dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte 2008-2019. Le Parc devra, dans le cadre de la future Charte, redéfinir son action dans un contexte financier moins favorable.

Le Parc agira probablement moins en maître d'ouvrage dans le cadre de la future Charte, mais pourrait se concentrer davantage sur la cohérence de la mise en œuvre de la Charte, la mobilisation et la coordination des acteurs, l'innovation et l'expérimentation qui sont au cœur de ses missions. Cependant, la forte baisse des financements de la Région, notamment concernant les dotations consacrées aux opérations de fonctionnement, interroge la capacité d'action du Parc à adapter ce positionnement.

- Un bilan globalement positif

La Charte actuelle était très ambitieuse, abordant une diversité d'enjeux pour le territoire, avec de très nombreuses actions portées ou accompagnées par le Parc.

L'axe 1 affirmait la volonté des élus de faire du Parc de Chartreuse un outil fédérateur. C'est dans cette logique que le Parc a joué un rôle prépondérant dans le rassemblement des intercommunalités. Les partenariats avec les réseaux associatifs et socio-professionnels ont été largement confortés au cours de cette charte. Enfin, le Parc a pleinement

joué son rôle d'information et de sensibilisation puisque plus de 50 000 enfants et jeunes de l'ensemble des communes du Parc et des villes-porte ont été sensibilisés à travers de nombreux projets pédagogiques.

Au travers de l'axe 2, le Parc a participé au maintien de la biodiversité sur le massif. Il a porté une opération de réintroduction du bouquetin des Alpes et a joué son rôle d'opérateur principal sur la plupart des sites naturels majeurs de Chartreuse (gestion de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse, de 3 sites Natura 2000 et de l'ENS du Col du Coq). Bon nombre d'inventaires (faunistique et floristique, patrimoine bâti, ...) ont été réalisés et diffusés. Les zones urbanisables antérieures n'ont pas été augmentées, et ont même été réduites de 468 hectares profitant ainsi aux espaces naturels et à l'agriculture. Le Parc s'est investi sur l'accueil dans les grands sites mais aussi sur les sites naturels et paysagers emblématiques que sont les cols et gorges de Chartreuse. Enfin, le Parc est identifié par le territoire comme référent sur la question de la limitation des loisirs motorisés et intervient en appui des communes.

L'axe 3 affirmait l'importance du développement économique pour éviter le risque de résidentialisation du territoire et de banalisation des paysages. Le Parc s'est attaché à valoriser les produits de Chartreuse notamment en mettant en place des circuits courts pour la commercialisation. Il a aidé plus de 140 entreprises pour près de 4 millions d'euros d'investissements. Le Parc a obtenu le label national Forêt d'Exception® et la candidature à une AOC sur les Bois de Chartreuse, qu'il a lancé, est sur le point d'aboutir. Une politique de diversification de l'offre touristique d'hiver a été portée par le Parc ainsi que le développement d'une offre d'activités de pleine nature tout au long de l'année. L'offre de sentiers de randonnée comporte 1.200 km d'itinéraires balisés et labellisés au titre des Plans Départementaux d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) dont le Parc a la responsabilité en partenariat avec les EPCI qui s'occupent de l'entretien.

- Une montée en puissance de nouveaux enjeux

L'évaluation de la mise en œuvre de la charte a permis d'identifier des thématiques qui montent en puissance et qui doivent concentrer l'attention du Parc : l'énergie (afin d'atteindre l'ambition Territoire à énergie positive) et le climat, la mobilité (le Parc a engagé des tests sur le territoire, il doit maintenant les concrétiser en lien avec les EPCI) ... Le Parc doit garder une attention particulière sur l'eau, ressource abondante et pourtant fragile, et travailler en lien avec les intercommunalités nouvellement dotées de la compétence Gémapi. Il est aussi le garant de la destination touristique.

- Une communication mobilisatrice :

Le Parc a bien compris les enjeux de la communication, avec de nombreuses actions engagées. Le renouvellement de la Charte doit cependant faire l'objet d'une attention particulière. Il ressort du bilan évaluatif que la Charte 2008-2019, malgré les efforts de communication tout au long de sa mise en œuvre, reste peu connue et appropriée. Sa durée importante - 12 ans pour la Charte qui se termine, 15 ans pour la prochaine - et sa forme contrainte ne facilitent pas son appropriation. En effet, la formalisation imposée à la Charte, avec la liste des mesures retenues, ne facilite pas sa lecture et des documents communicants complémentaires s'imposent. La future Charte sera ainsi judicieusement complétée par des documents de vulgarisation et d'information des différents publics (habitants, élus, acteurs socio-économiques...).

Cet enjeu est majeur car seule une adhésion la plus large possible, de la diversité des acteurs, à la future Charte, permettra sa mise en œuvre et l'atteinte des objectifs souhaités. La capacité à fédérer est un élément essentiel dans la réussite de la mise en œuvre de la Charte. La communication est indispensable pour renforcer le rôle d'animateur et de coordinateur du PNR : expliquer les enjeux et susciter l'adhésion au projet, afin de contribuer à le mettre en œuvre.

- Un pilotage stratégique et de suivi de la mise en œuvre de la Charte :

Si la culture du suivi et de l'évaluation se développe au sein du Parc, l'équipe technique ne dispose pas encore de tous les outils nécessaires pour sa pratique : dispositifs de capitalisation, de suivi des coûts des actions conduites au regard des prévisions, de réorientation au fil de l'eau des actions sectorielles, de compilation et d'analyse des avis des bénéficiaires et partenaires, de mutualisation de l'expérience entre chargés de mission...

Afin d'améliorer le pilotage de la mise en œuvre de la Charte, un dispositif de suivi-évaluation serait à mettre en place de manière effective. Il permettrait d'analyser l'action territoriale, d'impliquer davantage les acteurs, de communiquer sur les bilans, de donner de la lisibilité à la mise en œuvre de la Charte. Il permettrait également une plus grande réactivité des instances de pilotage, permettant le cas échéant la réorientation de certaines actions selon les évolutions du territoire et les effets de la mise en œuvre de la charte.

Ce dispositif d'évaluation et de suivi, coordonnés par le Parc, est à concevoir au moment de l'élaboration du projet de la future Charte et à mettre en œuvre avec l'ensemble des signataires de la Charte selon une gouvernance adaptée. Il pourra s'appuyer avantageusement sur le système d'information territoriale qu'il a développé.



La révision de la charte du Parc naturel régional de Chartreuse est soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

